WILLIAM van BRABANT

PSYCHOLOGIE

DU

VICE INFANTILE

Étude du vice infantile dans l'antiquité.
Considérations générales.
Des causes du vice chez l'enfant.
De la prophylaxie du vice.

PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

BRUXELLES
J. LEBÈGUE & Cie, ÉDITEURS
RUE DE LA MADELEINE, 46

1910

PSYCHOLOGIE

DU

VICE INFANTILE

F9 352
17919

DU MÊME AUTEUR

LA BELGIQUE AGRICOLE. (Rapports et brochures.)
LA LÉGISLATION DE LYCURGUE. 1 vol. in-8°, 383 pages . . 7.50
LE TABLEAU D'ÉCOLE A TRAVERS LES AGES. (Brochure.).
LES HOMMES DE LA RÉGÉNÉRATION BOLIVIENNE. (Brochures.)
LA BOLIVIE historique, géographique, ethnographique, administrative, politique, agricole, pastorale, économique, minière, coloniale, scientifique, législative, médicinale, patriotique. 1 vol. g^d in-8°, 475 pages (1) . 10.00
CONTE CINÉMATOGRAPHIQUE 1.50
LES ASSIGNATS AU XXe SIÈCLE : la monnaie, l'or, l'argent, le billet dans les Républiques de l'Amérique latine . . 2.50
LA PSYCHOLOGIE DU VICE INFANTILE 3.50

A PARAITRE PROCHAINEMENT :

LA CRIMINALITÉ INFANTILE.
L'ENFANCE ANORMALE.
LE CONSULAT BELGE A L'ÉTRANGER.
LE CONSULAT ÉTRANGER EN BELGIQUE.
LOUVAIN ET L'ARRONDISSEMENT EN 1910. Histoire, administration, arts et sciences, industrie et agriculture.

Inventions du même auteur :

« *Auto-Polaire* » William's Auto Cruyt-van Brabant. Appareil tracteur pour transports sur neige ou sur glace (principe nouveau : palettes à éclipse).
Le « *Superior* », tableau d'école, à double face, tournant, montant et descendant sans arrêt spécial (équilibré sans contrepoids).
Le « *Chevalet Superior* » portant un tableau noir montant et descendant sans soutien.

(1) Sur l'avis favorable du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne et primaire, cet ouvrage est porté au catalogue officiel et recommandé par le Gouvernement comme livre destiné aux bibliothèques des écoles primaires, des écoles d'adultes et aux distributions de prix. (Dépêches ministér. n°s 17637-c-3201 et 946.)

WILLIAM van BRABANT

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
Médiathèque de l'ENAP

PSYCHOLOGIE

DU

VICE INFANTILE

Étude du vice infantile dans l'antiquité.
Considérations générales.
Des causes du vice chez l'enfant.
De la prophylaxie du vice.

PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

BRUXELLES
J. LEBÈGUE & Cie, ÉDITEURS
RUE DE LA MADELEINE, 46

1910

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

AU LECTEUR

C'est sous l'autorité des lignes si substantielles de l'éminent ministre d'État, M. Jules Le Jeune, que nous présentons au lecteur la *Psychologie du vice infantile*, étude à la fois profonde, courageuse et si sincère de l'une des plaies les plus rongeuses et les plus destructives qui soient au pied même de l'arbre de l'humanité.

L'argumentation éclairée et la logique rigoureuse des lignes qu'on va lire révèlent chez l'écrivain le mâle courage de s'abstraire en son sujet, d'écarter délibérément de sa pensée et de son regard tout ce que l'enfance offre de charme captivant et ensorceleur, d'échapper en quelque sorte à sa fascination pour s'attacher uniquement à découvrir et à montrer le serpent enroulé sous la fleur de ses jeux, le germe tentateur sous le sourire, le glissement possible sous la joliesse de sa marche.

Après avoir indiqué la prophylaxie à tant de misères physiques et morales, l'auteur prend soin de mettre en garde les parents, d'avertir l'éducateur, d'en appeler à la Législature et leur dit : législateurs, élaborez, complétez toutes lois et mesures de protection scolaire et de garantie familiale ; parents, gardez vos enfants, défendez-les contre eux-mêmes, protégez-

vous dans la dignité de votre foyer éducateur avant même de songer à de nouveaux berceaux ; et vous, instituteurs, à qui est dévolue une tâche noble et délicate entre toutes, le devoir sacré d'instruire l'enfance, protégez, amendez, surveillez-la à sa base, avec l'adjuvant constant du médecin dont l'inspection des tares physiques doit marcher de pair avec la lumière que vous faites éclore en ces jeunes cerveaux : soyez psychologues avant tout.

La bienveillante attention de M. Jules Le Jeune pour cette étude est un encouragement à croire que le public la partagera avec l'ancien ministre de la Justice, ministre d'État, président de la Commission royale des patronages préventifs de la criminalité et de la récidive et protecteurs de l'enfance moralement abandonnée; président de la Société protectrice de l'enfance anormale, etc., etc., le plus désigné grand juge qu'il soit en la matière spéciale tracée par M. William van Brabant.

On peut dire, en effet, que la haute carrière dont il parcourt si noblement le stade, M. le ministre Jules Le Jeune l'a consacrée tout entière au culte de la justice en lequel se résume sa personnalité. Il en a si profondément exercé le sacerdoce et son passage au Ministère en a laissé la si durable empreinte qu'on peut le qualifier justement du titre de rénovateur et même de novateur dans le domaine entier des applications du droit.

Mais trouvant l'ampleur de cette tâche insuffisante encore à son activité juridique, M. Jules Le Jeune a

voulu que celle-ci s'étendît par surcroît sur un champ nouveau dans la justice aussi, la plus émouvante ainsi que la plus sacrée entre toutes : celle de l'enfance et de la protection des déshérités. Et l'impression nous reste en achevant la lecture de la *Psychologie du vice infantile* que l'auteur s'est heureusement inspiré du noble exemple de M. le ministre d'État, qui dans son zèle d'apôtre, a pareillement bien mérité des hommes par la création d'œuvres nombreuses pour la protection de l'enfance. Aussi sommes-nous fondés à espérer que tous ceux que passionne l'amour des hommes, tous ceux qu'émeut le noble désir d'enrichir le patrimoine physique et moral de l'être humain accorderont leur estime et leur reconnaissance à l'observateur profond qui le premier a étudié, sous un aspect nouveau, la question vitale de l'enfance vicieuse.

Les Éditeurs.

Bruxelles, 14 Février 1910

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous renvoyer le manuscrit que vous avez bien voulu me communiquer et que j'ai lu avec un grand intérêt. Vous êtes le premier qui ayez étudié scientifiquement, dans votre livre, une plaie sociale dont vous montrez, avec toute l'autorité d'un savant historien, les conséquences néfastes.

Agréez, Cher Monsieur, mes sincères félicitations et l'assurance de ma considération très-distinguée.

Jules Destrée

LE VICE INFANTILE DANS L'ANTIQUITÉ

PSYCHOLOGIE

DU

VICE INFANTILE

ÉTUDE DU VICE INFANTILE DANS L'ANTIQUITÉ

Si, en ces derniers temps, il s'est produit, serrée et touffue, une littérature spécialement consacrée à l'enfant, on peut dire qu'entre la fameuse page d'Aristote sur la psychologie du jeune âge et l'éclosion de ce cycle de productions, il n'y a rien ou presque rien. Banalités courantes de littérature morale, vagues généralités chez l'un ou l'autre poète.

Mais à quelque catégorie que ce soit qu'appartiennent les monuments qui restent des siècles écoulés, rien parmi eux n'a trait à une étude intrinsèque de l'enfant. Heureux encore peut-on s'estimer quand les sources ne font pas complètement défaut.

La documentation sur les premières civilisations japonaise ou chinoise est quasi nulle ; l'on ne peut se rendre exactement compte de la façon dont les enfants

s'imprégnaient, chez ces peuples, des germes vicieux qui font l'objet de cette étude.

Ce n'est que lorsqu'on avance vers le sud et qu'on arrive aux régions d'où sont sorties toutes les races actuelles que des témoignages plus précis, monuments et écrits, viennent nous éclairer quelque peu sur les mœurs des enfants des civilisations premières.

Au temple hindou d'Orissa, par exemple, des sculptures montrent des hommes et des femmes enseignant même le vice aux enfants (1). Le livre liturgique du brahmanisme, le *Kama-Soutra*, nous montre une jeune enfant, dans la fleur de l'âge, se livrant à tous les vices (2).

Il faut, néanmoins, arriver à l'Égypte pour avoir quelques idées plus précises afin de pouvoir placer exactement l'enfant dans le cadre qui lui était réservé.

En Égypte, la famille était entièrement soumise au bon vouloir du chef. La mère s'occupait de l'enfant jusqu'à ce qu'il fût devenu pubère et laissait ensuite ce soin aux scribes ou aux soldats. Sous le toit paternel, l'enfant voyait vivre sa mère sur le pied d'égalité avec les concubines de son père, et avait devant les yeux tous les vices qui lui semblaient naturels. De plus, l'influence du climat, portant le corps des enfants à un développement parfait plus précoce que dans les pays septentrionaux, devait avoir aussi sur celui-ci sa répercussion. La religion égyptienne, en outre, n'était

(1) Moll, *Untersuchungen über Libido sexualis*.
(2) *Kama-Soutra*, IV, 3.

rien moins que chaste : Isis, la suprême déesse, était mariée depuis sa plus tendre enfance avec son frère Osiris, et l'on ne trouve nulle part l'union du père et de la fille absolument prohibée (1). E. de Roizé dit que Ramsès II a épousé au moins deux de ses filles. L'union entre frère et sœur, même dès le jeune âge, semble absolument naturelle (2). Strabon nous apprend que la plus jeune et la plus jolie des enfants consacrées à Ammon avait le droit absolu de se livrer à qui bon lui semblait (3). L'on peut dire, sans conteste, que les enfants prenaient part à toutes les débauches des grands, témoin le roi Snofrou qui, pour se récréer selon le conseil d'un de ses courtisans, se promenait sur le Nil, en barque, avec un équipage de toutes jeunes filles à peine couvertes d'un réseau (4).

Quoi qu'il en soit, ce n'est que pour les Assyriens, les Mèdes et les Perses que les historiens commencèrent à relater des faits plus caractéristiques.

Un texte cunéiforme nous montre des hommes se plaignant de ce que les travaux de la guerre « arrachent l'enfant d'entre les genoux des hommes (5) ». Xanthos de Lybie nous apprend que chez les Mèdes, la classe des Mages était incestueuse aussitôt qu'elle pouvait l'être (6). Puis les Perses, en contact répété

(1) Widermann, *Ægyptische Geschichte*.
(2) Diodore de Sicile, I, 27.
(3) Strabon, XVII, 46.
(4) Maspero, *Histoire des peuples de l'Orient*, I.
(5) Rawlinson, *Inscriptions cunéiformes*, t. IV, prg. I, 14, 43.
(6) Xanthos de Lybie, frag. 26.

avec les Grecs, prennent de ces derniers les goûts immoraux (1) (2).

Pour l'antiquité grecque les documents sont plus nombreux. Il faut les rechercher dans les écrits des philosophes et aussi dans les inscriptions qui nous restent. Mais, pour bien voir dans quel milieu se trouvait l'enfant, nous allons mettre à part l'éducation reçue à Athènes même, foyer de civilisation inégalé, et celle reçue dans le reste de la Grèce et dont le type est fourni par l'Ionie et par Sparte.

La sodomie se répand dans toute la Grèce, les écoles des philosophes deviennent des maisons de débauche d'où l'enfant n'était pas exclu.

Voyons quel était le sort de l'enfant dans ses premières années. En général, à Athènes, le petit garçon et la petite fille restent au gynécée, sous la surveillance attentive de leur mère d'abord, de leur nourrice ensuite, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de six ou sept ans. Platon recommande de faire jouer l'enfant jusqu'à sept ans (3). Et nul mieux que lui n'a exprimé, de façon aussi saisissante, le sentiment que fait éprouver le caractère encore indécis de l'adolescent et l'importance des modifications qu'il est appelé à subir surtout sous l'influence de son milieu. Qu'était la famille alors? A l'époque, il n'y avait pas à proprement parler de vie

(1) Hérodote, I, 135.
(2) Id., V, 20.
(3) Platon, *les Lois*, VII, 9.

de famille. Si l'époux n'était pas à l'armée, les soins publics, la politique, les jeux, l'occupaient de telle façon, qu'il ne trouvait pas le temps d'être chez lui pour les repas. S'il invitait quelques amis, sa femme et ses enfants étaient scrupuleusement mis à l'écart et ne figuraient pas à table. Il était le chef absolu et pouvait même, de par la loi, forcer son épouse à supporter, sous le toit conjugal, la présence de ses concubines. Les enfants restaient près des femmes, dans un appartement séparé d'où ils ne sortaient point. Le père n'avait donc aucune influence sur la première formation morale de ses enfants.

Au gynécée, les enfants restaient avec leur mère et les compagnes de celle-ci. Le temps, pour ces dernières, se passait au ménage, à la tenue de la maison et à la toilette. Presque toujours, la mère nourrissait elle-même et Aristophane nous montre une femme d'Athènes arrivant trop tard à l'Assemblée parce qu'elle avait dû donner le sein à son fils et l'endormir (1). Lorsque l'enfant était plus âgé, on le confiait à la nourrice qui le surveillait et qui passait son temps avec lui. Cette surveillance dut sans doute être parfois assez illusoire, puisqu'à un certain moment, on entend dire, dans Aristophane : « J'avais un amant qui m'avait séduite à l'âge de sept ans (2). » Enfin lorsqu'il était devenu plus grand et que, comme à Sparte, il n'était pas accaparé par l'éducation en commun,

(1) Aristophane, *l'Assemblée des femmes*, III.
(2) Aristophane, *les Nuées*, VI, 3.

l'enfant ne pouvait plus guère subir une influence quelconque de la part de sa mère parce que celle-ci manquait de la culture et de l'autorité nécessaires pour pouvoir suivre désormais les progrès de l'éducation de son fils. Des filles, il n'était pas question au point de vue de l'instruction. Les femmes grecques, si l'on en excepte toutefois les courtisanes, étaient tout à fait ignorantes. Et de cette ignorance, en même temps que de l'oisiveté dans laquelle elles devaient passer une grande partie de leurs loisirs, sont sortis le plus souvent les vices auxquels Sapho et ses amies de Lesbos ont laissé leurs noms. L'on peut se rendre compte d'une façon très exacte de la manière dont les jeunes filles grecques passaient leur temps (1) (2) (3) par la lecture de la *Poétesse* et d'Aristophane.

Qu'advenait-il cependant des garçons? Vers l'âge de sept à huit ans, retirés des mains de la mère, ils commençaient à aller à l'école. On attachait alors spécialement à leur personne un esclave chargé de veiller sur leur conduite et de leur enseigner les bonnes manières. L'enfant était à cet âge, en effet, une proie vers laquelle allaient bientôt s'élever les convoitises qui semblaient, alors, toutes naturelles.

Eschine, homme cependant vertueux et orateur probe, de même que Platon, ont à ce sujet des conceptions qui révoltent (4) (5). Grasberger croit voir sur

(1, 2, 3) Sapho, *Odes*; Aristophane, *Lysistrata*, IV, 6; *Assemblée des femmes*, 3, 4, 7.

(4 et 5) Eschine, *Contre Timarque*, III; Platon, *le Banquet*, 4.

une coupe représentant une école, des choses monstrueuses (1); Xénophon dit dans les *Économiques* que le pédagogue devra écarter de l'enfant les liaisons dangereuses et veiller à ce qu'il ne rie point indécemment aux allusions érotiques qui pourraient être faites devant lui.

Chaque année, à Athènes, on célébrait des fêtes en l'honneur de Dionysos. Ce jour-là, toutes les sociétés se réunissaient, avec des cortèges bouffons; on organisait des concours de buveurs. Cette fête était la « Choée » et était présidée par la femme de l'archonte-roi, la «βασίλισσα». Des coupes classiques montrent des enfants, revenant de ces festins, ivres et dansant des danses obscènes (2). La liberté des mœurs sur ce point fut même parfois si grande que les lois punissaient la prostitution à Athènes, tant chez les enfants que chez les femmes (3). Eschine, dans son discours contre Timarque (discours que toute la jeunesse des écoles d'Athènes alla entendre), fait ainsi le portrait moral de son adversaire : « Enfant, il a abusé de son corps; adolescent, chez Pittabacos, on m'a parlé de toutes ses abominations (4). »

Ce Timarque, qui, entre douze et dix-huit ans, semble avoir eu un passé vicieux des plus mouvementé, était cependant encore écouté à l'Assemblée dans son âge mûr et fut même coaccusateur avec

(1) Grasberger, *Unterricht in klassiker Alterhum.*, t. II, p. 260.
(2) Girard, *l'Éducation athénienne.*
(3) Eschine, *Contre Timarque*, II, 7.
(4) Id., III, 2.

Démosthène dans un procès politique. Dans le plaidoyer, dont nous parlons ci-dessus, et où Eschine semble avoir fait le procès des vices des enfants athéniens du ve siècle, l'orateur parle encore d'un autre enfant, Diophante l'orphelin, qui avait mené devant le juge un étranger, lequel, suivant ses dires, « l'avait frustré de 4 drachmes (environ fr. 2.80), prix de ses faveurs (1) ». Aristophane, avec son sans-gêne coutumier, nous montre et nous dévoile quantité de vices chez les enfants (2). Les vices étaient si bien enracinés qu'ils présentaient les dangers les plus graves, à telle enseigne qu'on avait cru devoir légiférer contre certains Athéniens (3).

A Sparte, où sévissaient les dangers de l'éducation en commun, sous la tutelle sévère de l'État, il semble que les enfants aient eu un peu plus de retenue. Pourtant, les jeux de la palestre, auxquels prenaient part petits garçons et petites filles presque entièrement dénudés, et dont l'un de ces jeux, décrit par Grasberger (4) et rapporté par Aristophane (5), consistait à sauter sur un pied en se frappant de l'autre, par derrière, en cadence, n'avaient rien de particulièrement chaste. De plus, la moralité des Lacédémoniens n'était pas non plus exempte de tout reproche. L'on pourrait se souvenir du cas du jeune spartiate

(1) Eschine, *Contre Timarque*, V, 7.
(2) Aristophane, *les Chevaliers*, VI, 4 ; *les Nuées*, III, 5 ; V, 4.
(3) Eschine, *Contre Timarque*, I.
(4) Grasberger, *op. cit.*, t. Ier, 3.
(5) Aristophane, *Lysistrata*, III, 4.

ayant volé un renard et préférant se laisser dévorer le ventre que d'avouer son larcin.

Cependant, le climat plus dur, les exercices corporels quotidiens plus rudes et la nourriture plus fruste devaient maintenir le corps des enfants dans un état de calme relatif malgré le spectacle immoral qui s'offrait presque constamment à leurs yeux et les paroles libres qui frappaient leurs oreilles. Sous ce rapport, il est certain que les enfants de Sparte étaient moins vicieux que ceux des pays athéniens.

A Rome, les empereurs, rassasiés des plaisirs ordinaires, ont recours aux moyens les plus vils pour assouvir leur passion bestiale. Le peuple imite leur exemple et l'enfant en subit les funestes conséquences : Rome est un grand temple de luxure.

Il est évident que les Romains devaient trouver d'autant plus de charmes à de tels vices que, jusqu'à leur conquête de la Grèce, leur culture avait été moins raffinée. Les premiers Romains n'avaient eu d'autres soins que d'inculquer à leurs enfants le goût de la pudeur et de la chasteté. Lucrèce nous en fournit un exemple typique. Mais lorsque le monde grec entra en contact avec ces soldats et ces agriculteurs barbares, ceux-ci accueillirent et mirent en pratique, jusqu'à l'extrême, toutes ces sources raffinées de vices qu'ils ne connaissaient pas encore. Si bien même qu'ils devinrent bientôt supérieurs à leurs maîtres, quoiqu'il leur ait toujours manqué l'élégance native caractéristique du peuple grec, et que leurs

vices aient toujours conservé quelque chose de brutal et de lourd.

Au point de vue des enfants, pourtant, l'influence de la mère romaine sur ceux qu'elle avait mis au monde était infiniment supérieure à celle de la mère grecque. D'ailleurs, quoique la vie publique et les soins de toutes sortes absorbassent beaucoup du temps du citoyen romain, celui-ci ne cessait jamais d'être, avant tout, le *pater familias*, et d'avoir comme auxiliaire, dans sa tâche, sa femme, souvent instruite, et toujours maîtresse de la maison. A Rome, en effet, la famille est basée sur une association entre le mari et la femme. Dans la maison romaine, il n'y a point de gynécée; la femme cohabite avec le mari. L'enfant, dans ses premières années, n'est donc plus, comme en Grèce, soumis à une tendresse uniquement maternelle et ignorante, il fait partie de la maison dès son jeune âge. Et tant que la licence ne régna pas à Rome, il resta sous l'influence de cette surveillance maternelle, autrement attentive et efficace qu'elle le fut jamais chez les Grecs. Cette éducation première prenait fin dès que l'enfant devait aller à l'école, vers sept ou huit ans, âge auquel on le remettait aux mains du pédagogue (innovation grecque aussi, importée chez les Romains).

De même qu'en Grèce, l'influence de ce serviteur ne fut pas toujours des plus heureuse. C'était pour la plupart du temps, un esclave d'origine grecque, et son caractère et ses vices pouvaient facilement avoir leur répercussion sur la formation morale de son élève.

Térence nous montre le précepteur faisant la fête avec les jeunes gens qui lui sont confiés et les menant lui-même chez les courtisanes. Ce ne fut pourtant que sous l'Empire que, le relâchement des mœurs augmentant sans cesse, le vice pénétra vraiment dans les âmes des enfants, pour y atteindre des proportions non dépassées depuis. Virgile (1), Juvénal (2) et Martial (3) nous parlent souvent d'enfants vicieux. Des parents même, semble-t-il, poussaient leurs enfants à toutes sortes de complaisances et n'étaient pas sans en retirer du profit. La prostitution des enfants semble avoir été par la suite la règle; Tibulle reconnaît que « l'enfance s'est habituée à recevoir des présents (4) » et le passage de Pétrone nous convainc du fait (5). D'ailleurs, l'exemple venait d'en haut, et les empereurs, depuis Tibère, eurent une conduite des plus immorales et qui avait malheureusement comme résultat immédiat de vicier l'enfant (6) (7). Pétrone nous révèle des cas vraiment curieux de vices chez l'enfant; l'on est fixé, sur ce point, en lisant ses récits (8).

Ces mœurs non seulement étaient excusées, mais encore trouvaient des défenseurs. La réponse de

---

(1) Virgile, *Eglogue*, III.
(2) Juvénal, *Sat.*, XII, et *Sat.*, VI.
(3) Martial *Epigr.*, II, 49, et III, 71.
(4) Tibulle, *Elégies*, I, 4.
(5) Pétrone, *Satyricon*, IX.
(6 et 7) Suétone, *Tibère*, XL, III, *Caligula*, XXXVI.
(8) Pétrone, *Satyricon*, XI et XXV.

Musée, à une épouse qui se plaignait de la conduite légère de son mari, est révoltante (1). Et ces principes dureront pendant toute la décadence latine, augmentant sans cesse pour aboutir aux folies de l'époque byzantine, où il n'y eut plus de borne à la licence. Théodora, fille d'un employé subalterne du cirque, que l'empereur Justinien devait prendre pour femme, a donné à partir de l'âge de sept ans, un des exemples le plus frappant du vice (2). Plus tard, Théodora, à dix-huit ans, joua au cirque et l'on peut juger de l'influence néfaste que devaient avoir de tels spectacles, offerts, en plein public, à la plèbe de Byzance, sur les âmes des enfants qui pouvaient y assister et qui y assistaient toujours.

C'est aussi partant de ces principes que dans les écoles d'Elide on trouvait à côté des statues d'Hermès et d'Héraclès celles non seulement d'Eros, mais encore d'Anteros remplaçant Vénus !

Fait identique se passe à Rome sous l'empereur Héliogabale : et ici nous n'avons plus sous les yeux les empereurs hommes; mais nous sommes en présence, cette fois, d'un empereur enfant dont la beauté séduisit la légion d'Emèse qui le proclame Auguste à l'âge de quatorze ans ! Héliogabale descendait d'une famille syrienne vouée au culte du Soleil, à Emèse. Il fut lui-même grand prêtre de ce dieu, adoré sous la forme d'une pierre noire et sous le nom d'Elagabale.

---

(1) Musée, XIII, 97.
(2) Procope, *Anecdota*, IX, 3, 7.

Ayant amené à Rome sa Pierre Noire, il força le Sénat et le peuple à lui rendre un culte public, et, enlevant à Carthage la statue de Cœlestis, qui représentait la Lune, il en célébra, en grande pompe, les noces avec sa Pierre Noire, qui figurait le Soleil. Ce culte, ce mélange des sexes, la promiscuité unisexuelle, eut son formulaire à la suite d'entretiens mystérieux qu'eut Héliogabale avec Attilius, en une pièce du palais des César. De ces entretiens on entrevoyait le triomphe honteux de l'Orient sur l'Occident par des pratiques contraires à l'immutabilité des lois de la vie détournée de sa destination. Aussi le règne de cet enfant, — mort à dix-huit ans, — ne fut que le triomphe des débauches orientales. Il créa un sénat de femmes, épousa successivement quatre femmes dont une vestale et rassembla un jour dans son palais toutes les prostituées de Rome, — et combien nombreuses étaient-elles ! — auxquelles il adressa un discours sur les devoirs de leur état !

L'exemple venait d'en haut et le peuple était d'une déplorable indulgence pour les vices de la chair, amnistiant les prostitués des deux sexes parmi lesquels il comptait des frères et des sœurs qu'il ne rendait pas responsables; il les disait, souvent, poussés par la faim, préparés dès l'enfance à toutes les fornications par leurs maîtres, s'ils étaient esclaves, par leur milieu de corruption et de dégradation, s'ils étaient libres.

Et ces faits ignominieusement attristants que l'on peut lire en cette triste page !

« ...Un officier casqué et cuirassé traînait un enfant d'une dizaine d'années, aux cheveux noirs tressés, esclave soigné comme une plante sensible au froid, le souleva, le poussa, roulant, dans l'appartement d'Héliogabale. Celui-ci recommande à ses familiers de ne point toucher à la victime avant lui!... Puis la défaite finale sur le même lit jaune, aux coussins jaunes, aux étoffes jaunes de safran pulvérisé, et l'enfant pantelant, baigné dans cette poussière d'or le teignant d'or vivant! Héliogabale se montre aux étrangers, que les prétoriens laissèrent pénétrer. Et, défilant sous le regard des familiers, ils le virent étalé sur son lit, la tête tiarée, les yeux cerclés de noir, terribles, ennuyés, les traits fins tirés. Sa peau était polie à la pierre ponce, un phallus pendait sur sa poitrine, ses doigts portaient des bagues en or, sa chaussure pourpre était, au cou-de-pied, sertie de gros diamants, ses cheveux aux mèches fines étaient poudrés d'electrum. Des esclaves nègres l'éventaient avec des flabellums faits de plumes géantes de paon, pendant que, dans un coin, l'enfant pleurait sinistrement! »

Et cet empereur enfant, ayant dans les veines, coulant avec impétuosité, la lave de tous les volcans de l'enfer, était-il coupable de ses folies, était-il responsable de ses actes? Non, assurément.

L'ancestralité violemment amoureuse de sa mère, — dont il était né des amours avec Caracalla, — cette ancestralité qui de vices et de crimes avait accablé le monde, perçait en aventures frénétiques, en débordements névrotiques, comme si le rite de la vie par

l'adoration de la Pierre Noire et le principe même de la religion nouvelle par la liberté des sexes, eussent eu pour prêtresse la mère d'Héliogabale, Julia Sœmias, femme insatiable de plaisirs et ivre de domination. Ne se prêtait-elle pas à tous les complots de son fils; ne courait-elle pas des nuits durant, les lupanars de Rome; n'avait-elle pas prostitué toutes les femmes et aidé surtout à prostituer les adolescents; n'était-ce pas elle qui avait poussé Héliogabale à introduire le culte du Soleil, non dans sa nécessité de purification, mais dans celle de volupté des natures inférieures; n'avait-elle pas fait partie du sénat féminin et n'était-elle pas plus vicieuse, plus raffinée que son propre fils, son élève?

En général, l'on peut dire que le vice infantile dans l'antiquité n'est que l'abus de pratiques considérées comme naturelles en soi. Sous l'influence du climat, qui mûrit le corps plus vite, et surtout par le mauvais exemple et la promiscuité malsaine dans laquelle se passait presque toute la vie antique (thermes, gymnase, palestre, jeux, etc., etc.), l'enfant devait nécessairement être incité de bonne heure à ne voir aucun mal dans tout l'amas des vices qui l'environnaient.

La fin de la morale antique est principalement une recherche du juste milieu, de ce que Grasberger nomme le *Nichtzuviel*, le *pas trop* (1). Pythagore donne comme définition du beau et du bien « l'harmonie (2) ».

---

(1) GRASBERGER, *op. cit.*, t. II.
(2) PYTHAGORE, *Ethique.*

Le vice, dans ces conditions, n'existe que lorsque cette harmonie est détruite. Les vices des enfants dans l'antiquité ne peuvent vraiment pas être considérés autrement que comme l'abus de pratiques passant habituellement inaperçues à tous les yeux parce que l'on ne soupçonnait pas les désordres physiologiques qui en sont généralement la conséquence.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

A la base de cette étude humanitaire s'imposant au penseur, au rhéteur et au juriste, autant qu'au père de famille, — qui premier intéressé, est trop souvent celui qui s'en désintéresse le plus, — se placent précisément les vices de l'enfant, infiniment plus fréquents que ne le croit l'opinion générale, d'ailleurs trop souvent indifférente et à la source du mal et à la gravité de ses effets.

Le temps n'est plus où la peine infligée au coupable était considérée plutôt comme vengeance de la société que comme force défensive contre le crime ou le délit. Aujourd'hui, l'on considère la peine comme moyen d'amendement. Le progrès croissant et intensif de l'humanité appelle, de plus en plus, l'attention du sociologue et du jurisconsulte sur cette conception moderne de la justice pénale et de ses applications.

Il s'ensuit, nécessairement, que l'étude du sujet à corriger s'impose aussi exacte que consciencieuse, réclamant une intuition délicate ainsi qu'une patiente analyse. Entre tous les coupables, les enfants nécessi-

tent des soins spéciaux parce qu'ils sont plus amendables et parce que, n'étant encore qu'au seuil de l'existence humaine, ils représentent un danger plus grand. C'est dire que la correction qui met l'enfant en cause doit attirer l'attention sur l'enfance même et sur l'éducation de celle-ci, parallèlement physique, morale et intellectuelle.

La Bruyère, chargé de l'éducation du jeune duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé, crut pouvoir appliquer la même mesure à tous les enfants. Il fit de leur moralité le triste tableau que voici : « Les enfants sont hautains, dédaigneux, envieux, curieux, intéressés, paresseux, volages, timides, intempérants, menteurs, dissimulés ; ils rient et pleurent facilement, ils ne veulent pas souffrir de mal et aiment à en faire ; ils sont déjà des hommes. »

Oui, toutes les passions palpitent dans ces jeunes cerveaux, et notre tort est d'avoir sur eux des yeux trop confiants. Ce ne sont plus les baby roses ou les blondins adorables de la gravure qu'on doit voir en eux ; il faut faire la sélection de leurs instincts, bons et mauvais. Et quand on se sera arrêté à l'étude de ceux-ci, des derniers surtout, l'on comprendra aisément qu'il est difficile de partager l'avis de lord Palmerston : « Tous les enfants sont nés bons. » Le dogme contraire nous paraît moins éloigné de la vérité.

Les archives judiciaires sont là pour nous montrer leurs âmes ravagées par la jalousie, l'orgueil, la brûlure des prétendues injustices subies, la soif implacable des vengeances !

Ecoutons, à ce sujet, Mme Lucie Delarue-Mardrus, en une page d'aussi charmante poésie que de psychologie subtile : « La nuit toute la maison dort, pleine de silence ; dans son parc immobilisé, les âmes qui la hantent flottent dans le néant du sommeil ; les têtes des enfants (elles sont six petites filles dans la nursery) creusent les oreillers, les yeux sont fermés. Seule, parmi cette espèce d'enchantement nocturne, Gaby, — qui a six ans, — veille. Son cœur, depuis ce matin, est resté enflé dans sa poitrine. Amertume, orgueil blessé, rancune, haine, méchanceté, chagrins, forment en elle un chaos douloureux qui l'empêche de dormir. On croit que les jeux et les disputes des petits sont sans importance. On ignore quel désespoir, quelle passion peut gonfler parfois la poitrine d'un enfant, quels drames peuvent se passer dans une âme absolue, une âme fraîche que la vie n'a pas encore fanée, habituée au monde relatif... Les affaires des enfants ne regardent pas les grandes personnes. Nous, les petits, nous voulons bien subir les grands, reconnaître leur autorité, recourir à leur protection, mais nous ne fusionnerons jamais avec eux. Les grandes personnes ne comprennent pas plus nos raisons que nous ne comprenons les leurs. Nous sommes deux humanités qui se côtoient sans se mêler, et chacune de ces deux humanités a ses lois et ses secrets. A vous votre royaume, à nous le nôtre ! »

Voilà bien la finesse d'une étude réelle de l'état d'âme de la fillette, de l'éveil vague de cette mentalité oscillant entre le bien et le mal. Mal vers lequel elle pourra s'incliner tout aussi obscurément que vers le

bien, et qui dès lors va devenir l'enfance vicieuse, — et plus tard l'enfance coupable, — celle qui n'a jamais commis de délit punissable, mais dont la propension est à le commettre. C'est l'enfance paresseuse, sournoise, menteuse, colère, hypocrite, plus hypocrite que l'homme fait, atteinte de mythomanie, « hystérique du mensonge », comme le faisait dire un récent procès, c'est l'enfance polluée, touchée déjà du doigt de la luxure, et qui ne bornera pas toujours son vice à sa personne, mais l'étendra à ses proches, souvent par délectation du vice même, sans qu'il en résulte, pour elle, un accomplissement quelconque; c'est la fillette envieuse et coquette dont le cerveau s'emplira des seules vues de ses désirs; c'est le garçonnet, voleur, fumeur, buveur intermittent et même parfois quotidien.

Les statistiques officielles, particulièrement en Belgique, font défaut sur l'enfance vicieuse, ces données ne s'encadrant pas directement dans les statistiques judiciaires. L'éminent ministre d'État, M. Jules Le Jeune, — dont le nom seul évoque les idées les plus modernes en criminalité, — avait suspendu la publication des statistiques, parce que, est-il dit dans les bureaux mêmes de l'administration centrale, à Bruxelles, « il n'avait aucune confiance dans la façon dont le travail était établi ».

*
* *

Nous avons voulu pour notre part dresser une statistique relative aux enfants vicieux.

Les difficultés que l'on rencontre dans les recherches de ce genre sont sans nombre; l'on a peine à s'imaginer les obstacles de toute espèce qui s'élèvent devant celui qui veut non seulement découvrir, mais signaler l'enfant vicieux.

Nous ne parlerons naturellement pas des petites localités où l'échevinat de l'instruction publique est chose complètement inconnue, comme tout autre échevinat, d'ailleurs. Mais l'on reste stupéfait devant certaines réponses de grandes villes, de villes qui se disent volontiers à la tête du progrès. La réponse qui nous parvient de l'une d'elles est vraiment déconcertante : il y est dit que le collège « ne se croit pas le droit de se permettre de pareilles investigations au sujet d'une enquête de l'enfance vicieuse ». Et cette autre : « Le collège ne pense pas pouvoir le demander (dresser une statistique) au personnel enseignant qu'au cas où celui-ci y serait astreint par le gouvernement ou les autorités scolaires. »

Le sentiment général qui prédomine dans les réponses qui nous sont parvenues est une certaine appréhension du discrédit qui pourrait résulter des révélations fournies. Et dire que nous ne demandions que des chiffres, rien que des chiffres, nous engageant à ne citer aucun nom, ni d'élève, ni d'école, ni même de commune! Mais il paraît préférable de laisser entendre que tous les enfants sont des modèles de vertu et d'édification. Nous ne pouvons mieux faire que citer, à ce propos, la réponse caractéristique suivante : « Il est rare, dit un échevin de l'instruction

publique, de voir dans nos écoles un élève vicieux. Les enfants avouent facilement leurs fautes; cela résulte de la connaissance qu'on leur inculque de la noblesse de la franchise et de la grandeur de la vérité ». La phrase est belle et la chose est admirable. Malheureusement, nous avons de la peine à croire à l'efficacité de la méthode et aux merveilleux résultats qu'elle produit.

Ce sentiment presque général d'indifférence et de mauvais vouloir se révèle chez des administrateurs de communes importantes qui estiment que « pareilles investigations paraissent de nature à présenter plus d'inconvénients que d'avantages ».

Les membres du personnel enseignant d'une commune industrielle populeuse doivent prêcher d'exemple pour la noblesse de la franchise vis-à-vis de leurs élèves. Voici leur réponse nette et dénuée d'artifice : ils déclarent « qu'il leur est impossible de donner des renseignements ayant une valeur scientifique quelconque ». La grandeur de la vérité éclate ici dans toute sa beauté !

Ce qui résulte à l'évidence des réponses qui nous sont parvenues, c'est le mauvais vouloir prédominant auquel l'on se heurte et qui se dissimule sous le vain prétexte de l'observation stricte des règlements, c'est un sentiment de défiance presque général ou encore une nonchalance professionnelle déplorable, quand ce n'est pas une complète ignorance de la matière.

En effet, s'il est plus aisé de mettre « néant » en marge des statistiques de santé et d'hygiène à dresser

en fin d'année, de même il est commode de supprimer l'existence du vice en le niant.

Aussi nous n'avons pas voulu tenir compte de ces dernières réponses éminemment fausses. Il est inadmissible, en effet, que sur plusieurs centaines d'enfants, les instituteurs n'en puissent découvrir un seul vicieux, voire menteur ou querelleur, et inscrivent en marge du questionnaire un zéro à toutes les catégories de vices !

Nous ne généralisons pas, loin de là : mais nombreux, encore trop nombreux malheureusement, sont les membres du personnel enseignant pour qui la pédagogie est une science fermée et la pédologie lettre morte. Les nombreux points d'interrogation et surtout les réponses négatives à notre enquête sur les enfants vicieux corporellement, prouvent à l'évidence l'ignorance complète de l'existence de ce vice infantile. Par une pudeur vraiment inexplicable, l'on a craint d'initier le futur éducateur à l'existence de ce vice : il ne peut le découvrir parce que lui-même l'ignore. C'est à peu près comme si l'on cachait les tares corporelles de l'humanité au médecin qui est appelé à les guérir !

Nous admettons aisément que dans les grandes agglomérations certains vicieux — enfants fumeurs, enfants buveurs — ne peuvent être observés qu'en dehors de l'école. Mais il est invraisemblable que le personnel enseignant ne sache pas, dans les localités de peu d'importance, ce qu'il est donné à tout le monde de savoir et de pouvoir contrôler.

Le vice antiphysique, lui, sait se cacher, se dissimuler puisqu'il est le vice secret ou solitaire. Mais les signes physiques qui le dénotent sont à ce point caractéristiques qu'il faut fermer les yeux pour ne point les apercevoir.

Quoi qu'il en soit, malgré les difficultés de la tâche, difficultés objectives et subjectives, nous ne pouvons que nous estimer heureux d'avoir néanmoins rencontré chez la plupart des administrations communales, d'une certaine partie du pays notamment, une condescendance vraiment digne d'éloges, à se prêter à l'enquête à laquelle nous nous livrions. On y perçoit un réel désir de fournir une contribution sérieuse et consciencieuse à l'étude que nous poursuivons ; on y discerne un véritable sentiment de bon vouloir. Nous ne pouvons que remercier vivement et sincèrement les échevins de l'instruction publique et les membres du personnel enseignant qui nous ont fourni leur aide précieuse dans cette tâche ingrate et difficile, mais humanitaire au plus haut degré.

Enquête sur 18,499 enfants

TABLEAUX STATISTIQUES

LES VICES

CHEZ LES GARÇONS, CHEZ LES FILLES

GARÇONS

Nos DE LA FICHE	POPULATION DES CLASSES	VICIEUX CORPORELS		VOLEURS		MENTEURS		FUMEURS		Enfants fréquentant les cafés	Batailleurs — Vindicatifs — Querelleurs	TOTAL
		Habituels	Accidentels	Habituels	Accidentels	Habituels	Accidentels	Habituels	Accidentels			
1	114	3	4	1	2	5	10	8	12	—	9	54
2	43	—	—	—	5	—	6	—	20	—	2	33
3	304	—	—	—	—	15	30	—	25	—	35	105
4	135	—	—	—	—	—	130	15	—	—	130	275
5	95	6	11	4	14	15	50	3	15	2	10	130
6	425	2	—	2	6	11	15	5	17	3	10	71
7	20	—	—	—	—	1	2	1	2	—	1	7
8	85	3	5	3	4	5	10	5	25	—	5	65
9	321	7	5	5	9	26	44	39	58	25	32	250
10	296	2	1	—	—	8	1	21	4	—	10	47
11	96	—	—	—	—	—	85	4	19	—	—	108
12	229	1	8	3	9	10	200	5	79	10	23	348
13	210	—	—	—	—	6	150	—	—	—	6	162
14	93	1	1	2	2	2	5	4	10	—	10	37
15	19	—	—	—	—	—	—	1	4	—	2	7
16	95	—	1	1	5	1	10	—	15	2	9	44
17	122	—	—	—	4	1	5	9	13	—	5	37
18	280	—	—	3	9	5	24	7	19	10	26	103
19	137	—	—	—	—	—	120	34	1	14	35	204
20	373	1	3	4	7	10	49	15	52	—	26	167
21	1,653	5	—	5	10	10	44	191	511	185	90	1,051
22	240	—	3	2	13	22	56	18	36	6	65	221
A reporter	5,385	31	42	35	99	153	1,046	385	937	257	541	3,526

GARÇONS (Suite)

Nos DE LA FICHE	POPULATION DES CLASSES	VICIEUX CORPORELS		VOLEURS		MENTEURS		FUMEURS		Enfants fréquentant les cafés	Batailleurs — Vindicatifs — Querelleurs	TOTAL
		Habituels	Accidentels	Habituels	Accidentels	Habituels	Accidentels	Habituels	Accidentels			
Report	5,385	31	42	35	99	153	1,046	385	937	257	541	3.526
23	237	—	—	—	2	23	41	5	19	—	26	116
24	30	—	—	1	1	1	20	2	17	2	4	48
25	54	—	—	3	3	3	10	2	10	—	2	33
26	40	—	—	—	1	—	3	—	3	—	2	9
27	60	1	3	1	8	3	15	6	12	3	15	67
28	39	—	—	—	1	—	3	—	1	—	4	9
29	30	—	7	—	6	4	26	—	12	—	11	66
30	20	2	—	1	—	—	20	—	—	—	—	23
31	173	—	—	1	7	3	165	14	27	—	5	222
32	24	—	1	1	1	1	5	—	—	—	2	11
33	203	—	—	1	10	—	203	—	13	—	3	230
34	47	6	2	2	—	3	10	2	—	—	4	29
35	32	3	3	1	2	1	15	3	1	1	7	37
36	49	6	3	1	1	6	11	2	1	2	11	44
37	45	5	4	7	5	7	13	3	2	1	10	57
38	38	4	1	2	3	3	10	1	1	—	10	35
39	45	5	7	1	2	5	10	2	2	1	7	42
40	41	8	5	3	4	7	11	1	3	1	5	48
41	21	—	—	—	—	2	19	1	16	6	3	47
42	43	—	—	—	—	—	41	—	8	3	1	53
43	69	—	—	—	—	1	69	1	19	17	—	107
44	19	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	2
A reporter	6,744	71	78	61	156	226	1,768	430	1,104	294	673	4,861

GARÇONS (Suite)

Nos de la fiche	Population des classes	Vicieux corporels		Voleurs		Menteurs		Fumeurs		Enfants fréquentant les cafés	Batailleurs — Vindicatifs — Querelleurs	Total
		Habituels	Accidentels	Habituels	Accidentels	Habituels	Accidentels	Habituels	Accidentels			
Report	6,744	71	78	61	156	226	1,768	430	1,104	294	673	4,861
45	24	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2
46	73	—	—	—	4	—	70	—	5	—	2	81
47	41	—	—	—	—	—	6	1	12	—	—	19
48	19	—	—	—	—	—	—	—	10	1	—	11
49	41	3	10	—	4	—	16	1	5	7	10	56
50	42	—	—	—	—	—	—	5	16	12	4	37
51	42	—	—	1	—	1	—	8	20	12	3	45
52	74	—	—	—	—	—	1	—	3	—	—	4
53	322	2	1	—	2	19	65	19	36	39	20	203
54	243	1	—	—	—	—	6	8	43	—	14	72
55	102	—	—	1	2	4	22	17	42	—	9	97
56	40	2	2	1	1	2	10	—	2	3	5	28
57	22	—	—	—	—	—	2	2	5	—	3	12
58	41	—	2	—	3	—	7	—	3	—	7	22
59	31	—	—	—	1	1	4	4	6	—	10	26
60	170	11	5	3	30	12	110	10	43	1	30	255
61	331	—	—	—	6	4	24	8	27	—	13	82
62	215	—	—	—	2	1	5	1	10	—	25	44
63	179	1	1	1	4	4	10	6	17	—	11	55
64	26	—	—	1	—	1	—	3	1	7	2	15
65	29	—	—	—	1	4	3	5	4	8	1	26
66	40	—	1	—	—	—	4	1	1	—	2	9
A reporter	8,891	91	100	69	216	279	2,133	531	1,415	384	844	6,062

GARÇONS (Suite)

Nos de la fiche	Population des classes	Vicieux corporels		Voleurs		Menteurs		Fumeurs		Enfants fréquentant les cafés	Batailleurs — Vindicatifs — Querelleurs	Total
		Habituels	Accidentels	Habituels	Accidentels	Habituels	Accidentels	Habituels	Accidentels			
Report	8,891	91	100	69	216	279	2,133	531	1,415	384	844	6,062
67	42	—	—	1	—	1	1	—	2	8	1	14
68	44	2	1	—	2	—	2	—	1	—	4	12
69	50	—	—	1	3	—	2	4	10	15	4	39
70	943	37	49	11	24	40	500	7	11	17	67	763
71	21	—	1	—	—	—	2	—	7	—	2	12
72	27	—	—	—	—	1	3	2	21	5	1	33
73	37	—	1	—	2	—	24	—	4	6	5	42
74	40	—	1	—	—	—	—	1	2	7	6	17
75	49	—	—	—	2	—	1	—	—	8	2	13
76	40	1	—	1	—	—	30	1	—	—	2	35
77	39	—	—	—	2	—	10	—	—	—	7	19
78	34	—	—	—	1	2	1	—	2	2	5	13
79	34	—	—	4	1	3	6	—	—	—	5	19
80	33	1	2	1	—	—	1	—	—	—	6	11
81	39	—	—	—	1	4	5	—	6	—	4	20
82	47	—	3	—	—	—	1	—	7	5	5	21
83	36	—	—	—	1	—	2	1	—	—	1	5
84	15	—	—	—	—	—	—	2	4	—	—	6
85	25	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1
86	37	—	—	—	—	—	4	—	18	8	—	30
87	526	—	6	6	21	31	54	43	82	68	54	365
Total	11,049	132	164	94	276	361	2,782	593	1,592	533	1,025	7,552

FILLES

Nos DE LA FICHE	POPULATION DES CLASSES	VICIEUSES CORPORELLES		VOLEUSES		MENTEUSES		Enfants fréquentant les cafés	Batailleuses — Vindicatives — Querelleuses	TOTAL
		Habituelles	Accidentelles	Habituelles	Accidentelles	Habituelles	Accidentelles			
1	36	—	—	2	—	5	2	—	6	15
2	25	—	—	—	1	—	15	—	—	16
3	25	—	—	—	—	1	2	—	—	3
4	79	4	6	2	4	5	10	—	2	33
5	200	—	—	—	2	—	10	—	—	12
6	283	—	—	2	4	1	1	—	4	12
7	100	—	—	—	3	—	90	—	—	93
8	162	—	1	—	1	—	35	—	—	37
9	156	2	—	2	7	3	150	—	23	127
10	44	—	—	2	—	1	3	—	2	8
11	78	2	1	2	1	1	5	—	5	17
12	12	—	—	—	—	—	—	—	2	2
13	129	—	—	1	—	1	40	—	8	50
14	129	—	—	—	—	9	16	22	19	66
15	173	—	1	1	6	2	20	—	23	53
16	274	1	7	5	18	16	83	—	63	193
17	970	2	—	2	6	11	44	16	22	103
18	168	2	6	1	7	5	19	7	27	74
A reporter	3.043	13	22	22	60	61	545	45	206	914

FILLES (Suite)

Nos DE LA FICHE	POPULATION DES CLASSES	VICIEUSES CORPORELLES		VOLEUSES		MENTEUSES		Enfants fréquentant les cafés	Batailleuses — Vindicatives — Querelleuses	TOTAL
		Habituelles	Accidentelles	Habituelles	Accidentelles	Habituelles	Accidentelles			
Report	3.043	13	22	22	60	61	545	45	206	914
19	194	—	—	—	2	—	19	—	21	42
20	31	—	3	1	2	1	5	—	10	22
21	32	—	—	—	1	—	2	—	4	7
22	40	—	—	1	1	1	5	—	3	11
23	87	4	—	1	—	—	80	—	—	85
24	142	—	3	1	2	3	20	—	10	39
25	198	—	—	—	8	—	98	—	2	108
26	23	—	—	—	—	—	2	—	—	2
27	39	—	—	1	2	4	8	—	13	28
28	40	—	—	1	4	4	9	—	8	26
29	56	—	—	2	4	4	14	—	11	35
30	33	—	—	1	3	2	3	—	8	17
31	24	—	—	—	—	—	—	1	—	1
32	44	—	—	—	—	—	—	3	1	4
33	57	—	—	—	1	—	5	3	3	12
34	33	1	4	1	3	1	5	9	1	25
35	339	2	1	2	2	25	50	52	45	179
A reporter	4.455	20	33	34	95	106	870	113	346	1.557

FILLES (Suite)

Nos DE LA FICHE	POPULATION DES CLASSES	VICIEUSES CORPORELLES		VOLEUSES		MENTEUSES		Enfants fréquentant les cafés	Batailleuses — Vindicatives — Querelleuses	TOTAL
		Habituelles	Accidentelles	Habituelles	Accidentelles	Habituelles	Accidentelles			
Report	4.455	20	33	34	95	106	870	113	346	1.557
36	281	—	1	—	3	—	18	—	18	40
37	37	2	2	1	—	2	10	1	5	23
38	160	10	—	5	40	10	80	—	25	170
39	262	3	1	4	—	1	19	—	—	28
40	43	1	3	1	—	3	14	2	4	28
41	171	9	2	1	4	7	50	3	25	101
42	143	—	1	—	5	3	10	—	10	29
43	29	3	1	1	—	2	10	—	5	22
44	53	—	1	—	—	—	5	—	3	9
45	41	—	1	—	—	—	4	—	3	8
46	40	—	4	—	2	1	1	—	3	11
47	50	2	—	2	—	—	3	—	6	13
48	19	—	—	—	—	1	2	—	3	6
49	27	—	—	1	—	1	—	—	2	4
50	25	—	—	—	1	1	1	—	4	7
51	28	—	—	—	—	1	1	—	5	7
52	42	1	—	—	—	—	—	—	—	1
A reporter	5.906	51	50	50	150	139	1.098	119	467	2.064

FILLES (Suite)

Nos DE LA FICHE	POPULATION DES CLASSES	VICIEUSES CORPORELLES		VOLEUSES		MENTEUSES		Enfants fréquentant les cafés	Batailleuses — Vindicatives — Querelleuses	TOTAL
		Habituelles	Accidentelles	Habituelles	Accidentelles	Habituelles	Accidentelles			
Report	5.906	51	50	50	150	139	1.098	119	467	2.064
53	50	—	—	—	1	—	1	—	1	3
54	65	—	—	—	3	—	10	—	—	13
55	52	1	—	—	—	—	1	—	—	2
56	724	22	37	17	40	42	507	11	7	683
57	207	7	9	11	27	17	47	2	7	127
58	22	—	—	—	1	2	9	—	10	22
59	27	—	1	—	1	1	20	7	4	34
60	27	—	—	—	1	—	22	5	4	32
61	28	—	—	—	—	2	20	—	2	24
62	35	1	—	2	—	3	26	—	4	36
63	35	1	—	—	1	1	18	—	2	23
64	41	2	—	—	—	3	20	—	7	32
65	42	—	1	—	—	—	24	—	—	25
66	38	—	—	2	4	4	20	3	6	39
67	47	—	—	—	2	—	34	12	10	58
68	54	2	2	3	2	6	35	—	2	52
69	50	1	1	—	—	—	30	1	3	36
Total	7.450	88	101	85	233	220	1.942	160	536	3.305

RÉCAPITULATION. — POURCENTAGE

Enquête sur 11,049 garçons

296	VICIEUX CORPORELS	132 s'adonnant habituellement à l'onanisme	1.2 %	2.69 %
		164 s'y adonnant accidentellement	1.49 %	
370	VOLEURS	94 ayant la manie du vol . . .	0.86 %	3.36 %
		276 se laissant aller à la rapine, au larcin	2.5 %	
3,143	MENTEURS	361 invétérés, obstinés	3.27 %	28.45 %
		2,782 par occasion	25.18 %	
2,185	FUMEURS	593 habituels	5.35 %	19.76 %
		1,592 intermittents	14.41 %	
533	Enfants fréquentant les cafés avec leurs parents ou avec des camarades		4.83 %	
1,025	Batailleurs, vindicatifs, querelleurs		9.28 %	

RÉCAPITULATION. — POURCENTAGE

Enquête sur 7,450 filles

189	VICIEUSES CORPORELLES	88 s'adonnant habituellement à l'onanisme	1.18 %	2.54 %
		101 s'y adonnant accidentellement	1.36 %	
318	VOLEUSES	85 ayant la manie du vol . . .	1.15 %	4.28 %
		233 se laissant aller à la rapine, au larcin	3.13 %	
2,162	MENTEUSES	220 invétérées, obstinées . . .	2.96 %	29.03 %
		1,942 par occasion	26.07 %	
160	Enfants fréquentant les cafés avec leurs parents ou avec des camarades		2.15 %	
536	Batailleuses, vindicatives, querelleuses . . .		7.2 %	

Cette statistique a porté sur **7,450** filles et sur **11,049** garçons, soit sur un chiffre de **18,499** enfants fréquentant les écoles primaires et âgés de six à quatorze ans. Les chiffres en sont navrants ; ils démontrent « brutalement » — rien n'est brutal comme un chiffre — qu'à l'heure actuelle il y a une moyenne de **68.37** % de garçons et de **45.20** % de filles subissant l'empreinte du vice.

Le vice le plus redoutable, le vice de l'attouchement corporel, n'a pu être signalé suivant sa fréquence. Comme son nom l'indique bien, c'est, en effet, le vice secret, le crime solitaire. Il ne se révèle qu'à l'attention de l'éducateur averti ou quand, exceptionnellement, il dégénère en délit d'attentat aux mœurs ou encore en la monomanie de l'exhibitionnisme.

L'enfant qui se livre occasionnellement au plaisir contre nature s'entraînera nécessairement sur la pente fatale et ne tardera pas à en contracter l'habitude, s'il n'est retenu et empêché par la famille ou l'éducateur.

C'est à eux qu'incombera la responsabilité s'ils ne sont intervenus pour empêcher de dégénérer en habitude ce qui n'était qu'accidentel.

... *Sero medicina paratur cum mala per longas invaluere moras.*

« Il est bien tard pour administrer un remède quand par votre faute vous avez laissé prendre trop d'empire au mal. »

Aussi avons-nous cru devoir, en récapitulation, fusionner, en un pourcentage unique, les vicieux habituels et les vicieux occasionnels : ceux-ci sont fatalement des

candidats à la fréquence et suivront bientôt la voie des premiers.

Si le vice du mensonge se signale davantage à l'attention, c'est qu'il fausse les rouages dans la marche normale des choses. Souvent l'instituteur ou l'institutrice aura eu à souffrir de la rouerie de ses élèves ; leurs mensonges auront causé quelques graves ennuis : dans ces situations il est difficile de fermer les yeux sur ces « défauts ».

Car, chose singulière, l'on n'est tenté de considérer comme vice que ce dont on souffre.

Il en est de même des enfants vindicatifs et querelleurs : ce sont les contrariétés qu'ils suscitent aux familles et aux éducateurs qui attirent généralement l'attention.

Rien d'étonnant donc à ce que les statistiques soient mieux fournies à ces rubriques.

On est forcé d'intervenir lorsque l'on se trouve lésé ou que « l'harmonie » des choses se trouve détruite : ce mot entendu dans un autre sens que celui lui attribué par les Grecs, comme nous l'indiquions plus haut.

Quant aux différences qui sont constatées entre les pourcentages relatifs aux deux sexes, elles s'expliquent très aisément à certaines classifications.

La fillette ne succombera qu'exceptionnellement à la tentation qui attire le garçon fumeur.

A part donc dans certains centres industriels, elle subira moins que le garçon l'entraînement qui pousse celui-ci à aller au café.

Mais les petites descendantes d'Ève ont tenu à

garder leur supériorité en ce qui concerne le vice de la première femme : le mensonge. Elles ne veulent le céder non plus quant à l'humeur querelleuse ou aux sentiments batailleurs.

On peut déduire de ce qui précède que le vice sévit au même degré chez les fillettes et chez les garçons.

Cela résulte de notre enquête qui a porté sur un nombre relativement élevé d'enfants. Oserions-nous dire sur un nombre plus élevé que nos appréhensions ne nous permettaient d'espérer?

Car, comme nous l'expliquions plus haut, nous avons dû logiquement bannir certains « résultats »! qui nous étaient transmis et dans lesquels perçait, de singulière façon, l'ennui de fournir une réponse ou le dépit de pouvoir être utile à une bonne cause. A moins que la « négative » ne révèle une méconnaissance absolue des principes qui font le bon éducateur.

Qu'il nous soit permis de citer comme caractéristique la « documentation » émanant de nombreux instituteurs et institutrices comptant dans leurs classes, les uns un total de huit cent sept élèves, les autres quatre cent soixante-neuf élèves, d'autres encore neuf cent quatre-vingt-neuf. *Toutes* les réponses sont indiquées par des zéros, ou bien des traits de plumes dédaigneux, quand ce ne sont pas des « blancs » complètement immaculés n'exigeant même pas la peine de recourir à la plume.

C'est à de semblables éducateurs que le collège échevinal dont nous parlons plus haut devrait inculquer « la noblesse de la franchise et la grandeur de la vérité ».

Nous estimons, quant à nous, que c'est faillir à une tâche sacrée, aussi bien chez les pères et mères de famille que chez les membres du personnel enseignant, que se dérober à une œuvre d'hygiène morale, laquelle se complique du plus délicat problème social.

En tout état de cause, ce qui est absolument indéniable, c'est que le vice, sous toutes ses formes, se trouve répandu dans toutes les classes de la société, depuis l'enfant pauvre ou délaissé, jusqu'à l'enfant des classes sociales aisées ou riches.

*
* *

Il est, d'autre part, d'une importance capitale de bien savoir établir une démarcation entre l'enfance vicieuse, l'enfance anormale et l'enfance criminelle. Nous réservons celle-ci pour une étude ultérieure, car nous ne voyons dans ce travail-ci que le prologue de l'analyse ouverte à nos jurisconsultes sur la criminalité juvénile. Nous aborderons bientôt aussi la question des enfants anormaux, d'esprit ou de corps, que nous pourrions qualifier de « tardigrades » et qui, eux, sont déjà l'objet d'une attention toute spéciale de la part de certains groupements pédagogiques et médicaux. L'anomalie, chez l'enfant, peut être divisée en deux classes principales : les arriérés pédagogiques, c'est-à-dire les enfants dont le développement intellectuel est retardé, et les anormaux médicaux, qui relèvent de l'art de

guérir ; les uns ont une tare intellectuelle, les autres une tare physique.

Au récent Congrès de psychologie de Genève, M. le professeur Ferrari, de Bologne, proposait la nomination d'une commission en vue d'un classement pratique. C'est dire que, jusqu'ici, rien n'a été bien déterminé. M. le professeur Persigout considère l'espèce humaine comme « un arbre immense dont les racines sont les individus qui demeurent dans la vie végétative » (anormaux constitutionnels).

Il nous est agréable de constater que ce furent les médecins belges qui s'occupèrent les premiers de cette classification. Le Dr Demoor a mis en circulation le mot et l'idée d' « arriération » pédagogique. Toujours à la tête du mouvement scolaire, la ville de Bruxelles, heureusement inspirée par des maîtres en pédologie, s'est occupée, avec un soin louable, des enfants arriérés. D'autres villes suivant cet exemple s'engagent dans la même voie, — nous citerons notamment Anvers, Liége, Mons et Gand. A la dernière réunion de la Société protectrice de l'Enfance anormale, — section anversoise, — furent prononcées ces paroles si élevées et qui peuvent s'appliquer aussi bien à l'enfance vicieuse qu'à l'enfance anormale ou criminelle : « Mon rêve serait, disait l'orateur, de faire étudier plus systématiquement l'enfance, de créer des instituts supérieurs où les savants étudieraient scientifiquement et systématiquement les problèmes de l'enfance anormale, puis de grouper dans un même ensemble les services administratifs et judiciaires. »

*
* *

Il est un fait incontestable, c'est qu'il faut séparer l'élément criminogène du vice et de l'orthopédie physique ou morale, car, souvent, et à tort, l'enfant criminel, l'enfant vicieux et l'enfant anormal sont identifiés en un seul et même être, sont confondus en une seule et même idée. C'est une erreur aussi grave que dangereuse, surtout au point de vue prophylactique.

C'est en cela que notre étude ouvre un champ considérable à l'analyse ; elle n'envisage que le vice, elle demande de prendre l'enfant, pour ainsi dire à la naissance, aux sources de la vie, déjà polluée par l'ambiance, l'hérédité, la misère, ou sinon flétrie par la spontanéité de l'exemple ou de l'impulsion personnelle qui l'amène plus tard à la culpabilité.

Le mal ne date pas d'aujourd'hui. Nous avons donné le tableau de ce que fut, à travers les âges, le vice infantile. Déjà, l'un des moins vertueux poètes de la Rome antique s'écriait : « *Principiis obsta.* » Coupez le mal dans sa racine, ne le laissez pas s'envenimer au point que la guérison en soit devenue impossible. Et, de la Rome antique, ces principes auraient dû passer dans la Rome moderne, comme du reste partout. Lors de notre enquête, pendant notre dernier voyage en Italie, nous avons été stupéfait autant qu'écœuré de rencontrer, presque dans toutes les villes, principalement à Naples, tant de vice et tant d'immoralité chez les adolescents. C'est, là, le vice général atavique dans

toute son horreur, dans toute sa liberté. Toutes ces petites âmes sont déjà pétries de fange.

De 1880 à 1905, le nombre de mineurs traduits en justice passe, en France, de 23,000 à 31,000.

Du 1er juillet 1908 au 30 juin 1909, le nombre des arrestations a été de 24,029, se décomposant en 20,597 hommes, dont 15,002 majeurs et **5,595** mineurs, et 3,432 femmes, dont 2,708 majeures et **724** mineures.

Mais en Italie, dans un temps beaucoup plus court, la marée de la criminalité infantile monte de 30,000 cas à 68,000 cas ! L'Allemagne n'est pas mieux partagée : en 1882, elle condamne 30,000 enfants, en 1905, 51,000, et d'une année à l'autre, de 1905 à 1906, elle note avec effroi une augmentation de 3,979 condamnations.

D'autre part en Belgique, le lundi 31 janvier 1910, la cinquième chambre du tribunal correctionnel de Charleroi présentait un aspect extraordinaire. Il y avait quarante-neuf affaires de vol inscrites ce jour-là. Et tous les prévenus étaient des enfants — dont un grand nombre n'avaient pas dix ans.

Un cas curieux d'enfant voleur, est celui d'un gamin de la rue de Flandre, à Bruxelles, qui « raflait » les porte-plumes, encriers, gommes et crayons de ses condisciples. Pris en flagrant délit dans une école de la rue des Palais, où il s'était introduit après la sortie des classes, il parvint encore, au *commissariat* de la place Colignon, à subtiliser une douzaine de crayons et de timbres en caoutchouc du pupitre de l'agent de service !

On peut voir défiler devant le tribunal correctionnel de notre capitale, qui leur réserve une audience spéciale, tous les petits délinquants : grooms, apprentis, garçons de courses, écoliers et écolières, épaves de la rue, qui ne purent résister à la tentation d'un tiroir entre-bâillé ou qui, plus audacieux, fracturèrent un meuble pour se procurer l'argent nécessaire à l'achat de friandises.

L'un a volé la monnaie contenue dans quatre compteurs automatiques de gaz, à Anderlecht. L'autre a escamoté un canif dans un bazar. Une gamine a « fait » le porte-monnaie d'une dame dans un magasin. Certains ont volé des montres à l'étal d'un petit bijoutier de la rue de l'Escalier.

Le tribunal met les uns à la disposition du gouvernement, rend les autres à leurs parents en acquittant pour absence de discernement, remet les causes de plusieurs afin de leur imposer un temps d'épreuve, promettant l'acquittement en cas de non-rechute ! ! !

Tous ces enfants sont plutôt des vicieux que des voleurs. Vicieux aujourd'hui, voleurs, criminels demain.

De tous temps et en tous pays, la question de la criminalité infantile a passionné les juristes et les psychologues. Ils ont tous, avec un sentiment de profonde équité et d'altruisme social, essayé d'enrayer le mal. Mais nous devons cependant dire que la source du mal, — le vice, — est loin d'être tarie, puisque la criminalité et le vice même augmentent chez l'enfant dans des proportions de nature à inquiéter les esprits les moins

timorés. Et malgré les doctes travaux qui marquèrent le siècle dernier et la rénovation pédagogique instaurée par d'illustres penseurs, rien de positif ni d'essentiellement pratique n'a été jusqu'alors introduit dans cet ordre d'idées; si bien, qu'avec raison, Ellen Key, la célèbre écrivain suédois, a baptisé, à son aurore, le siècle nouveau, de « siècle de l'enfant ».

Aujourd'hui, l'avenir de l'enfant nous apparaît comme une chose sacrée. L'on n'en est encore qu'aux premiers tâtonnements. Et il faut le reconnaître, il subsiste malheureusement trop d'ignorance parmi les éducateurs de l'humanité. Il a fallu que la science nous éclairât de ses découvertes certaines et de ses conseils pratiques pour engager les nouvelles générations vers la santé, la force, l'intelligence et la bonté.

Toutefois, si l'on s'occupe désormais de l'enfance anormale et de l'enfance criminelle, on peut avouer qu'il n'a rien été tenté d'intéressant au sujet de l'enfance vicieuse. Et cependant, quand une cause infantile retentissante se déroule devant les tribunaux correctionnels ou devant les assises du pays, on peut dire, sans conteste, que, presque toujours et partout, la criminalité puise son germe dans le vice : enclin à être criminel, l'enfant vicieux n'a pas été arrêté en temps voulu sur la pente fatale.

Il est essentiel, publie M. H. Galli, à propos des « apaches », dont il dit que la plupart d'entre eux, les plus redoutables, — n'acceptant rien du contrat social et d'une amoralité absolue, — sont très jeunes et presque enfants entraînés au crime, il est essentiel que

le magistrat sache de quelle façon les parents remplissent leurs devoirs envers leurs enfants. Une enquête consciencieuse permettrait de provoquer plus fréquemment en France l'application de la loi du 24 juin 1889 sur la déchéance de la puissance paternelle.

L'enseignement de la morale, mal déterminé, mal assis, est trop flottant à l'école, et il devient insuffisant à tout degré d'instruction si l'enfant n'est pas entouré des bons conseils constants de la famille.

M. Galli conclut que les remèdes possibles contre le développement de l'enfance vicieuse, situation dont chacun reconnaît la gravité, seraient : surveillance à l'école, surveillance sévère autour d'elle de façon à en écarter les rôdeurs et les malandrins qui attirent les enfants, développement des classes de garde, création d'orphelinats départementaux et d'écoles d'anormaux, réorganisation de l'apprentissage et revision de la loi sur la déchéance paternelle. Il serait patriotique et sage de se préoccuper, plus qu'on ne le fait aujourd'hui, de l'enfance et de l'adolescence, et de protéger non seulement sa santé physique, mais aussi sa santé morale.

Sans vouloir empiéter sur notre étude de la criminalité infantile, nous pouvons nous demander à quel âge l'enfant peut être l'objet d'une réprimande judiciaire et jusqu'à quel âge s'étend la limite de la jeunesse ?

Ce sont des questions sur lesquelles nous rencontrons de grandes variations dans les droits positifs. Un arrêt de la cour de Liége, infirmant un jugement du tribunal de Dinant, porte que l'enfant doit rester sous la tutelle

du père jusqu'à l'âge fixé par le Code pénal qui lui attribue la responsabilité. M. Paul Deschanel, à Paris, dans son projet de loi sur les tribunaux pour enfants, adopte l'âge de treize ans. Il est certain qu'une délimitation *exacte* serait aussi injuste qu'arbitraire.

*
* *

Quand nous nous sommes préoccupé du problème, si intéressant et si délicat à la fois, que présente l'enfance vicieuse, nous avions à l'esprit les paroles émouvantes du pasteur Wagner : « Demain sera la moisson de ce qui germe aujourd'hui dans les volontés. L'esprit public fait la destinée des nations. Mais où s'élabore cet esprit? La racine en est au foyer de la famille. »

Aussi, croyons-nous qu'il est d'un véritable devoir de mettre en face de leur conscience les pères et les mères, trop souvent indifférents, et dont la culpabilité s'accentue en proportion des vices de leurs enfants. Le facteur essentiel de la formation de l'enfant, l'homme futur, c'est le foyer familial. Si tout s'y passe normalement, comme par le fait d'une transition d'une génération à la suivante, l'effet moral s'en répercutera logiquement dans l'épanouissement de la première enfance jusqu'à l'âge mûr.

Et quand, par les nécessités de la vie moderne, l'enfant doit quitter la famille pour être confié aux éducateurs, l'obligation de ces derniers est d'autant plus stricte qu'ils ne peuvent être soupçonnés ni de faiblesse ni d'excès de tendresse familiale. Ce serait

de l'indifférence, pour ne pas dire de l'incorrection professionnelle, qu'il y aurait alors à leur reprocher. Mais combien de fois la tare qui a marqué l'enfant ne passe-t-elle pas inaperçue! Non seulement parce que celui-ci est dissimulateur par excellence, mais parce que l'on craint d'initier l'instituteur, l'institutrice surtout, à certaines documentations révélatrices touchant l'élève vicieux leur confié. Comme si cacher le mal était le guérir! Nous l'avons, du reste, suffisamment démontré par notre enquête.

A. Thiers a dit : « Taire la vérité, c'est cacher le mal, non le supprimer. » Les paroles de Stuart Mill ne sont pas moins concluantes : « On ne peut prévenir ni guérir les maux de la société tout comme les maladies du corps, à moins d'en parler ouvertement. »

Que les quelques administrations communales qui n'ont pas cru devoir accepter notre enquête, méditent la leçon de ces lignes.

A cet égard, les graves paroles d'un académicien français qui se doublait d'un jurisconsulte des plus éclairés, M. Henri Barboux, et qui fut bâtonnier de l'ordre des avocats, paroles qui figurent en préface du livre d'Eugène Prévost sur la *Prostitution des enfants*, sont aussi justes qu'elles paraissent sévères : « La science est toujours chaste. Il ne faut pas qu'une fausse pudeur excuse le savant, le jurisconsulte, l'administrateur, l'homme d'État, s'ils détournent les yeux des ulcères hideux qui rongent notre race : l'absinthe, mère de la folie et complice de la stérilité, la syphilis, ses ravages effroyables et son bouillon de culture, la

prostitution. La science jette les hauts cris ; inutile Cassandre, elle promène devant nos yeux le miroir où nous pouvons connaître le sort que nous réservent ces deux fléaux. Les jurisconsultes accumulent les lois ; ils savent d'avance qu'elles ne seront pas appliquées. Les administrateurs dissertent, se contredisent et le seul terme de leurs désirs est de n'avoir ni scandales, ni articles de journaux, ni menaçantes interpellations ! »

D'autre part, s'il s'agit de garçons mineurs à l'égard de qui la législation française entre autres se voit amenée, douloureusement, à inscrire l'état habituel de prostitution sur la voie publique, c'est le vol qui constitue, presque toujours, le délit coutumier, s'aggravant, de plus en plus, des violences où se retrouve nécessairement l'atavisme.

C'est là, dans l'ensemble d'un tableau que nous peignons à larges traits d'un pinceau trempé des plus sombres et des plus réelles teintes, l'enfance vicieuse, germant, se développant, s'instaurant en marge de la société responsable en somme, directement autant qu'indirectement, de cette instauration.

On ne saurait assez l'ériger en principe : *l'enfant ne voit que le présent, par le présent, pour le présent.* Son vice même se limite à ce principe absolu. Il n'en peut tirer ni profit, ni souvenir. Il agit par imitation. Il n'a pas souci du lendemain, ni de la promesse, ni de l'appréhension de ce qu'apportera le mal spontané qu'il fait aujourd'hui. Il ignore presque totalement la douleur physique, ou l'oublie dès qu'elle le quitte ; à

plus forte raison ne peut-il concevoir la véritable douleur sentimentale ou morale, et c'est par quoi s'explique, immortel, parmi tant d'autres, l'axiome de La Fontaine :

Cet âge est sans pitié.

Sans pitié, c'est-à-dire sans préméditation, sans remords.

Et combien vrais ces vers de Victor Hugo, dans *le Crapaud :*

J'étais enfant, j'étais petit, j'étais cruel,
Tout homme sur la terre où l'âme erre asservie
Peut commencer ainsi le récit de sa vie !

Toute la psychologie de l'enfance est là !

DES CAUSES DU VICE CHEZ L'ENFANT

DES CAUSES DU VICE CHEZ L'ENFANT

Le cœur de l'homme vierge est un vase profond.
Lorsque la première eau qu'on y verse est impure
La mer y passerait sans laver la souillure;
Car l'abîme est immense et la tache est au fond.

Nous nous sommes, souventes fois, demandé si ces admirables vers de l'auteur de *l'Enfant du siècle* ne devraient pas s'inscrire, en lettres d'or, partout où se trouve quelque éducateur de l'enfance. C'est l'expression, dans toute sa noblesse, du grand poète du siècle écoulé.

A l'aube du siècle actuel, c'est M. Grimanelli, directeur du service pénitencier au ministère de l'Intérieur, en France, qui a posé nettement l'axiome scientifique : « La masse d'enfants vicieux est, pour parler la langue des bactériologistes, le bouillon de culture dans lequel pullulent les bacilles de la future criminalité. »

Jusqu'ici, l'anatomie, la physiologie et la psychologie nous ont donné, comme documentations, les bases soit personnelles, soit héréditaires. Il nous reste

à parcourir la diversité des autres facteurs sociaux de ce triste mal.

C'est d'abord dans la constitution héréditaire de chaque enfant, puis dans l'atmosphère physique et morale dont il est environné, qu'il faut chercher les causes de ses vices.

Qui sont ces enfants vicieux?

Il ne faut être ni technicien médical, ni « psychothérapeutiste » distingué, pour être frappé à leur singulier aspect physique; chez le plus vicieux, il y a asymétrie de la face ou difformité du crâne. Tous se voient la figure imprimée des hideux stigmates de leurs habitudes solitaires : tel sujet, ne s'étant pas développé normalement, conservera toujours un signe quelconque de dégénérescence, et se fera remarquer par sa petite taille ou accusera sept ou huit ans, alors qu'il en compte douze ou treize. D'autres fois, les accidents morbides, personnels ou héréditaires, seront moins apparents, mais toujours aisés à diagnostiquer. Comment expliquer chez tel enfant une singulière perversion qui déroute et désole profondément les parents? Ceux-ci cependant, — parents immédiats, — paraissent normaux.

Les enfants sont prédisposés au même genre de vices que les auteurs de leurs jours. La gourmandise, l'ivrognerie, la colère, l'envie, la jalousie, le vice physique sont très fréquemment de transmission héréditaire. Et il est à remarquer que, très souvent aussi, le caractère de l'être qui procrée se propage à des générations entières, c'est-à-dire que les enfants ont

parfois plus de ressemblance physique et morale avec leurs aïeux qu'avec leur père et leur mère.

A ces causes se joint aussi celle de la *prématuration* que signale M. le professeur Pinard.

Il préconise l'obligation pour l'État de protéger l'embryon, chose inexistante actuellement. La future mère n'est traitée à aucun point de vue ni guère en aucun pays à l'égal des femelles des grands animaux.

Aussi quel en est le résultat? demande le savant gynécologue : « Eh bien, comme exemple, des 10,000 derniers enfants sortis de la clinique Baudelocque, à Paris, plus de la moitié, 5,397, étaient des enfants nés prématurément. Or chacun sait combien l'avenir des prématurés est au moins incertain. »

Faiblesse innée des survivants, nervosité du système ouverte à l'infiltration des perversités premières, puisque la mère n'est pas là, pas plus que l'école n'y défendra si le prématuré y entre, autant de natures étiolées offertes en holocauste au vice infantile, qu'il y aura pour ainsi dire, parmi ce chiffre effrayant de 5,397 naissances, forcées, dans cette seule clinique, qu'il y aura de prématurés survivants.

Au surplus, sait-on même, en ce qui concerne les enfants assistés, sait-on qu'en France, malgré les efforts éclairés de ceux qui les dirigent et le dévouement d'une armée de fonctionnaires, sur *les deux cent mille enfants* confiés à l'assistance, *un tiers à peine arrive à l'âge adulte?*

Il y a également la multiplicité des enfants d'alcoo-

liques. Dans la plupart des cas, l'alcoolisme est transmis par hérédité.

D'après Fleming, les enfants conçus pendant l'ivresse des parents sont exposés aux psychoses. C'est bien un avorton, un dégénéré que l'argot parisien appelle du mot significatif « l'enfant du lundi », misérable échantillon d'humanité au compte-gouttes, peut-on dire.

Bien des jeunes gens, fils d'alcooliques surtout, se livrent à des attentats contre les mœurs. Prenant un pays du Nord, le Danemark, où l'alcoolisme ne fait que peu de ravages, nous y voyons 40 jeunes gens sur 116 qui se sont livrés à des attentats de ce genre et ces quarante enfants sont fils d'alcooliques.

Il y a cinquante ans la Norvège était envahie par le fléau de l'alcoolisme, comme la Belgique à l'heure actuelle, au point qu'un savant s'écriait : « Nos populations périclitent; si l'on n'agit énergiquement, elles s'éteindront bientôt dans les misères physiques et morales. »

Neuf mille sept cent vingt-sept distilleries y prospéraient.

Le danger était des plus graves sans que les lois pussent y obvier : des sociétés de tempérance se formèrent, dirigeant leur activité notamment vers les classes ouvrières. Sous la poussée de leurs organismes les lois furent strictement appliquées :

En 1853, la consommation annuelle par tête s'élevait à 16 litres : elle est descendue au-dessous de 2 ! litres à l'heure actuelle.

Quelles belles pages aussi, — et combien suggestives — que celles où Alfred de Musset, au début de ses *Confessions*, en quête du mal du siècle, écrit : « Pendant les guerres de l'Empire, tandis que les maris et les frères étaient en Allemagne, les mères inquiètes avaient mis au monde une génération ardente, pâle, nerveuse... » Les parents sont la cause initiale, dès lors, du mal qui se développe chez leurs descendants, en qui se retrouvent, se marquent et sont prêtes à se développer, comme une plante parasite empoisonnée, les tares ancestrales, dont, en résumé, l'on peut dire que les facteurs anthropologiques sont l'alcoolisme parental, les dépressions pathologiques, l'hérédité, l'anormalité physique ou morale. Tels sont les éléments certains d'une dégénérescence dont les inquiétants symptômes semblent se multiplier de plus en plus. Des exemples ne manquent assurément pas et nous n'en donnerons que quelques-uns de connaissance personnelle :

M. D..., de Liége, homme respectable et d'une excellente moralité, possède trois fillettes, dont l'une, issue d'un premier mariage, est la douceur et la bonté personnifiées. Les deux autres, — six et sept ans, — sont l'incarnation du vice et font le désespoir du père. Après enquête faite : la première femme de M. D... était une brave et honnête créature; la seconde est une alcoolique invétérée, doublée d'une vicieuse de longue date.

Un ouvrier des environs de Bruxelles, ivrogne et débauché, d'une nature plus que bestiale, a deux

jeunes garçons : l'un, bon et travailleur, ressemble à la mère; l'autre, — quinze ans, — est un mauvais sujet; il a, comme liaison, deux gamines de son âge qu'il exhorte au vol pour lui procurer de l'argent. Il est le portrait frappant de son indigne père, alcoolique.

Atavisme! Peut-être. Mais il est bien certain que si l'enfant a été conçu pendant l'ivresse, il ne deviendra jamais un être sain de corps ni d'esprit. L'idiotisme, la stérilité, la dépravation, la folie, le crime seront son apanage. (Ce que nous en disons n'est que trop confirmé par les observations faites aux conseils de revision sur les déchets d'humanité auxquels des parents indignes ont *infligé* la vie, selon le mot admirable de Chateaubriand.)

Diogène disait à un enfant idiot : « Ton père devait être bien ivre quand ta mère t'a conçu. »

Pour oublier le logis froid et sordide, il est préférable de se rendre à l'estaminet, ont pensé les parents coupables; « il y fait plus clair, il y fait plus chaud ». L'enfant sera de la partie et les inconscients le mènent à la table de malheur où rien ne lui échappera, à aucun point vue. Il boira au verre du père ou d'un ami de celui-ci, tout en prêtant l'oreille aux propos graveleux qui se tiennent à côté de lui; ses impressions s'accumuleront et le conduiront plus tard à l'action personnelle.

En Belgique, comme dans tous les pays où l'on boit, on a remarqué non une simple coïncidence, mais bien un rapport de cause à effet entre la multiplication des

débits de boissons et la période de la plus rapide progression dans l'enfance vicieuse. Il ne faut pas, en effet, se payer de mots : si certaines statistiques accusent une diminution notable dans la consommation de l'alcool, il n'en reste pas moins acquis que le nombre de débits a augmenté de façon attristante, se prêtant presque tous à la fraude, dans la plus extrême limite possible. Sans tenir compte de la fraude intense résultant de l'installation de distilleries clandestines, il y avait en Belgique en 1870, 100,763 débits de boissons; 128,807 en 1877; 135,000 en 1887. En 1909, il y en avait *187,000*; en 1910, il y en a près de *212.000*, soit un cabaret par six habitants qui boivent, chaque jour, pour 550,000 fr. d'alcool, sans compter le vin et la bière; 200,000 belges sont tués chaque année, par l'alcool, 75 % des condamnations sont dues à l'alcool et 50 % des suicides ont la même cause.

Pour citer un exemple typique à Bruxelles : dans une seule rue, la rue Haute, sur environ 350 maisons, il y a 98 débits de boissons, c'est-à-dire près d'un débit sur trois maisons. Et si l'on tenait compte de tous les petits cabarets qui fourmillent dans les vingt impasses de la dite rue, l'on trouverait un nombre bien attristant encore.

Dans certaines communes du Hainaut, il y a un cabaret par cinq habitants âgés de plus de dix-sept ans, le cabaretier y compris. Par contre, il y a signe de recul dans la consommation des liqueurs fortes : 6.07 litres en 1909 contre 10.12 litres en 1895. D'autre

part, la consommation de la bière est montée dans des proportions énormes : elle dépasse 230 litres par habitant et par an. Il est à noter que certaines bières ont un pourcentage très élevé en alcool.

Le mal n'a donc fait que se déplacer.

En France, le ravage de l'alcool n'est pas moindre : 40 et jusqu'à 60 % du contingent militaire sont reconnus incapables de servir la patrie. Et les cabanons ne cessent, comme les prisons, de s'emplir, grâce à l'alcool. L'alcoolisme est le nid de la tuberculose ; les hospices, les hôpitaux, les maisons de santé sont garnis en majorité par l'alcool.

L'ouvrier est guetté par le cabaret, où il trouve la lumière et la chaleur, l'oubli de ses misères, ce qu'il ne trouve pas, hélas! toujours chez lui. A Paris, le cabaret, c'est le salon de l'ouvrier et il n'y aura rien de fait contre l'alcoolisme aussi longtemps qu'on n'aura pas créé des maisons ouvrières propres et riantes. La chronique vicieuse et criminelle est alimentée surtout par l'alcoolisme : le nombre de criminels alcooliques est encore plus considérable que celui des fous et des malades.

Quelques sociétés de tempérance existent, notamment en France et en Belgique ; seulement les *teetotallers* devraient se multiplier à l'infini et prêcher avec grande conscience que l'ivrognerie est la source de tous les maux de la société (1).

(1) Le teetotalisme est le système qui exclut totalement toute boisson alcoolique de l'alimentation. Ses partisans sont appelés, familièrement en Angleterre et aux États-Unis, *teetotallers*. En Angleterre, les premières associations de tempérance ne proscrivaient que les boissons à l'alcool et permettaient le vin. La mesure parut insuffisante, — l'excès en tout nuit, — et l'on proposa bientôt d'étendre le vœu d'abstinence à toute boisson enivrante, en une assemblée très nombreuse. Un orateur, bègue, qui parlait en faveur de l'abstinence totale, s'écria : « *I am a t-t-total abstainer* ». D'où le mot *teetotaller* destiné à parodier le bégaiement de l'apôtre de la tempérance absolue. L'on écrit quelquefois, à tort, *teatotaller* en faisant dériver le mot de *tea*, thé.

En Belgique, les naissances illégitimes dépassent le nombre de 15,000; or les régions du pays où l'alcoolisme a fait les ravages les plus considérables sont précisément celles dans lesquelles on relève le plus grand nombre d'enfants illégitimes.

Plutarque dit que l'ivresse loge avec elle la folie et la fureur; nous ajouterons qu'elle loge également le vice et le crime. Alexandre le Grand n'était-il pas ivre quand il tua Clitus, son meilleur ami, et quand il trouva la mort en vidant la coupe d'Hercule?

D'après Gladstone, l'alcool fait plus de ravages que la peste, la famine et la guerre.

*
* *

Un des facteurs les plus importants du vice chez l'enfant, et qu'il est utile d'examiner sous ses différentes formes, c'est, sans conteste, la famille. Famille! mot sacré auquel doit être attachée sa signification noble et mystérieuse, la plus nécessaire et la plus bienfaisante des institutions humaines! Malheureusement, pour nombre d'enfants, elle n'existe pas, ou bien, si elle existe, elle devrait être considérée comme absolument inexistante. Dans combien de cas même

ne serait-il pas à souhaiter qu'elle eût disparu, son action se bornant à n'être qu'un germe corrupteur? Que de fois, hélas, le sociologue ou le penseur enquêtant à son sujet n'y rencontre-t-il pas une façade irréelle cachant les pires misères morales ou physiques.

Citons une page du grand philosophe anglais Herbert Spencer : « A en juger par les théories d'éducation, il semble qu'hommes et femmes soient transformés aussitôt qu'on les envisage en tant que pères et mères. Nous voyons tous les jours que les gens avec lesquels nous avons des relations, ou que nous rencontrons dans le monde ou dans les affaires, sont des êtres imparfaits. Dans les scandales journaliers, dans les querelles entre d'anciens amis, dans les banqueroutes, dans les procès, nous avons tous les jours la preuve de l'égoïsme, de l'improbité, de la brutalité générale ; et cependant quand on critique la mauvaise conduite des enfants, on semble tenir pour un fait établi, que ceux qui les élèvent, et qui ne sont autres que tous ces pécheurs-là, n'ont aucun tort dans la façon dont ils se comportent à l'égard de leurs fils ou de leurs filles. Ceci est si loin d'être vrai, que, pour notre part, nous n'hésitons pas à imputer aux parents la plus grande partie des désordres domestiques qu'on attribue généralement à la perversité des enfants. »

Nous avons sous les yeux l'intéressante statistique publiée par M. Henri Rollet, sociologue distingué, avocat à la cour d'appel de Paris, directeur du Patronage de l'enfance, se rattachant à des enfants adolescents amenés, pour une cause quelconque, à la barre du tribunal :

Sur 100 enfants, 14.25 % avaient une famille normale. Sur les 85.75 % restant, ayant une famille défectueuse, se trouvaient :

Orphelins de père ou de mère	10 %
Enfants naturels.	11.25 %
Parents disparus ou frappés par la justice .	13.25 %
Parents séparés de fait ou divorcés. . . .	16.25 %
Orphelins de deux parents	35 %

M. Compayré, dans son intéressant ouvrage *l'Évolution intellectuelle et morale de l'enfant*, donne les chiffres suivants :

Sur 9,906 enfants qui en 1895 étaient détenus dans des établissements pénitentiaires, 4,543 étaient orphelins d'un de leurs parents ou des deux; 154 étaient élèves des hospices, c'est-à-dire qu'ils avaient été privés de toute éducation de famille; 1,518 étaient des enfants naturels, c'est-à-dire élevés dans un milieu de débauche; 1,615 étaient nés de parents ayant subi des condamnations et par conséquent avaient reçu des leçons d'immoralité. Donc à peu près 80 % chez lesquels on peut, pour ainsi dire, positivement affirmer la mauvaise influence du milieu comme facteur du vice, puis du crime.

Ce sont là des orphelins, des abandonnés; ce sont des enfants nés hors du mariage et que le père n'a pas reconnus, par dédain, négligence ou ignorance de son devoir. Ici la mère aura été remplacée par une marâtre

dont l'énonciation seule du nom suffit à dévoiler, sinon l'hostilité, du moins la coutumière indifférence. Ailleurs, l'enfant aura été confié aux « bons soins » d'une voisine complaisante, parfois et souvent rémunérée. Si celle-ci n'est pas toujours mauvaise, il est incontestable que sa meilleure volonté n'égalera jamais les soins maternels. Autre part, ce sera la « bonne » qui deviendra l'initiatrice : ennemie de celui qui la rémunère, elle se vengera du maître en souillant l'enfant lui confié. Et sans vouloir nous attarder sur l'ignorance, parfois déconcertante, des bonnes d'enfants, nous dirons, — détail qu'il nous a été donné de remarquer — que certaines aussi prétendent calmer immédiatement l'enfant qui crie, l'enfant difficile, en trempant le bout du biberon dans l'alcool ! Nous avons parlé d'alcoolisme plus haut, mais voilà bien, ici, et dès le berceau, l'enfant intoxiqué.

Ailleurs encore, la famille est complètement détruite : chacune des deux parties contractantes s'en est allée de son côté : c'est la séparation de fait ou la séparation de par la loi.

Il est intéressant, à propos de ces pauvres enfants tiraillés entre leur père et leur mère, entre les familles de leur père et de leur mère, entre ces ennemis qui furent des époux, de citer le mot de Brieux s'appliquant à cette triste situation : pauvres *écartelés*.

Une grand'mère qui dit à sa petite-fille, âgée de douze ans : « Mon enfant, ta mère est méchante, ta mère cause notre malheur à tous, elle a fait pleurer ton papa. Ne pense pas à elle. Elle ne t'aime plus. Nous, nous

t'aimons ! » Croyez-vous que cette grand'mère existe ?

Si vous en doutez, questionnez des avocats et des avoués ou assistez aux audiences où l'on se prononce sur les gardes d'enfants.

C'est en ces moments que vient à la mémoire la phrase de Joseph de Maistre : « Je ne connais pas l'âme d'un coquin. Je sais ce qu'est celle d'un honnête homme : c'est effroyable. »

Dans telle autre famille s'est établie la guerre intestine : les querelles y règnent à l'état permanent ; en présence de l'enfant, le père outrage la mère, se livre sur elle à des actes de violence. Et que dire quand c'est la mère qui vient donner au logis l'exemple du vice et de la débauche ! D'autres parents ignobles tirent leurs ressources de la mendicité, du vagabondage et même de la prostitution à laquelle ils livrent leurs pauvres enfants : ils leur enseignent le vol, ils les poussent au vice extrême pour en retirer profit. Que l'enfant rentre chargé d'un butin satisfaisant, produit du vol ou de la prostitution de son corps frêle et déjà anémié, il sera choyé, complimenté, il sera de la fête organisée avec cet odieux argent. Mais malheur à lui si la recette a été maigre ou si elle est inférieure à ce qu'on avait escompté !

Il y a des aberrations qui seraient à peine croyables si la malsaine publicité qu'on leur donne ne s'étalait presque quotidiennement : il y a quelques mois, la police arrêtait, entre autres, aux Champs-Elysées, une mère dont le jeune garçon, qui l'accompagnait, était déguisé en fillette ; elle avait sur elle une somme d'ar-

gent relativement considérable : quatre louis ! la recette de la soirée.

Demeurant dans le milieu hostile et dépravé que nous décrivons, il est immanquable que l'enfant n'y subisse pas les pires altérations morales sur les effets desquelles il serait impossible d'établir un calcul statistique. Ne serait-il donc pas à souhaiter de le voir éloigné de cette famille plutôt que de le savoir gangréné des ulcères de ce milieu où tout le contamine, où chaque jour et chaque instant le mettent en butte aux tristes et pernicieux exemples provenant aussi des scènes de drames qui s'achèvent trop souvent en débauches, en tragédies au foyer familial?

Jules Simon a défini ces enfants : « Des orphelins qui ont le malheur d'avoir des parents. »

Il est d'autres causes sociales d'un ordre général, telles que le décès des parents, ou bien encore leurs passions, venant désagréger complètement l'organisme familial : ici, la famille existe, elle apparaît normalement, au point de vue moral, mais au fond, matériellement, elle n'existe pas. Sous l'empire des nécessités économiques des temps présents, comme nous l'avons dit plus haut, les parents sont absorbés par les rudes obligations du *struggle for life*. Ils se voient forcés de confier l'enfant à une étrangère ou de le laisser livré à lui-même. Les cas sont multiples, tel celui-ci : le père est éloigné de la maison par le métier qu'il exerce, sans même pouvoir, au départ pas plus qu'au retour, embrasser son enfant endormi. La mère, de son côté, a été prise, « aspirée », « happée », — Camille Lemonnier ne dit-il pas : Happe-Chair? — par le magasin, la fabrique ou l'atelier. L'on a raison de dire que notre civilisation contemporaine porte des plaies affreuses en elle, et parmi lesquelles une des plus terribles au point de vue social consiste dans l'*application* de la femme à l'industrie. Si le mot est bizarre, le fait est plus douloureux que le mot. Des parents doivent se créer un intérieur factice pour la journée et quand, exténués, abattus, ils rentrent chez eux, le soir, l'on pourrait dire que c'est pour y créer une association des mauvais germes qu'ils auront recueillis dans la dureté de leur tâche ; mauvais germes au point de vue physique autant qu'au point de vue moral.

* * *

L'un des points capitaux parallèles à l'harmonie de l'intérieur familial, est l'hygiène matérielle de celui-ci. Combien n'existe-t-il pas de ces habitations sordides et répugnantes, embuées des plus abominables relents, des plus méphitiques odeurs, taudis étroits sans air ni lumière, où s'entassent pêle-mêle parents et enfants de tout âge, des deux sexes ?

C'est la promiscuité diurne et nocturne de tous les germes malsains qui gâteront le corps ; c'est aussi l'accumulation des honteux propos, des impudeurs, qui tueront l'esprit. Combien n'y a-t-il pas de pauvres petits êtres pris par la contagion, par la contamination, grandissant au milieu des plus lamentables, des plus détestables exemples, parmi ces promiscuités qu'ils

s'habituent à regarder comme naturelles et légitimes, puisque leurs parents s'y abandonnent déplorablement et librement devant eux. C'est bien là le foyer de consommation du vice où l'enfant, semblable à une jeune plante puisant sa nourriture au fond d'un bourbier, se développe péniblement chétif et moralement atrophié.

Il est intéressant de connaître l'enquête faite par le Comité de patronage des habitations ouvrières de Bruxelles qui révèle la situation suivante :

Sur 1,582 maisons exclusivement destinées à la classe laborieuse avec un total de 3,031 ménages, comprenant 12,420 habitants, 499 de ces maisons bordent des impasses ou des rues dont la largeur atteint à peine 2 à 3 mètres ; pour 206 autres, la largeur est de 3 à 4 mètres ; pour 218, de 4 à 5 mètres ; pour 192, de 5 à 6 mètres. Neuf cents n'ont ni cour ni jardin.

Les enfants vivent donc fatalement, la plupart du temps, dans l'impasse ou dans la rue ; ils y font leur principale éducation.

Au point de vue moral, l'enquête nous dévoile une situation non moins désastreuse.

Onze cent quatre-vingt-dix-neuf ménages disposent d'une chambre seulement ; 1,188, de deux ; 401, de trois. Il n'y a donc que 659 chambres qui abritent un dormeur ; 1,799 en abritent deux ; 747, trois ; 511, quatre ; 326, cinq ; 4 chambres abritent chacune onze dormeurs ! Il y a 922 familles où garçons et filles, adolescents et adultes, dorment dans la même pièce et, presque toujours, dans le même lit. On n'en a

rencontré que 109 logeant leurs enfants de sexes différents en des chambres distinctes. Les familles n'occupant qu'une chambre unique, et dont les enfants adolescents ou adultes se couchent dans le lit de leurs parents, se trouvent au nombre de 84. Et 910 ménages, habitant une seule chambre, filles et garçons, adolescents et adultes, sont couchés forcément en un même lit ou sur des couchettes juxtaposées.

* * *

Dans un ménage où l'absence des deux époux n'est pas nocive à ce point, c'est la misère qui vient s'installer au foyer. Le chômage a été long, la maladie a abattu l'un ou l'autre des chefs de la famille, bientôt le pain va totalement manquer ; l'enfant sera atteint de toutes les lésions déformatrices du corps et du système nerveux ; le vice aura libre accès sur lui ; il deviendra une gêne après avoir été un ennui. Il ne lui restera plus qu'à choisir entre cet intérieur délaissé et pauvre et la vie agitée du dehors, pleine de promesses, d'aventures et de pièges. On nous dira : mais il y a l'école. C'est entrer plus avant encore dans le problème familial décevant que nous venons de poser. L'enfant instinctivement contaminé part, comme ses parents partent et se séparent pour le bureau et pour l'usine, pour le magasin et pour l'atelier, pour cette école qui va l'absorber aussi, l'aspirer durant qu'il y sera pour l'envelopper d'un plus réconfortant

oxygène, lui donner plus d'air aux poumons, la montée pensante au cerveau. Mais la masse des parents que nous avons décrits continueront-ils la réaction salutaire à l'enfant à la rentrée de la classe? Leur inconscience ne brisera-t-elle pas, chaque soir, l'effort que faisait la conscience enfantine, éveillée par le maître? Il faut le constater. A tout degré social même, les parents, en général, se désintéressent de l'éducation et de l'instruction de leurs enfants; ils se contentent, avec une grande indifférence du reste, de signer les cartes d'absence, les bulletins, les punitions ou récompenses et n'y attachent pas la moindre importance; d'autres, n'ayant pas la plus minime conscience de leur responsabilité, la croient limitée à ce paraphe.

Combien de temps un enfant est-il sous la direction de ses maîtres? Quelques heures à peine par jour — et il faut décompter congés et vacances — pendant une moyenne de six à sept ans.

Après l'école, l'enfant vagabonde par la rue, sans surveillance, sans direction. La liberté qui lui est accordée est malsaine non seulement à cause des rencontres et des fréquentations qu'elle permet, mais parce qu'elle l'accoutume non seulement au désœuvrement et à la paresse, mais aussi au vagabondage. Cette liberté sera surtout dangereuse quand l'enfant a quitté l'école vers l'âge de douze à treize ans.

C'est notamment dans les grandes villes que sévit le mal. C'est qu'il y a là des centaines d'enfants, fils de veufs, d'ouvriers, qui ne peuvent que difficilement s'occuper d'eux et qui, partis dès le matin au travail

pour ne rentrer qu'à la nuit, sont absolument incapables de les surveiller. Lorsque le père fatigué rentre à la maison, s'il ne trouve pas ses enfants l'attendant à la porte, il doit se mettre à leur recherche dans le quartier où ils rôdent, presque toujours en mauvaise compagnie. C'est que, désœuvré et entraîné par l'attrait du plaisir, l'enfant n'a que la place publique pour distraction. La mère, dans le ménage, — quand l'enfant a le bonheur de la posséder,— est obligée, elle aussi, de travailler dehors la plupart du temps.

Sans surveillance des parents, que peut devenir la fréquentation de l'école pour ces petits? Elle sera irrégulière tout d'abord faute de sanction familiale, puis se fera complètement nulle. Cette fréquentation, qui aurait constitué une défense, sera remplacée par le pire des dangers : la rue. La famille est désertée, l'enfant se ferme l'école. C'est dans la rue qu'il grandit; c'est sur le pavé qu'il fait la connaissance de mauvais sujets, de petits vagabonds; c'est là qu'il sera bientôt lui-même initié à tous les vices que recèle la voie publique. Libres et sans surveillance, petits garçons et petites filles vont se préparer aux germes du vol et de la prostitution, se formant déjà une mentalité tronquée, n'ayant pas encore la raison de discerner entre le bien et le mal, le mal, surtout, que la rue étale sous toutes ses formes, sans parler des dangers d'enlèvement, de viols et d'assassinats auxquels les fillettes sont exposées et dont elles sont souvent victimes. Toutes les attirances malsaines, toutes les excitations mauvaises, toutes

les tentatives dangereuses vont y guetter ces délaissés. La débauche peuple la voie publique de toutes ses séductions.

***

Après avoir été privé de la famille normale ou de l'école qui aurait pu, encore pendant quelque temps, s'y substituer, l'enfant quitte celle-ci précisément au moment où son intelligence s'ouvre aux idées générales ; bientôt l'effet moralisateur qu'elle aura produit sera, petit à petit, annihilé : le garçon se rend à l'atelier où se consomment trop tôt, hélas ! ses faibles forces. Ici, le plus souvent, l'on ne surveille rien, si ce n'est la quantité de besogne fournie. L'école primaire est loin, l'on est libre, sans surveillance morale ; les conversations d'atelier sont très intéressantes, elles ont une chaleur, une saveur, un piquant inconnus, et l'adolescent se fait vite et se plaît à la nouvelle et désastreuse ambiance. A l'atelier, au magasin ou à l'usine, les bonnes mœurs sont bien rares. L'enfant sera en contact avec des adultes dont il trouvera les vices plus faciles à retenir, à imiter, donc plus tentants que les vertus. Celui qui sera plus heureusement doué y trouvera peut-être un accroissement intellectuel et moral plus précoce.

La précocité est une des marques caractéristiques, un des traits douloureux de notre époque. Non pas que l'intelligence de l'enfant s'ouvre plus tôt en ce siècle, mais elle est initiée de façon plus précoce aux misères de la vie.

C'est que l'enfant vit trop de notre vie ; nous n'avons aucun souci d'écarter de son esprit ce qui pourrait le mûrir avant l'âge. C'est le contraire qui se produit. Le bambin s'occupe de voyages, de conférences ; il sait à peine lire qu'il s'intéresse au procès à l'ordre du jour et à bien d'autres choses. La fillette discutera avec ses camarades, modes, réceptions et mille frivolités qui ne sont pas de son âge. L'on veut trop que l'enfant imite nos goûts, nos manières et nos plaisirs.

Aussi la société mauvaise s'en trouvera-t-elle accrue dans les mêmes proportions. On a peine à s'imaginer avec quelle promptitude se propagent les exemples malhonnêtes et comment se gravent profondément les récits malsains dans les jeunes cerveaux. Ce devrait être un axiome, mais combien peu de parents et d'éducateurs s'en rendent-ils compte !

D'aucuns ont trouvé que l'atelier est une sauvegarde pour cet être qui était abandonné aux pires exemples de la rue. De la façon dont se passent les choses actuellement, le remède ne vaut guère mieux que le mal. Le temps n'est plus où le patron remplaçait le père et veillait sur la moralité de son apprenti et sur ses préoccupations. C'est que, jadis, l'apprenti restait avec son ancien patron comme « compagnon ». Il est cependant de toute évidence que l'employeur a tout intérêt à n'avoir que des ouvriers capables et convenables. Mais l'apprentissage gênerait souvent les parents qui n'ont qu'un objectif : faire gagner le plus vite possible quelque

argent. Le fils sera placé comme groom, comme chasseur, comme garçon « à tout faire » dans une administration quelconque. Il contractera aisément les pires habitudes, se plaira à vagabonder et, somme toute, restera ignorant de tous les métiers. Ce serait un immense palliatif que de rétablir, que d'imposer même, l'apprentissage. Comme les fils de la bourgeoisie font leur apprentissage sur les bancs de l'école, ainsi les enfants du peuple devraient pouvoir s'initier à devenir des ouvriers modèles ou des employés capables sous l'œil bienveillant et sévère à la fois de leur patron.

Que dire aussi des séductions du luxe? Au point de vue matériel, pour qu'une jeune ouvrière en lingerie, par exemple, parvienne à s'assurer 3 francs par journée, en travaillant de 7 heures du matin à 8 heures du soir, avec la seule interruption du repas de midi, il lui faut deux ans d'apprentissage et le sentiment du métier qu'elle ne peut puiser qu'en elle-même, sans préparation, sans culture, quand il exige, dans sa modicité, pourtant, du goût, de l'initiative et de l'application. Quittant le soir l'atelier, où elle vient de peiner si longuement pour n'avoir gagné que quelques sous, la jeune apprentie se trouve à la rue, respirant un peu... Le repas du midi a été maigre et le froid a prise sur ce corps frêle et mal nourri. Elle croise, en un somptueux équipage, une femme parée de toutes les élégances, chargée de bijoux, couverte de fourrures. Que peut-il se passer dans ce cerveau de déshéritée? Quelles sont les impressions qui vont s'y graver? L'on

ne sait. Mais il est évident que le mal moral qui se crée de la sorte n'a aucune relation avec le mal matériel qu'il pourrait engendrer. La perspective de l'atelier fait reculer la fillette qu'entraîne l'exemple des voies faciles; la débauche devient un métier comme un autre et qui dispense d'en apprendre un ou d'y persévérer.

Sur 100 femmes reçues dans les asiles ou jetées dans les prisons, 95 ne savent ni faire la cuisine, ni tenir une aiguille. Elles proclament, impudemment comme inconsciemment, le ridicule des soins du ménage et la dérision du salaire de l'atelier, de l'usine ou du magasin.

Le tableau que nous venons de tracer est, dira-t-on, la caractéristique de la grande ville. Il faut bien reconnaître que nombre des causes signalées du vice chez l'enfant y sévissent avec une intensité particulière; mais que dire des agglomérations industrielles qui forment une ville continue? Là aussi, l'alcoolisme règne en maître, le café-concert y fait fureur, on y colporte des récits obscènes. Là également, on se rue aux spectacles cinématographiques qui pourraient être un enseignement très pratique, mais où l'enfant sera surtout frappé par les scènes de vice et de débauche.

Le dramatique incident qui s'est déroulé dans une salle de cinéma, à Bruxelles, il y a quelque temps, montre quelle suggestion ces représentations peuvent exercer sur l'imagination faible des adultes. C'est une spectatrice de vingt-cinq ans qui, après une scène de brigandage, tira des coups de revolver, — sans suite

grave, heureusement, — sur des employés de la salle. Combien plus profondes doivent être les impulsions pour de jeunes cerveaux!

Certaines scènes cinématographiques produisent chez l'enfant une surexcitation du système nerveux, qui favorise le développement des passions. Un fait physiologique très certain est que l'homme, l'enfant, est essentiellement imitateur. Présentez-lui des exemples moraux, donnez-lui des enseignements utiles, il sera disposé à les suivre. Donnez-lui des exemples funestes, dépeignez-lui la vertu inutile, ridicule, et le vice indispensable et aimable, il sourira au vice et ne tardera pas à délaisser la vertu.

Il y a aussi les foires et les kermesses, qui se tiennent dans les petits centres tout comme à la ville, et où les promiscuités ont les plus déplorables effets. Bref, toutes les influences nuisibles s'y rencontrent.

Quelles sont les autres causes de ces perversions? Les psychiatres en diagnostiquent plusieurs. La plus grave serait une disposition innée, une origine congénitale. Mais il faut aussi rechercher la forte impression émotive de l'enfant ou de l'adolescent à une époque voisine de la puberté. Aussi ne saurait-on apporter trop de soins à éviter de laisser pénétrer dans l'imagination des enfants tout germe malsain : songeons surtout que les germes mauvais s'y déposent par l'intermédiaire des oreilles et des yeux. Le père achète un numéro de journal, de ce journal aux couleurs criardes, le laisse traîner. L'enfant, toujours curieux d'images, s'en empare. Nous le verrons quelques jours après

construisant une guillotine avec les pièces de sa boîte de construction.

Autrefois, les « ymaigiers » ne croyaient devoir offrir à la curiosité des enfants du peuple que les traits des saints, des prophètes, des grands hommes; les « ymaigiers » du temps présent ne nous montrent que des malandrins et des drôlesses. Les clichés seront usés par les journaux populaires, ou, sous forme de films, auront les honneurs du cinématographe.

Certes, nous tous, avons, dans notre enfance, vécu les voyages de Jules Verne, les chasses du capitaine Mayne-Reid, les guerres d'embûches de Fenimore Cooper. Heureusement cette influence demeurait bénigne : elle dictait des extravagances qui, pendant quelques jours, alarmaient les parents; mais elle ne conduisait pas au vice. Aujourd'hui, c'est une lente mais sûre intoxication des « jeunes couches ».

D'aucuns, à propos d'un crime retentissant, n'ont pas hésité à accabler la presse de tous leurs anathèmes.

L'Allemagne a commencé également la lutte contre le commerce pornographique qui se dissimulait dans les colonnes de ses journaux.

Récemment, l'Association des éditeurs de journaux allemands adressait un appel à tous ses sociétaires contre la publication des annonces immorales.

L'on a compris, en effet, que l'excitation au plaisir si développée par la littérature pornographique, était un des principaux facteurs du développement des vices chez les enfants des deux sexes.

Ce sera la véritable protection de la jeunesse contre

l'avarie morale que l'enrayement de cette marée montante de la pornographie.

Nous ne pouvons en trouver plus belle preuve que dans les deux causes retentissantes qui sont à la mémoire de tous.

Le juge d'instruction Albanel déclarait avoir trouvé entre les mains de Courtois, l'assassin de M. Remy, les publications auxquelles M. Dufey fait allusion en parlant de Jacquiard, l'instigateur et le principal auteur de l'effroyable boucherie de Jully.

Des corrupteurs sans scrupule, d'infâmes « marchands de corruption » font de la pornographie une exploitation mercantile éhontée.

D'autres, sans se rendre compte du fait psychologique, répandent une excitation, une exaltation d'énergie qui n'en est pas moins corruptrice.

Ces lectures plongent les enfants dans une sorte d'ivresse : histoires de vol et de meurtre, pseudo-récits de voyages qui, loin d'instruire, combinent et l'attrait de l'or et celui de la cruauté.

Quels rêves ne vont pas surgir dans le cerveau de ces jeunes gens mûris dans de pauvres villages ou confinés dans les logis repoussants de la ville !

Que rêvait, en effet, le jeune orphelin suisse qui prenait au pied de la réalité tous les jeux décrits ?

Il voulait former une bande dont, bien entendu, il serait le chef. Le point capital était de se procurer de l'argent. Muni des sommes nécessaires, l'on achèterait tout ce qu'il faut pour l'expédition, l'on payerait les frais de traversée : c'est au bout de celle-ci que se

trouvait l'existence idéale, la réalisation du rêve, la vie de merveilles et de richesses.

Dans le dépouillement des pièces trouvées sur les jeunes assassins de Jully, on rencontre des lettres adressées à des parents qui sont restés en Suisse ou à des amis qui ont gagné Paris. Les précoces bandits y racontent leurs projets de voyage en Afrique et leur espoir d'y mener une existence séduisante et fructueuse.

Nous ne croyons pas qu'il puisse exister démonstration plus frappante de la répercussion que produisent ces lectures sur les jeunes cerveaux : sinon malsaines en soi, elles sont toujours et éminemment dangereuses.

« La presse est une des grandes puissances malfaisantes de notre époque, » a dit M. Fouillée. « La presse quotidienne, dit M. Dupont, a, par une désinvolture croissante, accru le scepticisme à l'égard des « bonnes mœurs », des exigences d'autrefois en matière de bonne conduite : on a non seulement tout soumis à la critique, mais tout ridiculisé, et cela sans mesure, devant la jeunesse prompte à suivre les leçons d'indépendance et de dédain. »

L'on pourrait, à ce sujet, dire de la presse ce que disait Esope de la langue. Victor Hugo se contentait de rire des bourgeois simplistes qui disaient à propos de tout : « C'est la faute à Voltaire... C'est la faute à Rousseau ! »

Et si quelque part règne encore une certaine ignorance, elle n'est nullement comparable à l'innocence : la proportion énorme d'illettrés ou de presque illettrés

qui entrent dans la statistique de l'enfance vicieuse est là pour en témoigner.

Des milliers d'enfants échappent encore à l'influence réformatrice de l'école et croupissent dans l'ignorance, ce fléau social qui a inspiré à Sully Prudhomme ces vers d'une saisissante réalité :

L'ignorance n'est pas la nuit, c'est pis encore.
L'aveugle, qui dans l'ombre a pour guide sa main,
S'oriente et se fraye à tâtons un chemin,
Mais l'âme est plus qu'aveugle, hélas, quand elle ignore.
C'est une hallucinée ! Esclave, elle décore
Du nom de liberté le caprice sans frein ;
Le saint pacte des lois lui semble un joug d'airain
Et le travail auguste un tyran qu'elle abhorre.

* * *

Nous avons parlé des principaux facteurs des causes du vice chez l'enfant. L'onanisme est, de tous, le plus dangereux, le plus abject et le plus terrible dans ses conséquences. C'est aussi, comme nous l'avons déjà dit et comme le prouve notre statistique, le vice le plus ignoré et, par conséquent, le moins soigné, à l'école surtout. C'est principalement pour cette raison, en dépit du sujet aride à traiter, que nous nous faisons un devoir de compléter notre étude par quelques notes relatives à ce vice infantile, à ses causes, à sa prophylaxie. Nous sommes d'avis qu'il faut placer père et mère en face de la plaie qui dévore leur descendance : ils connaîtront mieux alors la gravité du mal et des troubles auxquels leurs enfants sont exposés.

L'on peut dire que le vice antiphysique devient plus insatiable, plus insurmontable, à mesure qu'il se pratique, et finalement l'habitude se convertit en un impérieux besoin ; plus tard, l'enfant qui n'aura pas été soigné, devenu homme, sera esclave de son vice et n'aura plus pour guide qu'une raison corrompue dans sa dégradante servitude. Le vice ne se développe pas toujours avec force et impétuosité ; il sollicite parfois doucement l'esprit du petit corps dont il cherche à se rendre maître et plusieurs influences extérieures viennent souvent favoriser son épanouissement. L'influence des climats, de la température et des saisons, sur les vices et les passions, est un fait qu'on ne peut révoquer en doute.

Le climat, dont l'action excitante sur le système nerveux est notoire, peut agir sur les enfants et les rendre plus impressionnables. Il est à remarquer que le vice est plus fréquent dans les pays du Sud, tels surtout l'Italie, le Portugal, l'Espagne, qu'en Suède, Norwège et dans le nord de la Russie. Il reste aussi incontestable que les enfants doivent être observés davantage en été, et nous sommes persuadé que s'il pouvait exister à ce point de vue une statistique d'enfants vicieux, la période printanière en fournirait le plus grand nombre.

L'âge de la puberté chez l'enfant vicieux est très critique, parce qu'il favorise le développement des affections héréditaires. Cette époque est plus précoce chez la femme que chez l'homme ; l'apparition de la puberté est hâtée dans nos pays par le genre de vie du

sujet : abus de boissons spiritueuses, régime alimentaire trop stimulant, fréquentation des spectacles, lecture de romans spéciaux, mauvais exemples, etc., etc. L'âge de puberté opère de profonds changements physiques et moraux.

Boileau a dit :

> Le temps qui change tout, change aussi nos humeurs ;
> Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs.

L'oisiveté et l'isolement constituent les causes les plus essentielles du vice corporel chez l'enfant. « L'oisiveté est la mère de tous les vices. » Jamais proverbe n'a dit plus juste. Seulement, pour être très exact il faudrait ajouter : principalement des habitudes solitaires. Et nous rappellerons le mot de Vaugelas : « L'oisiveté ramollit les courages. » Un enfant vicieux ne devrait jamais rester seul. L'isolement est une des conditions les plus propres à faire éclore le vice. L'esprit inoccupé, dans l'isolement, l'enfant vicieux ou prédisposé au vice, s'y portera fatalement.

L'isolement des petits comme le manque de surveillance des gardes d'enfants est à redouter. Nous avons parlé plus haut des graves inconvénients qui résultent de confier l'enfant à des étrangers, surtout à des « bonnes » dont on ne peut approfondir la moralité, car pour rechercher la cause d'une habitude solitaire en un enfant vicieux, il faudrait quelquefois remonter jusqu'au berceau. D'aucuns resteront incrédules quand nous parlons de la nécessité de surveiller le bébé dès le berceau. Mais n'a-t-on pas parfois surpris les bonnes

d'enfants immorales au point de faire servir l'enfant à la satisfaction de leurs désirs infâmes ; n'a-t-on pas vu très souvent des nourrices exciter les organes génitaux du petit nourrisson dans l'unique but d'apaiser ses pleurs ?

Nous ne pourrions assez vous le répéter, père et mère trop confiants ou négligents, surveillez vos enfants dès le berceau, là où le vice peut déjà prendre racine, où l'appétit sexuel naît.

* * *

Plusieurs causes secondaires portent l'enfant à l'onanisme sous certaines influences locales, telles, par exemple, une constipation habituelle et surtout une irritation provoquée soit par une malformité, soit par la présence des oxyures. Les oxyures ou ascarides vermiculaires sont de petits vers blancs filiformes qui se tiennent dans les intestins et dans l'appendice iléo-cœcal. Au moment de la ponte, les femelles passent dans le rectum et cherchent à s'échapper par l'anus. C'est ici qu'elles causent un prurit particulier. Si les oxyures abondent chez les femmes peu habituées à la propreté, elles sont fréquentes chez certains enfants mal soignés. Elles envahissent les organes génitaux où elles amènent une irritation qui cause la leucorrhée et provoque le vice chez l'enfant ; si le mal n'est pas enrayé, il conduit plus tard à des accès de nymphomanie chez la femme.

***

Le vice de l'enfant pourrait souvent passer inaperçu et laisser indifférents le pédagogue, le médecin et le législateur aussi longtemps qu'il ne constitue qu'une nuisance personnelle, — subjective, ainsi que l'on dirait outre-Rhin, — comme si l'enfant fumeur, alcoolique, luxurieux ne présentait pas un réel danger; comme si le vice, qui est véritablement le ver dans le fruit, ne constituait pas, sous tous les rapports, une plaie sociale vivace. L'on s'est attaché, cependant, en tout premier lieu, à l'étude de la question si troublante de la mythomanie, parce que, en plusieurs causes importantes de la fin du siècle dernier, les rouages de la justice s'étaient trouvés faussés par les mensonges d'enfants. L'attention fut attirée, non sur les remèdes à y apporter, mais sur la simple constatation des faits.

Y aurait-il à la base de cette mentalité déviée, qui est celle du mythomane, une espèce d'hystérie naissante? L'enfant obéirait-il, comme l'hystérique obéit au moment où il se trouve sous l'influence de l'hypnose?

Quoi de plus suggestif que l'expérience que faisait le distingué psychologue Binet! L'on y saisit sur le vif le « besoin » de mythomanie qu'éprouvent de nombreux enfants. Non pas que le sentiment initial puisse être mal interprété parfois : ce sera l'obstination, l'entêtement qui créera le véritable danger, qui constitue « le vice » ou la déformation.

Binet montrait à des enfants six objets collés sur un carton : c'était un sou, un timbre-poste, un bouton, une étiquette, un portrait et une gravure. Les enfants avaient les objets sous les yeux pendant douze secondes, puis étaient *immédiatement* interrogés sur ce qu'ils avaient vu.

Les constatations étaient vraiment déconcertantes. Les enfants répondaient sur ce qu'ils avaient vu, même sur ce qu'ils n'avaient pas vu et que néanmoins ils décrivaient. Par exemple quatre d'entre eux soutenaient que le timbre était oblitéré et l'un d'eux affirmait même qu'il portait les trois dernières lettres du mot *Paris!* D'autre part, ils donnaient certains détails absolument exacts : il en résulte que généraliser est toujours dangereux et qu'il ne faut pas accepter tout un témoignage en entière confiance parce qu'on en a vérifié quelques détails.

Chose à noter particulièrement : l'enfant ne dira pas seulement ce qu'il a vu : il voudra interpréter et tirer des conclusions.

Binet avait montré aux enfants le portrait d'un homme ayant la bouche ouverte : ils répondirent, les uns, qu'il faisait la grimace, les autres qu'il tirait la langue, etc., etc.

Un cas typique est celui de cette petite fille qui accusa, de faits immoraux, un officier de notre armée. Son seul témoignage suffit à faire condamner le malheureux prévenu. Ce fut un véritable hasard qui fit, plus tard, se dévoiler la vérité et proclamer l'innocence de l'accusé. L'imagination de la fillette et sa

mentalité étaient troublées par les premiers symptômes de la puberté : la souillure existait véritablement, mais était l'œuvre d'un soldat, ordonnance de l'officier.

C'est surtout dans les questions de mœurs que cette mythomanie juvénile est particulièrement pénible. Notre conviction intime est que plus d'une fois, à l'heure actuelle encore, la justice se laisse égarer par le témoignage, candide autant qu'assuré, des enfants appelés à déposer contre quiconque, — surtout contre celui qui est préposé à leur éducation.

C'étaient de « charmants » enfants les accusateurs de ce malheureux instituteur Marchand, condamné pour délits de nature spéciale par la cour d'assises de Versailles. L'infortuné serait encore vraisemblablement sous les verrous si un grand quotidien de Paris n'avait entrepris une campagne à son sujet. Il a constaté, — malheureusement la condamnation était acquise, — que les jeunes témoins avaient forgé, de toutes pièces, leur accusation.

C'était une aimable fillette que celle d'un conseiller municipal « brouillé » avec l'instituteur, qui s'était montrée insolente pendant la leçon et avait été punie. Elle avait résolu de se venger; elle se l'était juré et tint parole : elle sut manigancer, avec ses petites amies, une conspiration : la fable fut apprise, et dans la suite, récitée par cœur. Oui, la fillette s'est vengée. L'instituteur est sorti de prison : quatre-vingt-quinze électeurs sur cent ont hautement manifesté leur confiance en lui. Mais il pourrait s'écrier, comme

l'officier dont nous citions plus haut le cas, et comme tant d'autres victimes : « Il y a dans ma vie quelque chose de brisé que rien ne pourra jamais réparer. »

La rancune, sentiment violent, sans contre-poids chez ces jeunes cerveaux, les pousse à la vengeance immédiate; ce qui fait dire à un chroniqueur que le témoignage d'un enfant, en justice, équivaut au témoignage d'un être privé de cœur et de raison : d'un aliéné. Et c'est bien vrai !

En 1908, comparaissait devant la cour d'appel de Luxembourg, un instituteur d'un village proche de la frontière belge. Le prévenu était inculpé de faits immoraux. Père de six enfants, dirigeant de façon irréprochable une école mixte depuis plus de vingt ans, il avait été mis en état d'arrestation, tant les accusations graves formulées contre lui par les enfants étaient nettes et catégoriques. Devant le tribunal correctionnel de Diekirch une fillette n'avait pas voulu renouveler les accusations produites à l'instruction; une seconde gamine reconnut la fausseté d'une affirmation antérieure; une troisième maintenait la plainte avec assurance, quand une quatrième vint déclarer que le troisième témoin lui avait raconté qu'elle accusait l'instituteur à l'instigation d'un tiers! Après confrontation, il fut reconnu qu'il en était réellement ainsi. Inutile d'ajouter que le prévenu bénéficia d'un acquittement : la cour d'appel, qui avait repris l'affaire, dut ratifier.

Un jour un chemisier, homme des plus honorable, est mandé chez un juge d'instruction du tribunal de la

Seine : un enfant l'accusait d'avoir commis sur lui un attentat à la pudeur. L'accusé nia énergiquement, affirma qu'il n'avait pas quitté sa maison de commerce à l'heure où se serait perpétré l'attentat. Le juge arrête toute poursuite, mais le négociant reprend l'enquête, de son initiative privée. Il découvre ce qui suit : l'enfant ne s'est pas rendue à l'école, elle rentre tard ; sa mère, inquiète, la gronde, l'interroge. « Où es-tu allée ? » « qu'as-tu fait ? » « d'où viens-tu ? » L'enfant a peur, balbutie, hésite. Tout à coup une terrible pensée traverse l'esprit de la mère : son enfant a été victime d'un attentat. L'enfant ne dit pas non. Le père survient. La petite fille elle-même raconte l'histoire telle qu'elle a été créée, la retient et la débite ; elle se laisse conduire dans la rue indiquée, y désigne une maison : « C'est là ». Voilà l'échafaudage édifié !

Que dire de cette fillette de quinze ans qui accuse son propre père de relations incestueuses, et qui tient, comme preuve à l'appui, un bébé auquel elle donne le sein ! Le séducteur était le concierge de la maison ; mais l'enfant devait mentir puisque, vicieuse, elle était coupable ; et, son esprit arrêté sur une version, elle s'y obstina, après l'avoir narrée, sans se rendre compte de la monstruosité de son accusation.

Un humoriste écrivait à propos des accusations portées, par des fillettes surtout, contre n'importe qui :

« On comprend parfaitement ce brave homme qui disait : « Moi, quand je traverse un square et que je vois trois petites filles, je prends immédiatement la

fuite, comme si j'avais un juge d'instruction à mes trousses. »

L'on ne sait jamais ce qui peut passer par la tête d'une gamine.

« Sait-on jamais ? Il n'y a pas de fumée sans feu ? »

Et Joseph Prud'homme a pu dire justement — ce fut un grand semeur de vérités ! — qu'il était toujours mauvais pour un homme d'avoir été vu entre deux gendarmes. »

Qui démêlera les mobiles auxquels obéit l'enfant accusateur là où la vengeance ou l'obstination ne ressortent pas clairement ?

Le 14 mars 1909, un nommé François Poucelle, de Châtelet, passant rue de Warmonceau, était effrayé par un malheureux simplot, Clément Frère. Poucelle, par un réflexe colérique, ne sachant à qui il avait affaire, accueillit le pauvre fou par une grêle de coups de poing, puis, — c'est une fillette qui le déclare, — il le tira par la jambe et le fit tomber... L'idiot rentra chez lui et mourut trois jours après, au cours d'une crise nerveuse. Poucelle niait avoir fait tomber Frère et l'avoir frappé. Son défenseur prétendait que la fillette ne disait pas la vérité. L'enfant, amenée à la barre, priée de désigner celui qui a fait tomber Frère, regarde à droite, regarde à gauche, se dirige vers un honorable avocat et dit : « C'est lui. » Voilà une enfant réellement mythomane chez laquelle l'imagination supplée à toute connaissance réelle de l'affaire. N'est-ce pas une coquetterie d'un genre spécial mêlée d'un peu d'orgueil d'avoir été amenée devant les juges ?

Chez une autre enfant, c'est la malignité, l'esprit de nuisance, sans profit aucun. Le fait se passe dans une école de Berlin. C'était jour de minerval; une élève avait la conviction d'avoir emporté dans son réticule la petite somme que sa mère avait préparée sur le coin de la cheminée. Seulement, quand arriva le moment de remettre l'argent à l'institutrice, l'enfant ne le trouva pas. Inquiète, elle se mit à chercher; ses compagnes l'assistèrent, mais sans succès. Il fallait écarter l'hypothèse d'avoir perdu l'argent en route, et, avec la gamine, six amies prétendirent avoir vu l'argent, de leurs propres yeux vu, dans le réticule. D'où profonde émotion sur tous les bancs. Le directeur ouvrit une enquête, et, en homme averti, son premier soin fut de s'enquérir auprès des parents si la petite avait réellement emporté l'argent. La réponse fut négative, l'argent était resté sur le coin de la cheminée.

Parfois c'est l'excuse d'une faute. Un gamin, demeurant aux environs de Bruxelles, rentra chez lui après une absence de deux jours. Quelle imagination et quelle richesse de détails dans son récit à son père : revenant de l'école, il avait été enlevé, en automobile, par deux messieurs qui l'attendaient dans une rue voisine. Pour l'empêcher de crier, l'un de ces deux hommes lui maintenait un mouchoir sur la bouche, tandis que l'autre mettait vivement la machine en marche; celle-ci fila à une allure vertigineuse vers la campagne! Ce n'est qu'arrivé à une grande distance de Schaerbeek qu'on le laissa libre, mais sous menace de le tuer s'il criait! Comparutions devant le commissaire de police, notifications par téléphone et télégramme du fait au Parquet, commencement d'enquête. Mais le gamin n'avait pas l'obstination des fillettes dont nous parlions plus haut; quand il dut comparaître devant le juge d'instruction, il avoua être allé dans un village de la banlieue avec un petit camarade.

Quels amours d'enfants! Et ce sont ces quelques gamines vicieuses qui tiendront l'honneur d'un homme, d'une famille dans leurs balbutiements, dans leurs ineptes échafaudages de mensonges! Mais l'apophtegme : « il n'y a pas de fumée sans feu » est tellement incrusté dans certains cerveaux que toute justification devient impossible. Malheur à l'avocat qui ose contredire le « cher petit ». Entendez-vous l'auditoire murmurer contre ce « stipendié » qui ose suspecter le témoignage de la « voix de l'innocence »! Quand un enfant comparaît comme témoin en cour d'assises, c'est vers lui que va toute la pitié du public, c'est-à-dire du jury. Il faut, en de telles circonstances, observer la haine, la fureur des mères contre celui qui suspecterait la sincérité des déclarations de leur enfant. Les parents ont sur les vices de leurs petits des illusions : tels les amoureux de Molière :

> ... Dans l'objet aimé tout leur devient aimable.
> Ils comptent leurs défauts pour des perfections
> Et savent y donner de favorables noms.

Heureux quand ils ne subissent pas le triste sort des parents si bien narré dans la fable *l'Aigle et le Hibou*. C'est que « la vérité sort de la bouche des enfants ».

Il résulte de ces aberrations qu'au lieu d'agir sur l'enfant menteur au moment de sa croissance, l'on soigne son vice, on le développe.

*
* *

S'il est bon que le personnel enseignant soit au courant des dernières constatations de la science pédologique, nous ne regretterions nullement de voir la magistrature s'y intéresser davantage. Sans blâmer qui que ce soit, et, tout en reconnaissant qu'il n'est pas aisé d'aborder toutes les questions intéressantes que peut susciter un congrès de pédologie, il nous paraît autrement curieux et utile d'étudier ces aspects spéciaux de la question de l'enfance que de se confiner dans d'interminables discussions sur l'écriture droite ou penchée !

Quoi qu'il en soit, après avoir examiné tous les vices infantiles, nous estimons que c'est encore le vice antiphysique qui est le plus honteux de la nature humaine et qu'il est beaucoup plus répandu qu'on ne le croit généralement. Nombre d'enfants grandissent dans la dépravation corporelle la plus dégradante. Ce vice, qui chez le jeune enfant est plutôt un instinct, une habitude inévitablement inconsciente, le suit dans l'adolescence, voire jusque dans la vieillesse. Cette passion en fait un malheureux dégénéré, passant par les perversions les plus méprisables, les turpitudes les plus abominables, qui, comme nous venons de le dire,

de simple habitude au début, deviennent un vice, une vraie névrose souvent incurable.

> Vois ces spectres dorés s'avancer à pas lents,
> Traîner d'un corps usé les restes chancelants,
> Et sur un front jauni qu'a ridé la mollesse,
> Etaler à trente ans leur précoce vieillesse :
> C'est la main du plaisir qui cause leur tombeau,
> Et, bienfaiteur du monde, il devient leur bourreau.
>
> (THOMAS, *Epître au peuple.*)

Tous les vices, les abus, les perversions, les dépravations des grands se retrouvent chez les petits. Nombre d'entre eux imitent le vice qu'ils voient, là surtout, où, comme nous ne pourrons assez le dire, les parents et les enfants vivent dans une promiscuité révoltante, et chacun sait que l'exemple est surtout pernicieux au premier âge. Nous sommes, en partie, de l'avis de J.-J. Rousseau : « Ce n'est ni par le tempérament, ni par les sens que commence l'égarement de la jeunesse, c'est par l'opinion ; ce n'est pas la nature qui la corrompt, c'est l'exemple. »

Nous sommes certain que dans la plupart des cas, le vice infantile est héréditaire. Les petits apportent en naissant le stigmate d'une souillure transmise soit par le père, soit par la mère, soit encore par père et mère réunis, ou soit encore par la nourrice. L'hérédité est, sans conteste, la cause la plus efficiente du vice. Un père de mœurs dépravées, une mère hystérique, lascive, ne peuvent, normalement, engendrer un enfant sain et chaste.

Ecrasons le ver dans le fruit ; nous verrons ensuite quel usage nous ferons de celui-ci.

DE LA PROPHYLAXIE DU VICE

DE LA PROPHYLAXIE DU VICE

Paraphrasant certains vers d'Alfred de Musset dont nous inscrivions une strophe lapidaire en tête du chapitre précédent, nous dirons :

> Parents, en votre enfant, ne laissez la débauche
> Planter son premier clou sous la mamelle gauche.

C'est à vous, en effet, qu'incombe, non comme *droit* de propriété la *puissance* paternelle telle que la concevait l'idée antique, mais le *devoir* de protection et d'éducation issu de votre autorité paternelle. L'idée en est bien plus digne ; elle commande même le respect.

La première éducation est celle qui importe le plus, comme l'a formulé J.-J. Rousseau, et comme le disait M. Grimanelli, directeur de l'administration pénitentiaire, en France : « Le déchet social contient des germes mortels pour l'avenir si l'on ne s'efforce pas à utiliser complètement toutes les chances de transformation *qui sont en raison inverse de l'âge.* »

Un grand connaisseur de l'homme a dit que le nombre d'impressions et de notions que tout individu

normal retient avant l'âge de sept ans dépasse de beaucoup celui des impressions et des notions qu'il peut recevoir plus tard.

Or, c'est dans l'enveloppement du milieu familial qu'à cet âge premier se meut l'enfant qui s'en nourrit, en quelque sorte, comme un embryon se formant au sein maternel. Et si les impressions de l'enfance restent indélébiles chez l'homme et le marquent à jamais d'un sceau personnel et particulier à chacun, les tares de l'exemple le suivront de même, elles atrophieront le développement de la puberté et déprimeront l'âme dans le débilitement du corps comme s'étiole le pollen au sein dè la fleur qui s'éteint.

Toute culture suppose la connaissance du sol à cultiver, et comme on l'a vu au chapitre précédent, il est impossible d'aborder cette question de l'enfance coupable, sans être entraîné, petit à petit, vers les problèmes sociaux d'un caractère plus général et d'une philosophie plus élevée.

Dans cet ordre d'idées, notons que la société humaine agit, le plus souvent, sans aucune philosophie, comme le dit Le Dantec, professeur à la Sorbonne, dans son œuvre sur les *Influences ancestrales* : ses lois sont destinées à punir le coupable et non à réparer les mécanismes dont le fonctionnement s'est montré dangereux dans certaines circonstances.

Ni les sociétés antiques, avec leurs institutions de l'esclavage et leur conception de la puissance paternelle, ni le Moyen âge, ni même les siècles suivants, n'ont eu l'intuition de ce redressement social. Tout

ce que l'on peut rencontrer dans certains textes ou dans certaines ordonnances s'inspire parfois de touchantes idées chrétiennes, mais respire toujours les idées archaïques de correction. Il faut arriver aux époques modernes pour rencontrer l'étude conciencieuse et minutieuse de la psychologie particulière qui nous intéresse.

Nous avons eu l'occasion de relater quelques lignes de Mme Delarue-Mardrus dont le roman des six petites filles constitue le chef-d'œuvre le plus moderne et le plus fouillé de la psychologie de l'enfance ignorante d'elle-même, dans la spontanéité de sa croissance et de ses instincts. Nous nous plaisons à en citer encore ce qui suit :

« Au tournant d'une allée, s'avance le cortège des six fillettes. D'un petit soulier circonspect, elles marchent, l'une derrière l'autre, ouvrant sur les choses leurs grands yeux étonnés et ravis. Leur index délicat touche le tronc humide des arbres, secoue le bout de quelque branche basse et chargée de bourgeons, écarte la touffe des premières pour voir si la fleur, encore close, montre si elle sera rose ou blonde.

» *C'est que le temps est si long quand on est enfant.* D'un printemps à l'autre on a tout oublié et quand revient mars on a, entière, la surprise de la saison nouvelle ».

Voilà, délicieusement indiqué, que l'enfant n'a ni la mesure, ni même la notion du temps. S'il fait mal, son acte se mesure à la notion de ce temps sans passé et sans avenir. Peut-il y avoir, pour sa fugace mémoire,

un hier ou un demain? En conséquence, la peine ou la réprimande doit être mesurée à la notion du moment, à la compréhension des précédents et des suites.

***

Les relations principales que la vie établira entre personnes faites préexistent comme en leur germe dans les relations familiales qu'aura créées le double lien de l'autorité paternelle et du respect filial. Le maintien de ce respect doit puiser ses racines dans la nécessité d'inspirer à l'enfant, dès qu'il peut voir et comprendre, que ses père et mère personnifient l'ordre et la réglementation de sa petite existence quotidienne, l'autorité juste et nécessaire qui le soutient, le conduit et le limite, l'affectueuse équité qui répartit la brièveté du blâme à la douceur de l'encouragement.

L'enfant aimerait-il une famille qui ne serait pas telle qu'elle doit être, une famille qui ne serait qu'un milieu de désordres et de débauches? On peut affirmer que l'on rencontre à l'origine de toute jeunesse vicieuse une famille défaillante. Comment d'ailleurs, dans les cas que nous citions d'enfants matériellement débauchés, l'étude de ce sujet si complexe, qu'est l'enfant vicieux, pourrait-elle être faite sincèrement? Ni le père ni la mère ne sont là pour s'occuper de leurs petits. Puis, a-t-on jamais songé à faire l'éducation de ces futurs éducateurs? Où leur fut-il jamais parlé du rôle grave, aussi noble que plein de charges, résultant de leur situation de chefs de famille?

Bien souvent cette réflexion nous a frappé, lorsque les jours de première communion, par exemple, — particulièrement à Bruxelles, — il nous a été donné de voir ces jeunes enfants conduits, traînés d'estaminet en estaminet, et même au café-concert, faisant ainsi leur début dans la vie sous les auspices de l'alcoolisme ou de la débauche. Il vaut mieux croire à l'irresponsabilité des parents qu'à leur indifférence. De ce jour qui marquera dans son existence, l'enfant ne retiendra que des idées de vice. Peu leur importe! Lui, il se croira très important!

Il était homme aussi lorsque, lors du tirage au sort, il pouvait poursuivre les voitures, les chars à bancs où étaient enserrés les miliciens ivres, et comme eux, chanter, crier et surtout agiter sa casquette munie, comme la leur, d'un numéro! Heureusement la dignité d'une loi rendant à l'armée son rôle d'instrument social et naturel d'ordre et de défense de la patrie vient-elle de supprimer à jamais ce que ce spectacle de la rue avait pour l'enfant de suggestion d'alcool et d'avilissement. Il y a là, — disons-le en passant au cours de notre étude aride, semée de tant de constatations douloureuses autant que vraies, — l'espoir d'une régénérescence possible des anormaux par la seconde école que cette loi féconde nous donne : c'est l'école du soldat. Et pour en revenir à notre thème, en général, nous dirons que le bambin est heureux quand il peut agir comme les grands; presque toujours, malheureusement, c'est le mauvais exemple qu'il imitera même avec prédilec-

tion. « L'enfant préfère le mal au bien parce que le mal satisfait davantage sa vanité et qu'il y trouve plus d'émotion, car il lui en faut à tout prix. » Ce sentiment existe chez tous les enfants du monde. Nous avons lu dernièrement un fait d'outre-mer, dans une étude que publie le journal bolivien *El Diario*, de La Paz, sur les enfants fumeurs. L'auteur fait remarquer combien est pernicieuse cette propagande de l'exemple en même temps que les idées que l'on y attache. L'enfant fume parce que son père fume. Son père, son grand frère sont des hommes et il se trouvera avoir cette dignité d'homme le jour où il aura accaparé les tares des grands.

Une enquête a été faite par le professeur Jonckheere, de Bruxelles. Elle s'est portée sur 4,180 garçons fréquentant les écoles primaires de Belgique, et voici quel a été le résultat de ses recherches :

	TOTAL	TRÈS BONS ÉLÈVES	BONS ÉLÈVES	ÉLÈVES MÉDIOCRES
Enfants qui fument tous les jours....	442 (10.6 %)	47 (10.6 %)	118 (26.7 %)	277 (62.7 %)
Enfants qui fument de temps en temps.....	1594 (38.1 %)	312 (19.6 %)	623 (39.1 %)	659 (41.3 %)
Enfants qui ne fument pas.....	2144 (51.3 %)	724 (33.8 %)	940 (43.8 %)	480 (22.4 %)

De plus, l'enquête a démontré que l'habitude de fumer exerce sur l'intelligence des petits un effet déplorable. Aussi, il est à remarquer que les bons

élèves sont compris dans la catégorie des non-fumeurs et que les élèves médiocres ou mauvais sont précisément ceux qui fument de temps en temps ou journellement.

Les savants auteurs Combe, de Lausanne, et Ferriani, de Rome, nous parlent du danger du tabac :

« L'usage du tabac chez les enfants appauvrit le physique, rend l'intelligence obtuse et prive l'âme de toute énergie... il détermine des troubles qui prennent bientôt des formes chroniques, formes incurables, et qui plus ou moins lentement, suivant la plus ou moins grande résistance du sujet, minent tout l'organisme de l'enfant. »

Une enquête très suggestive a été faite par C. Ferriani sur 200 fumeurs de sept à onze ans. Cent quatre-vingt-seize contractèrent la funeste habitude par esprit d'imitation et 4 parce que, dirent-ils, l'odeur de la fumée leur plaisait. Sur ces 196, il y en eut 176 qui continuèrent à fumer pour faire comme les grands, tandis que 12 le firent par agrément et 8 seulement durent cesser à cause des vomissements déterminés par la fumée.

Sur ces 200 jeunes fumeurs, il y a 198 garçons et 2 filles ; l'auteur estime que cette proportion augmentera en raison « des systèmes d'éducation aujourd'hui en vigueur ». Beaucoup d'entre eux ne pouvant se procurer du tabac, fumaient des bouts de cigares ramassés à la rue ou puisaient dans la caisse paternelle.

Les fonctions cardiaques et intestinales ainsi que le

système nerveux sont les plus menacés par l'usage prématuré du tabac. Sur les 200 enfants étudiés, 9 ont été atteints de nyctalopie (trouble de la vue), 23 d'affections intestinales, 15 de vices cardiaques, 32 d'irascibilité, 110 d'apathie, de dégoût du travail, 6 de secousses nerveuses et 5 de neurasthénie, soit 195 malades sur 200.

Inutile, nous semble-t-il, de nous arrêter davantage sur l'effet nuisible du tabac ; le résultat des enquêtes que nous reproduisons plus haut prouve à l'évidence l'urgence et la nécessité de prendre des mesures sévères contre l'usage du tabac chez les enfants.

Déjà, en Hongrie, une vigoureuse campagne a été entreprise pour empêcher les enfants de fumer ; le Conseil général du comitat de Bistritza-Nassaud a pris différentes décisions. C'est ainsi qu'il est interdit aux enfants de quinze ans de porter du tabac, du papier à cigarettes ou des allumettes dans leurs poches : les autorités devront procéder à l'arrestation de tout contrevenant. Les marchands seront passibles de fortes amendes s'ils vendent du tabac à des enfants ; les parents eux-mêmes payeront une amende de 100 couronnes s'ils laissent leurs enfants fumer ; les maîtres d'école devront, de leur côté, exercer un contrôle des plus sévères. Tous les autres comitats de Hongrie sont disposés à prendre les mêmes mesures contre les enfants qui fument et aussi contre leurs parents.

Telle réglementation devrait s'étendre aux enfants que l'on conduit aux cafés. Il nous souvient d'avoir vu

un enfant de dix ans, fils d'un tenancier de café, vider le verre d'alcool que quelque stupide consommateur lui tendait. Ce haut fait eut pour résultat d'exciter l'hilarité du père qui voyait en sa progéniture le digne descendant de l'aïeul assis au coin du feu. Il y avait de quoi se révolter ! C'était pourtant un foyer convenable et dans lequel régnait une certaine aisance. Que penser alors du taudis installé au fond de ces impasses qui sont comme autant de plaies lépreuses accrochées au flanc des monuments somptueux, des riches boulevards ou des brillantes artères, au pied du temple de la justice même, à Bruxelles, le plus somptueux qui soit !

N'y aurait-il pas là matière à légiférer si les autorités communales ne peuvent intervenir ? *Optimi pessima corruptio*, dit l'adage latin. Où la corruption revêt le caractère le plus effroyable, c'est quand elle s'attaque à ce qu'il y a de meilleur, de plus pur, de plus sacré : l'enfant.

Éducateurs et administrateurs, sociologues et philosophes ne sauraient donc trop attirer l'attention des parents sur ce point. C'est à eux qu'il appartient de soigner le germe de l'homme futur, et pour ce faire, la protection morale des pouvoirs publics doit intervenir aussi bien que la protection matérielle.

S'il est le plus souvent de toute impossibilité de corriger les erreurs des ancêtres, d'arrêter les effets de l'hérédité, on peut et l'on doit agir sur les parents pour améliorer le milieu immédiat de l'enfant.

Logement malsain et alcoolisme sont les deux tares

du milieu ambiant où se corrompt l'enfant. Il faut arracher celui-ci au foyer d'infection qui lui sert de berceau. Il faut que la commune prévienne, exige la désinfection matérielle tout au moins, l'aération du logement, qu'elle s'efforce d'assainir la cohabitation immorale par l'extension des pièces disponibles de l'habitation ouvrière et par la diffusion des préceptes de dignité et de pudeur domestiques aux parents en les faisant rougir, par une sévère mercuriale, de la honte de ce que leur exemple inculque d'inconsciente perversité à leur progéniture. Si le père est un indigne et que cette réprimande glisse, malgré tout, sur sa misérable animalité, la mère écoutera, se gardera, se défendra pour l'enfant, car le sentiment maternel se retrouve chez toutes. Il n'est pas de mère qui, prévenue, consente à se dire qu'elle est l'instigatrice de la dépravation de ses enfants. Un avis rigoureux frappera juste, et combien de petits ne sauvera-t-il pas ? A l'égard paternel peut s'ajouter aussi la sanction des lois pénales, de police, sur la responsabilité, dans les cas à déterminer. Il est indispensable que le père sache à quels devoirs l'astreint la paternité. La société a le droit de défendre contre le chef de famille impuissant ou marqué du sceau de l'alcoolisme les mineurs qu'il lui livre et qui, eux, ne doivent pas continuer à porter la marque fatale dont il les imprégna dès le berceau.

Quelle noble tâche il y aurait à remplir en réduisant, dans la mesure du possible, ces funestes conséquences par une juste notion de la puissance paternelle et par une conception plus hardie du devoir social ! Les Américains, — les transatlantiques, comme les dénomment certains sociologues, — ont accompli, en criminalogie, des progrès aussi grands que parfois déconcertants. Ils ont permis aux juges d'atteindre les parents des enfants coupables.

* * *

Nous signalions plus haut l'accroissement effrayant de la criminalité infantile dans la plupart des pays d'Europe. Seules, dans cette débâcle, l'Angleterre et l'Amérique font exception. L'Angleterre attribue le fait au vote récent d'un texte (*Children's act*) qui constitue la charte de l'enfance coupable ou malheureuse. Les États-Unis sont fiers d'avoir donné au vieux monde l'exemple d'une initiative qui est et continuera d'être l'origine de toutes les réformes (*Children's Courts*).

Il est à souhaiter qu'une loi salutaire intervienne chez nous pour permettre de punir certains parents échappant à la répression quoique bien coupables et plus coupables que leurs enfants eux-mêmes.

« Il me semble, dit miss Rosa Barett, cette sociologue, philanthrope, si dévouée, que c'est nous que l'on devrait envoyer en prison au lieu de ces pauvres êtres négligés et ignorants. »

Frédéric Passy écrivait dans *le Siècle* à propos des chauffeurs de la Drôme : « Il y a un autre enseignement à tirer de ces horribles scènes et des crimes dont

elles sont le dénouement : c'est un retour à faire sur nos responsabilités individuelles et collectives. Qui pourrait dire dans quelle mesure la perversité d'un David, enfant perdu, je crois, épave dès sa jeunesse, privé d'affection, méprisé, maltraité, instruit au vice, etc., qui pourrait dire dans quelle mesure l'éducation de la rue et de la prison a contribué à faire cette âme violente, cruelle, vindicative et dédaigneuse, dans laquelle pourtant son attachement à la femme qu'il a tenu à épouser et dont il réclamait les derniers avis montrait que toute sensibilité n'était pas absolument éteinte. »

Oh ! le mot de Saint-Simon : « Mon frère, la société, chacun de nous a donc été bien coupable envers toi, que tu aies pu tomber si bas ! »

Si l'on fait un sérieux examen de conscience, on est, en effet, amené à constater que plus nous bénéficions des bienfaits d'une civilisation dont nous sommes si fiers et plus coupables nous sommes d'y soustraire les déshérités.

En 1889, M. le ministre Le Jeune, dont s'honore toute notre législation pénale, insérait dans le dépôt d'un projet de loi sur la protection de l'enfance dont il était le promoteur, des clauses relatives à la déchéance de la puissance paternelle. Vingt ans se sont écoulés depuis ! Les députés Hector Denis, Vandervelde et Pirard présentèrent un projet nouveau qui a su passer par les rouages parlementaires sans arriver, pourtant encore, au vote de la Chambre. La section centrale ne s'est pas bornée à l'énumération des cas où la puissance

paternelle pourrait être retirée ; elle exige que les mauvais traitements, les abus d'autorité ou les négligences des parents dans l'accomplissement de leurs obligations légales, aient mis en péril la santé, la sécurité, la moralité de leurs enfants.

L'on ne peut que regretter de voir tel projet de loi si utile, si nécessaire rester « en stage » pareil laps de temps. Il en est presque de même en France pour le projet de loi, dit projet Deschanel, sur les tribunaux pour enfants. Il est à constater, d'autre part, que l'Allemagne met plus de célérité à résoudre les problèmes de ce genre.

Ce sera, si ces réformes sont adoptées, de saine, utile et féconde besogne parlementaire. L'on n'aura plus l'écœurement de voir des êtres de mœurs légères, des gens infâmes, conserver les pouvoirs que la loi confère aux pères de famille.

Sous ce rapport, l'étude des législations anglaise et américaine serait grandement intéressante. Dans ces pays, en effet, afin de suppléer à l'action publique souvent inopérante, des sociétés se sont fondées dont les plaintes suivent leur cours régulier comme s'il s'agissait des intéressés.

A New-York, nous avons la *New-York Society for the prevention of cruelty to children ;* à Londres, la *National Vigilance association to children.*

Si les enfants se présentent à l'école mal soignés, paraissant abandonnés, si sur leur compte il y a certaines remarques à formuler, ou si les réprimandes du personnel enseignant sont sans effet, le cas est signalé

à l'une de ces sociétés. Celle-ci envoie aux parents un avis ainsi conçu :

Avis à M...

La présente a pour but de vous faire savoir que votre enfant a donné lieu à une enquête de la société.

Vous êtes avisé que la continuation de cet état vous rend punissable; si vous ne tenez pas compte de cet avertissement, la société aura le devoir de vous poursuivre.

A cette note est jointe une petite liste éminemment suggestive pour qui connaît le régime pénitencier anglais. On y relate la condamnation d'une telle, — une mère, — à dix jours de *hard labour;* d'un tel, — un père, — à quinze jours de la même peine, etc., etc. Et cependant l'Angleterre est le pays du respect de la liberté individuelle ; mais d'autre part, les Anglais sont gens pratiques avant tout.

Il est certain que si nous pouvions instaurer le *hard labour* chez nous, pour les parents indignes et coupables, nous n'aurions pas à enregistrer un nombre si considérable d'enfants vicieux, d'enfants criminels, d'enfants abandonnés.

Nous nous demandons, devant la contamination de l'enfance, jusqu'à quel point la loi répressive ne pourrait pas devoir intervenir un jour prochain à côté de la loi morale pour enrayer le mal grandissant? Si l'enfant est irresponsable, pourquoi ses auteurs ne pourraient-ils pas être rendus responsables? Le danger de l'exemple est plus qu'une faute, c'est, vis-à-vis

de l'enfant qui le subit et qui s'en imprègne, un véritable crime.

Ce sont autant d'origines à rechercher par les éducateurs dès qu'ils reconnaissent la tare de l'enfant. L'enquête doit être rapide autant que discrète. Que de résultats ne donnerait-elle pas !

* * *

Etudiant le rôle de l'instituteur dans la société moderne, Paul Adam, le grand écrivain français, dit de lui :

« Que l'instituteur groupe les bonnes volontés, qu'il réconcilie les adversaires, qu'il blâme les vindicatifs, qu'il protège les faibles, qu'il calme les irascibles, qu'il accomplisse ce que les bons châtelains accomplissaient au XVIIe et au XVIIIe siècles en visitant les chaumières, en connaissant les familles, en secondant l'effort des plus intelligents, en proportionnant aux vigueurs de chacun la part de la tâche commune; qu'il soit, comme le prêtre, le consolateur des peines, l'ordonnateur des fêtes. Il faut que l'instituteur soit le sage qui s'élève au-dessus des foules impulsives. Il faut qu'il devienne le type incontesté de l'homme impartial et libre. Il le peut. »

D'aucuns s'étonneront à la lecture du rôle que Paul Adam attribue et assigne de la sorte à l'instituteur. Celui-ci serait, dans ces conditions, le véritable chef de la société moderne.

Quittons les grandes villes, où il semble parfois que

la pédagogie soit devenue la pédologie, — combien rarement par malheur. Le rôle de l'instituteur, de l'éducateur est assurément de remplacer la famille. L'école, dans la société contemporaine, voit, de jour en jour, s'étendre sa mission. Il est entendu qu'elle doit former les générations futures. C'est peut-être, pour cette raison, qu'on la cite souvent comme premier fauteur du mal et qu'on l'accuse, bien à tort, de tout ce qui arrive de défectueux.

Cependant, si les administrations communales s'occupent avec une vive sollicitude des enfants, si les instituteurs remplissent leur lourde tâche avec cœur et intelligence, il reste pourtant encore de nombreuses réformes à introduire relativement à la conduite morale de l'enfant. Et si l'on s'attache principalement à hâter le développement de l'esprit chez l'élève en le surchargeant de connaissances variées, on ne prend pas assez de soin de la faculté morale, de la conduite de l'enfant — et de l'enfant du peuple surtout, qui, le plus souvent, n'a pas la notion la plus infime de ce qu'est l'éducation. L'instruction est soignée, soit; mais l'éducation reste presque toujours en friche. On doit tenir compte, comme nous le disions plus haut, de l'absence de nombreux parents ouvriers à l'heure à laquelle les petits rentrent de l'école.

Les classes de garde sont un remède efficace du vagabondage dans la rue avant et après l'heure de la classe.

M. Alfred Antony, dans la revue française *le Con-*

seiller de la famille et l'École des mères, nous donne fort bien la définition de cet organisme.

« En ouvrant des classes de garde, on se propose de faire passer à l'enfant, dans les meilleures conditions hygiéniques et morales, les deux ou trois heures qui séparent sa sortie de l'école de sa rentrée au logis pour souper. Tous les soirs de classe, on le reçoit donc dans des locaux bien aérés, clairs, spacieux, chauffés en hiver, où il trouve des tables à sa taille pour faire ses devoirs et au besoin des moniteurs pour l'aider dans son travail. »

En France, les garderies d'enfants ont été créées en 1904; les enfants y sont admis dès l'âge de six ans. Ils restent à l'école de 4 heures à 7 heures. On leur donne une légère collation, soit un bol de lait, une assiette de soupe et, après une petite récréation, ils font leurs devoirs. Les filles peuvent faire de la couture, de la broderie et parfois elles ont un cours de cuisine comme les garçons ont une fois par semaine un cours spécial de travaux manuels.

En Angleterre, les garderies d'enfants datent de 1897 et donnent aussi aux enfants un second foyer.

C'est, sans conteste, à la Suède que nous devons la création de ces garderies. Celles-ci y ont fait leur apparition en 1885. On y apprend à l'enfant les premiers éléments d'un métier. Inutile de dire que la gymnastique n'est pas lettre morte; les jeux libres se donnent en plein air pour le plus grand bien de l'enfant. On compte, à ce jour, plus de soixante-dix garderies dans ce pays recevant journellement près de deux cents enfants.

Le Danemark, la Finlande, la Norwège et une partie de la Russie ont suivi l'exemple de la Suède.

L'Allemagne et la Belgique restent en arrière.

En Belgique, le mouvement semble se dessiner, mais il est lent, très lent. Les autorités devraient pourtant comprendre que ces classes de garde sont un moyen radical d'enrayer le vice chez tous ces petits. C'est là une véritable sauvegarde sociale autant qu'une action humanitaire pour certains d'entre ces écoliers.

Pourquoi ne pas nommer, — si pas dans le corps enseignant, tout au moins parmi les intérimaires, — et ils sont légion —, des surveillants qui, de 4 à 6 voire jusqu'à 7 heures par exemple, auraient la garde de ces enfants? La classe pourrait même avoir deux divisions : elle serait affectée, en même temps, à conserver, en retenue, les écoliers punis. Quant à la question pécuniaire, elle serait infime si, d'autre part, on mesurait l'effet moralisateur de ces garderies scolaires. L'œuvre de l'école ne doit-elle pas être complète?

L'école est-elle fréquentée régulièrement? est-elle même pendant la journée la seule école existante pour l'enfant? Et cependant il devrait en être ainsi, la vie familiale d'antan ayant à peu près disparu et tendant à disparaître de plus en plus par suite des contingences du *struggle for life* que nous avons dépeintes. Par ce fait, l'enfant est confié au maître, au pédagogue. Et parmi ces éducateurs, n'en est-il pas qui trouvent leur fardeau pesant et qui, se ravalant au rôle de subalterne quelconque, estiment qu'il est plus aisé et plus avantageux de laisser de côté bien des

choses intéressantes parce qu'elles seraient une aggravation du souci professionnel?

Que peut me servir, à moi père de famille, que mon enfant sache de façon mnémotechnique la liste des rois de France, les divisions du comté de Namur, la nomenclature des canaux et des chemins de fer de tel ou tel pays, si au lieu d'un sujet qui vous a été confié, sinon intact, au moins non défaillant, vous me rendez un sujet vicieux?

En 1772, treize invalides se pendirent successivement et en peu de temps, à un crochet, sous un passage obscur de l'hôtel des Invalides. Sur l'ordre du gouverneur Sérurier, la porte fut murée. Depuis lors, on n'eut plus de suicides à enregistrer. Au camp de Boulogne, en 1805, un soldat se fit sauter la cervelle dans une guérite. Dans un laps de temps relativement court, plusieurs soldats se suicidèrent dans la même guérite. L'empereur la fit brûler et les suicides prirent fin.

C'est à l'instituteur qu'il appartient de faire mûrer le vice de l'enfant et de brûler la guérite, si, déjà, le vice s'y est établi. Mais à cette fin, il faut qu'il se penche sur l'élève, le scrute, l'analyse minutieusement, lentement; il faut qu'il discerne l'ambiance dans laquelle vit le petit malade et dresse, pour ainsi dire, un tableau de la mentalité de chacun de ceux dont il a la charge et dont il devrait avoir l'examen. C'est à l'observation de l'individu qu'il devra de distinguer quelle est la tare prédominante dont est touché celui-ci.

Veut-on assainir un cours d'eau? D'abord prend-on

soin de chercher d'où vient la contamination et s'applique-t-on à poser l'appareil épuratoire à la source du mal.

Dominer les caractères et les maîtriser, adapter la façon d'enseigner à l'état des facultés, c'est individualiser l'éducation, éducation que l'on doit aux enfants comme on doit la justice aux hommes.

Il ne faut pas croire avoir enlevé à l'enfant le vice qui le ronge, en prenant une mesure de rigueur, en infligeant un châtiment; on a rendu à tel son irritabilité plus fiévreuse, à tel autre son orgueil plus exalté par une réprimande considérée par lui comme intolérable. Ce châtiment humilie et cette injustice révolte. La trop grande sévérité est aussi pernicieuse qu'une trop grande condescendance.

Le rôle de l'instituteur, présenté sous ce jour, devient difficile, lourd de responsabilité. Nous estimons cependant qu'il doit être envisagé sous ce point de vue et nous l'élevons à la hauteur d'un sacerdoce. Et si, malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi, c'est parce que des influences externes tendent à diminuer le prestige de l'éducateur de l'enfance.

Notre enquête ne s'est pas seulement bornée à l'enfant, mais s'est étendue aussi à l'éducateur : on nous a signalé quelques situations très déplorables, à l'étranger; nous avons découvert, en Belgique, quelques spécimens d'irrégularités. On doit profondément déplorer l'enseignement d'un éducateur qui s'adonne journellement à la boisson. On doit réprouver l'instituteur qui est absorbé par des affaires étrangères à sa

tâche professionnelle, ou encore celui qui maltraite les enfants.

Le cas de ces brebis galeuses, dans le corps enseignant, est, heureusement, rare; mais combien déjà un seul de ces hommes tarés peut être dangereux et préjudiciable autant comme éducateur que comme collègue.

Lacédémone avait ses ilotes.

Au XIIIe siècle, les lépreux étaient relégués dans une léproserie lointaine, devaient porter un habit spécial et être munis d'une cliquette afin que, signalant leur passage, ils permissent à tous de s'écarter et de fuir.

Un éducateur sans éducation, un moraliste sans moralité, n'est plus un instituteur.

* * *

Revenant à l'éducation de l'enfance, nous trouvons que dans nos écoles la partie psychologique laisse à désirer; les éducateurs ne connaissent pas assez l'évolution mentale de l'enfant.

L'éducation est un art dont les principes fondamentaux doivent être basés sur la pédagogie; la psychologie est une science. Comme nous l'avons déjà dit, l'instituteur doit s'attacher à apprendre à observer l'enfant, l'enfant en lui-même, et afin qu'il puisse scruter sa jeune âme, il doit être avant tout psychologue. Nous avons, dans notre étude, toujours préconisé l'individualisme. L'observation des enfants pris séparément, donnera des résultats bien différents et beaucoup plus efficaces. Elle apportera à l'éducateur

un concours précieux, à la condition *sine qua non*, d'être complétée à l'aide des données fournies par l'étude expérimentale directe.

A la séance d'inauguration de la section pour l'étude psychologique de l'enfant, près la Société de pédagogie de Bruxelles, Mlle le Dr Yoteyko en a fort bien exposé les tendances :

« Cette section n'a pas uniquement pour but de contribuer à l'instruction pédologique de ses membres ou à l'introduction, dans les écoles, des données scientifiques concernant l'enfance. A côté des applications des principes déjà connus, la section poursuivra un programme d'études : elle élucidera les questions les plus urgentes et les plus intéressantes concernant l'enfant, elle provoquera des expériences, elle dressera des questionnaires, elle fera des enqnêtes. Son but principal sera de contribuer, par un apport de travaux nouveaux et originaux, à pousser plus en avant nos connaissances sur la nature physique, intellectuelle et morale de l'enfant, c'est-à-dire à l'édification de la science expérimentale de l'enfant en pédologie. Les données ainsi recueillies pourront pénétrer utilement dans la vie pratique.

» Il est reconnu aujourd'hui que l'enfant diffère de l'adulte non seulement au point de vue quantitatif, mais aussi au point de vue qualitatif. Ses facultés, en se développant, se transforment incessamment. Il est même très probable que la vie mentale de l'enfant est régie par des lois différentes de la vie mentale de l'adulte. Connaître ces phases de développement des

aptitudes enfantines est du plus haut intérêt, non seulement pour la psychogénèse, mais aussi pour l'œuvre de l'éducation ; elle facilitera le passage d'un stade à un autre. Abandonné à lui-même, l'enfant s'éterniserait dans les stades inférieurs de son développement, car la loi de la moindre résistance est toute-puissante.

» Cette connaissance permettra, enfin, de dresser des programmes d'études en rapport avec les aptitudes et l'âge des enfants ; elle les subdivisera en groupes nombreux suivant leurs aptitudes particulières. On sera un jour à même de savoir quel est l'âge de la lecture, de la mémoire, du calcul, de l'abstraction, etc., etc., pratiques à peine ébauchées à l'heure actuelle, mais dont l'importance est généralement reconnue. Afin de pouvoir se faire une opinion sur les phases parcourues du développement de l'enfant, une comparaison avec l'adulte sera toujours nécessaire parce que les recherches de psychologie, surtout celles qui s'appliquent à l'étude de l'enfant pour mieux connaître l'homme, ont ouvert à l'éducation des horizons nouveaux.

» La pédologie, pour arriver à ses fins, ne peut se satisfaire de statistiques scolaires ; les études préscolaires et postscolaires devront aussi nous arrêter. Un instituteur primaire ne peut se contenter de connaître l'évolution psychique de l'enfant jusqu'à l'âge de douze ou treize ans, époque vers laquelle l'enfant quitte l'école ; mais tout ce qui est au dehors de l'école doit nècessairement l'intéresser. »

Comment le médecin pourrait-il diagnostiquer le

mal dont souffre le malade s'il ne l'a pas ausculté consciencieusement? Comment, sans la science expérimentale de l'enfance, l'éducateur pourra-il diagnostiquer le vice dont est atteint le sujet que la société lui a confié?

On a dit et répété souvent que pour bien s'entendre sur les choses, il fallait s'entendre sur les termes.

Que peuvent être la pédologie et la pédotechnie?

Il est aisé de s'en rendre compte si l'on considère que la pédagogie était chose trop métaphysique et trop littéraire. Cette science dut, en ces dernières années, donner lieu à de nombreuses observations méthodiques qui montrèrent quelle étroite corrélation la liait aux problèmes de la biologie et de la sociologie. On a pu dire, en effet, avec raison : *nemo psychologus nisi biologus*.

Aussi, de même que l'étude particulière de l'homme envisagée sous de nouveaux aspects était devenue l'anthropologie, l'étude de l'enfant, dégagée de ce qu'il y avait de méthaphysique en la pédagogie suivant l'ancien mode, se nomma la pédologie ou science biologique de l'enfant.

La pédotechnie, elle, est l'étude et la recherche des moyens propres à assurer un meilleur développement de l'enfant au point de vue sociologique. Ce sera l'art, la « technique » de faire de celui-ci un homme dans toute l'acception du mot.

Ce serait une réforme sage et urgente que d'introduire d'une façon générale dans le programme d'enseignement de pédagogie cette instruction spéciale au

point de vue pédologique et psychothérapeutique.

Il a fallu de longues études préparatoires pour arriver à instaurer à l'école normale de Bruxelles le cours de pédologie. Cette science expérimentale de l'enfant, créée à l'Université d'Iéna par le Dr Oscar Chrisman en 1896, — et pratiquée ensuite par lui à Emporia (Etats-Unis), — fut développée par des savants allemands, tels que Wundt, Neumann, Stern; par des savants français, entre autres Bernard Perez, Binet; par Claparède en Suisse, Stanley Hall aux Etats-Unis, Pizzoli et Montessori en Italie, etc. Un fait très suggestif à cet égard c'est la publication presque simultanée, il y a quelque temps, de trois ouvrages traitant la matière exposée seulement à ce jour dans la brochure du Dr Chrisman, *Science expérimentale de l'enfant* : à Genève, une édition nouvelle et mise à jour de *Psychologie de l'enfant et pédagogie expérimentale*, par le Dr Ed. Claparède, professeur de psychologie à l'Université de cette ville; à Rome, *Il metodo della Pedagogia scientifica applicato all'educazione infantile*, de Mlle Dr Montessori, de l'Université de Rome; à Paris, les *Idées modernes sur les enfants*, par Al. Binet, directeur du laboratoire de psychologie physiologique à la Sorbonne.

En Belgique, l'étude expérimentale de tous les problèmes qui ont trait à l'enfance s'étend beaucoup, et nous voyons que certaines villes ont créé des services de pédologie. Il y a nécessité d'arriver à une connaissance parfaite et précise de l'enfant, et à toutes les écoles devrait être annexé un service de pédologie. Nos

compatriotes ont courageusement contribué au développement de cette science : Schuyten, chef du laboratoire de pédologie d'Anvers; Mlle Yoteyko, qui dirige le laboratoire de l'Université libre et des écoles normales de Mons et de Charleroi; les Drs Demoor, Decroly, A. Ley et Ensch. M. Jonckheere, chargé du cours de pédologie à l'école normale de Bruxelles, fait connaître au public les éléments de cette science dans des cours d'extension universitaire à Anvers, à Bruxelles, à Verviers. Schuyten publie depuis 1900 *Poedologisch Jaarboek*, à Anvers; Mlle Yoteyko, la *Revue psychologique* depuis 1908; MM. Decroly et Smelten ont fondé en 1906 la Société de Pédotechnie de Bruxelles; MM. Van Biervliet et Coorman l'Institut de Pédologie. M. Mirguet, directeur à l'école normale de Mons, a fait paraître sous le titre *la Pédologie*, un exposé succinct de cette nouvelle science. Un cabinet de pédologie expérimentale vient d'être institué par la Société belge de Pédotechnie. Sous la présidence de M. Levoz, magistrat honoraire, il s'y est constitué une section du droit de l'enfant et sous celle de M. Waxweiler, directeur de l'Institut Solvay de sociologie, une section de sociologie infantile. D'autre part, le Congrès international d'éducation familiale, — qui s'est tenu pour la première fois à Liége en 1905, — ayant émis le vœu de voir se constituer un comité international et permanent de pédagogie, une réunion a eu lieu la dernière semaine de 1909 à Paris, sous la présidence de M. Alfred Binet ; cette assemblée a décidé de tenir le troisième congrès international à Bruxelles, du 21 au

25 août 1910. Il a été produit d'excellents travaux en pédagogie et en pédologie et des recherches ingénieuses ont été opérées. Mais souvent l'oubli se fait sur ces études dont les résultats sont incontestablement une source utile de notions pour l'éducation des jeunes intelligences, un moyen de diminuer l'effort de l'enseignement et un remède contre la routine. La difficulté est grande, il est vrai; mais l'importance de la question est considérable.

C'est à propos de la collaboration du médecin et de l'instituteur que les spécialistes ont récemment exposé les vues les plus intéressantes à l'assemblée générale de la Société belge de Pédotechnie. Déjà lors du congrès tenu à Milan en 1906, — sur le rapport du Dr Badaloni, — on avait démontré que la tâche du médecin ne devait pas consister uniquement à s'assurer de l'hygiène des locaux et à acquérir la certitude de ce qu'aucune maladie contagieuse ne sévissait parmi les élèves. Son rôle est plus élevé et d'ordre plus moral; il doit devenir et être le collaborateur du pédagogue et l'un comme l'autre doivent être préparés à cette entente médico-pédagogique; nous ne pourrions assez appuyer sur l'importance de cette collaboration. L'instituteur est, de nos jours, souvent livré trop tôt à la pratique sans être muni d'un bagage scientifique suffisant. « Vous ne savez pas ce que c'est que l'âme, » dit un héros de Maeterlinck. De combien peu de pédagogues pourrait-on dire qu'ils savent ce que c'est que l'âme de l'enfant. C'est que l'instituteur perd aisément de vue que telle règle qui conviendrait à la

plus grande partie de la généralité est nuisible à certains individus. La méthodologie est chez lui le grand écueil. Le médecin, au contraire, s'est livré à l'observation individuelle, c'est le propre des études qu'il a poursuivies, et c'est pour ce motif qu'il ne devrait pas se borner à considérer, ainsi qu'on le fait actuellement, — la vérité est quelquefois dure à dire, — l'*ensemble* d'une classe, mais devrait s'attacher à l'étude de l'enfant pris en particulier comme sujet d'observation pathologique ou physiologique.

Instituteur et médecin doivent se rencontrer pour unifier leurs efforts et tâcher de réaliser les desiderata du jour. L'enseignement de l'avenir forcément et logiquement devra s'individualiser de plus en plus; les méthodes se multiplieront et s'adapteront à l'enfant comme l'a particulièrement bien démontré le Dr Ensch. Le Dr Balthazar, dont les heureuses initiatives furent approuvées et admises par le conseil provincial du Hainaut, a fort bien résumé la mission du médecin à l'école en préconisant l'établissement des fiches physique et physiologique de l'élève.

Il n'y a guère longtemps, on ne se basait pour classer l'élève que sur une vague appréciation. Aujourd'hui tout doit changer : une science nouvelle est née. « Nous fabriquons tout, excepté de vrais hommes; nous blanchissons des étoffes de coton, nous trempons et nous travaillons l'acier, nous raffinons le sucre, nous tournons la porcelaine et nous imprimons des livres. Mais d'avoir raffiné et perfectionné

un seul homme, c'est ce qui ne se présente jamais dans le bilan de nos bénéfices ».

Et alors, quoi d'étonnant à ce que jusqu'ici les jeunes éducateurs, — les jeunes institutrices surtout, — considèrent comme le plus docile, comme le plus sage et le plus studieux des enfants celui même qui est le plus entaché de vice? C'est que, privé d'expérience et de notions suffisantes en la matière, le jeune éducateur ne se doute pas que la docilité *apparente* de l'enfant puise sa source dans son vice antiphysique.

Nous reproduisions plus haut les nobles paroles de Me Barboux : « La science est toujours chaste, » et nous estimions que cacher une plaie n'est pas la guérir. C'est sur ce point spécial que nous serions heureux d'attirer l'attention des éducateurs de l'enfance dans les petites classes de l'école primaire, voire du jardin d'enfants. Certes, il n'est pas toujours aisé de découvrir la manifestation individuelle du vice : il faut une observation de tout temps et de toute heure. Le plus grand danger qui puisse en résulter est la contamination immédiate des condisciples : la dispersion du mauvais germe, — la germination de l'ivraie, — s'accomplit bien plus aisément que la propagation du bon exemple.

Pénétré de l'importance sociale de sa mission, l'éducateur devra se mettre en rapport avec les parents de l'enfant vicieux; de commun accord avec eux, il pourra aviser aux mesures à prendre pour enrayer le mal dans sa racine. Peut-être rencontrera-t-il du mauvais vouloir, pour ne pas dire de l'hostilité, —

nous avons démontré la mentalité de certains parents coupables, — une note malveillante et injuste pourrait être même portée, dans l'occurrence, aux autorités ! Mais l'homme de cœur et de sentiment envisage sans crainte ce qui peut résulter de l'accomplissement de son devoir. Il puisera son réconfort dans la satisfaction de la mission remplie et dans la pensée que cette question de l'enfance vicieuse est intimement liée à l'existence des nations comme à l'expansion des forces vitales tant intellectuelles que morales de chacune d'elles.

Si ces initiatives n'étaient pas prisées des autorités communales à leur juste valeur, ce n'est qu'en lui, en sa conscience qu'il trouvera le stimulant nécessaire, l'encouragement à persévérer dans la voie d'assainissement moral qu'il s'est tracée. Qu'il s'estime heureux lorsque les réformes qu'il préconise et cherche à instaurer reçoivent une approbation qui équivaut à la sanction légale et administrative.

Nous l'avons dit et nous le répétons; n'est-il pas inadmissible que les pouvoirs publics puissent se désintéresser plus longtemps de ces points délicats?

***

Nous regrettons sincèrement que le *hard labour*, tel qu'il fonctionne en Angleterre, ne soit pas instauré, ici et ailleurs, pour certains parents. La tâche de l'éducateur serait de beaucoup atténuée !

En France, une circulaire de M. Lépine, en date du 22 novembre 1909, a déjà produit un certain effet. Nous en extrayons quelques lignes : « L'exploitation des enfants ou le regrettable abandon que font certains parents de leur devoir de surveillance, sont une cause d'altération de la santé pour les petits ou de danger moral, gravement inquiétant pour les plus grands. Je vous renouvelle la pressante invitation de ne tolérer sur la voie publique et partout où s'exerce votre action aucun de ces faits de mendicité, par lesquels on tente d'apitoyer le passant en lui présentant, par toutes les raisons, et, à toute heure, de jeunes enfants le plus souvent empruntés ou loués à des parents indignes.

L'emploi des enfants à la mendicité présente pour eux les plus graves dangers au point de vue physique : étiolement, tuberculose, maladies de tous genres.

Mais cette pratique est en outre dégradante et immorale; elle met l'enfant dans l'impossibilité de fréquenter l'école; elle le livre fatalement à l'oisiveté, à la paresse, au vagabondage, partant au vice et à la dépravation.

L'on ne saurait trop insister auprès des pouvoirs publics pour que les règlements de police qui pourraient obvier à cet état de choses soient strictement observés, de façon à mettre l'enfance à l'abri de la cupidité qui la voue, dès l'âge le plus tendre, aux spectacles les plus malsains.

Et sans vouloir susciter de remords chez ceux qui, inconsciemment, développent ces pratiques scanda-

leuses par des aumônes inconsidérées, nous leur dirons : ne donnez jamais rien aux enfants qui mendient, ne donnez jamais rien aux personnes qui mendient avec des enfants. Vous vous rendez coupables de complicité d'un acte dangereux et criminel.

Apportez plutôt votre concours aux œuvres de protection de l'enfance, de façon à voir se multiplier les sociétés de patronage.

***

Les simples prescriptions de police sont un des rouages de l'organisation sociale et s'y conformer serait souvent un adjuvant au point de vue spécial qui nous occupe. Qu'une marchande de quatre saisons arrête, dans la rue, sa petite charrette pendant quelques instants afin de donner satisfaction à sa clientèle, il surgit un sergent de ville pour la faire « circuler ». Mais le même agent regardera d'un œil bienveillant ce gamin, cette gamine, colporter quelque vague marchandise, alors qu'en réalité ce n'est que de la mendicité déguisée, et que la loi interdit le colportage aux mineurs. Qu'une légère bagarre se produise dans un de ces « Palais de la Danse », l'agent de l'autorité est là pour veiller au respect de l'ordre. Mais le même garde n'y apercevra pas ces garçons et ces fillettes qui ont fui le toit paternel. Et cependant les règlements sont, ici, également formels : l'accès de ces salles de danse est interdit aux mineurs.

D'autre part, que de fois n'avons-nous pas été péniblement impressionné par le spectacle que donnent l'homme et surtout la femme ivre dans la rue? Si ce tableau constitue pour nous un objet de dégoût insurmontable, la scène n'en reste pas moins gravée d'autre façon dans le cerveau de l'enfant qui verra une chose irrépréhensible dans un fait qui n'est pas réprimé. Dernièrement encore, un député portait devant notre Parlement une interpellation sur la non-application de la loi sur l'ivresse publique dans nombre de localités, sur la déchéance morale et physique qui en résulte, en provoquant une effrayante recrudescence du vice et de la criminalité. Il est à craindre que cette interpellation ne subisse le même sort que beaucoup d'autres. Nous sommes pourtant d'avis qu'une loi non appliquée devrait disparaître pour ne pas constituer un mauvais exemple d'impuissance ou d'indifférence. Si l'on dit : *Quid mores sine legibus*, nous rétablirons le texte et nous dirons : *Quid leges sine moribus*.

Comme nous l'avons vu, une des causes du vice est l'alcoolisme. Pour enrayer ce fléau, que fait-on? L'ivrogne est enfermé, quelques heures, une nuit durant; le lendemain, il a la permission de s'enivrer à nouveau. Les pouvoirs publics attendent pour agir que l'ivrogne ait commis un forfait, un crime quelconque. Les lois, les règlements sont, en général, lettre morte. Le bon vieux temps était plus énergique : Dracon, chez les Athéniens, punissait l'ivrogne de mort! Lycurgue faisait enivrer des esclaves pour inspirer à la jeunesse le dégoût du vin, mais voyant l'inefficacité

de son remède, il fit arracher toutes les vignes! A Rome, tout individu surpris en état d'ivresse était jeté immédiatement en prison et puni sévèrement. Pittacus, roi de Mitylène, loin de laisser plaider les circonstances atténuantes, avait rendu une loi qui infligeait une peine double à celui qui avait commis un crime pendant l'ivresse. En France, en 1536, François Ier publia un édit très sévère contre les ivrognes : les coupables étaient, la première fois, condamnés à la prison, au pain et à l'eau; la deuxième, ils étaient fouettés; la troisième, ils recevaient ce châtiment en public et, en cas de récidive, ils étaient bannis, après avoir subi l'amputation des oreilles!

Etudiant l'alcoolisme dans la partie qui nous intéresse, nous avons cité parmi les cas les plus marquants d'atavisme, l'alcoolisme chez l'enfant vicieux. La gourmandise l'excitera à ce vice sans qu'il ait la moindre tare héréditaire. Loin de soustraire à sa vue et à son entourage la vue répugnante de l'ivresse publique, on fait donc bien peu dans ce sens.

Pourquoi ne pas faire de l'alcoolisme une cause de déchéance de la puissance paternelle? Et pourquoi même une loi ne pourrait-elle interdire le mariage aux alcooliques, surtout quand l'ivrognerie aura été nettement constatée comme cas d'habitude récidiviste chez l'individu? Ce serait, en tous cas, restreindre le nombre des petits malheureux dont nous avons parlé. Diminuer le nombre d'enfants d'alcooliques, c'est diminuer celui des enfants vicieux, des enfants dégénérés, des enfants anormaux, des enfants criminels.

La vigne porte quatre sortes de fruits : le plaisir, l'ivresse, le vice et le crime.

* * *

Dans le fatras des règlements résultant d'encommissionnements plus ou moins raisonnés, nous avons découvert des instructions relatives à l'hygiène du bétail. Il faut autant de mètres cubes d'air par « tête de bétail ». Il est vraiment inouï que semblables dispositions n'existent pas pour les têtes humaines. Et là où elles existent, pour les habitations, elles sont lettre morte. C'est au fond de ces impasses non aérées, non éclairées, que se développe le vice au milieu de la promiscuité tolérée, puisque non proscrite! Dans une chambre de 10 mètres carrés, et dont la hauteur, du plancher au plafond, ne dépasse pas $2^{m},25$, habite une famille de six, huit personnes parfois. Supposez les parents et les enfants aînés moralement sains, — chose rare, — quel tableau ne reste-t-il pas à établir pour l'expansion du vice chez les plus jeunes enfants surtout? Et dans l'hypothèse que tout puisse y être irrépréhensible au point de vue moral, — ce qui constituerait exception, — il resterait, néanmoins, à compter avec la dégénérescence physique, source et développement des tares vicieuses.

En dix ans la mortalité infantile a diminué d'un tiers à New-York : elle s'est abaissée de 214 °/₀₀ à 144 °/₀₀. Quelle est la cause de cette diminution si

notable ? C'est que l'Association pour l'amélioration de la classe pauvre a combiné tous ses efforts pour lui créer un milieu sain au point de vue matériel en escomptant les résultats au point de vue moral.

La perpétuelle question du manque d'argent est aussi mesquine qu'inhumaine ; personne ne pourra y contredire : tout Bruxellois est fier de son Palais de Justice, — en tant que monument, — il le serait bien davantage si l'on avait distrait, des sommes formidables consacrées à cet édifice, quelques bribes qui auraient pu servir si utilement à l'assainissement de ses environs, toujours malsains et dangereux tant au point de vue moral que matériel.

Nous pensons n'être contredit par personne en affirmant que, pour l'éducation familiale, le premier souci des pouvoirs publics doit être de lui assurer un milieu sain et hygiénique. C'est de cette modification profonde que résultera la suppression des logements insalubres et des fléaux qui en sont les conséquences : les mauvais exemples, l'abus des boissons enivrantes, la négligence de l'enfance.

Si nous insistons sur une meilleure hygiène comme prophylaxie, nous insisterons aussi sur la nécessité d'une meilleure hygiène scolaire comme moralisation. Elle doit faire l'objet des soins spéciaux de chaque échevinat d'instruction publique ; là où les soins à donner à l'enfance vicieuse ne peuvent être confiés au premier mandataire public venu, l'inspection officielle aurait tout pouvoir d'intervenir directement.

***

Les sports ont acquis, en ces derniers temps, un développement inusité et que les plus belles époques de l'antiquité n'ont pu connaître. On a cru, — et la raison donnée n'est pas complètement à dédaigner, — que le principe physiologique si bien défini par Juvénal : *mens sana in corpore sano* en était la conséquence logique. Il y a eu, et disons-le franchement, il y a exagération dans le sens opposé à celui des temps écoulés. C'est ce qui faisait dire à un conseiller provincial du Brabant : « Prélevons sur ceci ce qui manque à cela. Nos rendez-vous de sport sont en voie d'être autant de sources de Pactole. Puissions-nous en distraire quelques paillettes pour venir en aide aux œuvres d'intérêt social, telles que la protection de l'enfance et le redressement de l'enfance vicieuse ». Que peut faire d'ailleurs cette triste considération de gros sous ? qu'on prélève les sommes nécessaires n'importe où et n'importe sur quoi. Elles ne pourront, en tous cas, être mieux employées qu'à la conservation des forces vives de la nation. *Salus populi suprema lex esto.* Reprenons le mot d'un maître du Palais, l'avocat à la cour d'appel de Paris, Henri Coulon, au sujet de l'assistance aux mères, déclarant « qu'il vaut mieux que ces réformes coûtent des millions ; ce ne sera jamais trop, car au train où vont les choses, dans quelques années, le percepteur ne verra plus venir le public à son bureau. Il y aura toujours des percepteurs, mais il n'y aura plus de contribuables ».

* * *

A l'issue du sixième Congrès international de psychologie, dont nous parlions plus haut, il s'est formé un comité provisoire en vue de l'organisation du premier congrès international de pédologie.

Γνῶθι σεαυτὸν, *Connais-toi toi-même*, disaient les sages de la Grèce; c'était même une des inscriptions gravées sur le fronton du temple de Delphes et dont Socrate avait fait sa maxime favorite. Depuis deux mille ans les moralistes et les médecins ont répété cette célèbre devise sans que la plupart des hommes pensent à acquérir cette connaissance si nécessaire pourtant. Le sévère moraliste Pascal avait raison de s'écrier : « Quelle chimère est-ce donc que l'homme! quelle nouveauté! quel chaos! quel sujet de contradiction! Juge de toutes les choses, imbécile ver de terre, dépositaire du vrai, amas d'incertitudes, gloire et rebut de l'univers : s'il se vante, je l'abaisse; s'il s'abaisse, je le vante; je le vante et le contredis toujours jusqu'à ce qu'il comprenne qu'il est un monstre incompréhensible. »

Oui, connais-toi toi-même, c'est fort beau, mais apprends aussi à connaître les autres pour en approfondir les caractères; tu connaîtras ainsi l'enfant, tu sauras l'amender, tu sauras l'élever; tu sauras que l'enfant doit être soigné même avant sa naissance : on sait l'influence physique et morale qu'exerce la mère sur l'enfant qu'elle porte. Et l'on doit reconnaître

que pendant les longs mois qui séparent la naissance de la conception, alors que la femme est en voie de famille, *in the family way*, selon l'expression anglaise, c'est d'elle que dépend la vie de l'enfant.

C'est à ce moment qu'il importe aussi à la société d'intervenir pour lui faciliter l'accomplissement de la tâche sacrée.

Rien, en effet, de ce qui se produit en elle, soit dans son organisme ou dans sa pensée, ne reste sans avoir son contre-coup sur le corps et sur l'esprit de l'enfant.

Nous citions plus haut les remarques d'Alfred de Musset dans ses *Confessions d'un enfant du siècle.*

Le Dr Féré, qui a étudié les « enfants du siège de 1871 », constate qu'ils avaient tous des troubles nerveux importants.

Il arrivera que l'enfant ait à souffrir pendant toute sa vie d'actes qui n'ont eu sur la mère qu'une influence passagère.

La plupart des dispositions que nous apportons en naissant : prédisposition à la peur, à la colère, à l'envie n'ont d'autres causes que les occupations ou les émotions des mères pendant leur grossesse.

Jacques II ne pouvait voir une épée nue sans trembler : quoi d'étonnant si l'on se rappelle à quelles scènes tragiques assista Marie Stuart!

Le professeur Lucassagne parle, lui, de l'empreinte du « mal de misère » et fait ressortir combien les conditions de gestation sont souvent horribles pour les filles-mères. C'est que les souffrances qu'elles doivent

dissimuler, alors que fréquemment elles sont sans soutien, sans ressources, ont une influence considérable sur l'enfant qui va naître.

Si la protection des femmes enceintes est une œuvre de préservation sociale, il nous est aussi permis de dire que la recherche de la paternité serait souvent un remède pour bien des malheureuses victimes.

Un autre point — point capital — c'est celui de l'allaitement de l'enfant.

Rien ne peut mieux s'approprier au tempérament de celui-ci, à ses besoins que le sein maternel. Il nous paraît irrationnel et, nous dirions presque hors nature, de déléguer à des « remplaçantes », selon le mot si imagé, une charge dont il doit être doux de s'acquitter, — les cas de force majeure mis de côté.

Nul mieux que la mère ne peut mettre son enfant à l'abri des maladies qui le menacent.

« Recourir aux nourrices, c'est supprimer entre l'enfant et la mère la liaison décisive des premières caresses et des premiers sourires; c'est avec un lait étranger introduire dans la famille un *sang* étranger et une *hérédité* étrangère.

La nourrice ne transmet-elle pas, à l'enfant qu'elle allaite, les tares dont elle est entachée? Un enfant succomba pour avoir pris le sein de sa nourrice qui venait de se mettre en colère. Un autre n'a-t-il pas contracté des habitudes solitaires : sa nourrice avait le malheur de s'adonner à cette funeste passion !

Oui, tous les vices peuvent se transmettre avec le lait.

Ah ! si les mères lisaient les vigoureuses pages d'A. Daudet qui nous décrit les brutes envieuses et jalouses qui ne songent qu'à la « denrée » et chez lesquelles on ne peut escompter ni attachement ni dévoûment !

A supposer que la santé de la nourrice soit même irréprochable, que dire de son éducation et de sa mentalité? Nous en avons touché un mot plus haut.

Il semble que l'on perd complètement de vue que les enfants doivent devenir des hommes et que l'on se désintéresse trop aisément des tares qui peuvent leur être transmises du dehors de la famille.

Combien sages étaient les anciens qui voulaient que dans ces moments décisifs les femmes vécussent dans le calme, ayant le plus longtemps possible sous leurs yeux les plus beaux chefs-d'œuvre de l'art !

Malheureusement, il ne nous est pas donné de pouvoir les imiter sur ce point; qu'il soit au moins possible de supprimer pour la plupart des mères, pour celles qui s'abandonnèrent « à la sublime imprévoyance », « les tableaux » de misère, de corruption et de déchéance.

Quelques députés se sont occupés, à la Chambre française, d'une loi d'assistance nationale aux mères; sur ce point, comme sur bien d'autres, le Parlement a été précédé par l'initiative privée : « l'Aide maternelle », installée dans un quartier populaire de Paris, rend les plus grands services et fait mieux comprendre quelle œuvre de salubrité sociale il y a à accomplir dans cette voie.

Ce sont toutes ces œuvres : la protection de la femme enceinte, les œuvres de mutualité maternelle, la sauvegarde de la vie physique de l'enfant à l'aide des « Gouttes de lait », les crèches, les dispensaires, qu'il importe de créer et de développer afin qu'elles opèrent avant l'école.

Et comme il ne suffit pas de déposer dans les jeunes esprits des germes à peine formés qui deviennent infécondes si une culture ultérieure ne les entretient, il importe de les développer méthodiquement en donnant un lendemain à l'école primaire, comme on l'a fait depuis longtemps en divers pays, notamment en Suisse et en Allemagne.

Après l'école, les problèmes surgissent plus impérieux et plus complexes. C'est d'abord l'organisation de l'enseignement complémentaire et professionnel de l'adolescence ouvrière et rurale; c'est ensuite la liaison entre les éducateurs et les groupements patronaux et ouvriers; c'est la préparation technique pour les garçons, l'enseignement ménager pour les filles, l'hygiène préventive, les mesures à prendre contre la dépravation juvénile. Quel programme!

L'école a une action moralisatrice incontestable; mais bien des fois elle est malheureusement insuffisante. Aussi est-il du devoir des pouvoirs publics de raffermir cette influence. Il y a à se préoccuper de diminuer l'irrégularité de la fréquentation scolaire et de renforcer son œuvre en développant autant les cours postscolaires que l'enseignement en plein air.

*
* *

L'enfant de l'école en plein air, c'est « l'humanité en germe, qui pousse dans du soleil et de l'amour ».

GABRIEL VIAUD.

Au moment des vacances, alors que les enfants quittent l'école, qui n'a pas été toujours le milieu ni l'ambiance nécessités pour leur redressement, on ne peut s'empêcher de songer à ce que serait l'organisation, — bien raisonnée, bien ordonnée, dirigée de façon à répondre au but, — des colonies scolaires. De grands efforts ont été faits depuis plusieurs années; des hommes éminents, d'un dévoûment remarquable, se vouent à cette œuvre d'une façon vraiment méritoire; mais il faut l'avouer, ils ne sont pas suffisamment secondés et les subsides accordés sont dérisoires. L'œuvre devrait être plus généralisée. C'est ici que nous pouvons dire que la charité est un des meilleurs remèdes au vice. Un enfant peut être envoyé huit jours durant à la campagne pour une minime somme de quelques francs versés par le protecteur, à la caisse de l'œuvre; la colonie scolaire se charge du surplus. Nous avons constaté, avec un réel plaisir, que les colonies scolaires se sont multipliées un peu partout et prennent, en Belgique, un essor de plus en plus développé.

Celui qui a vu de près la vie et l'activité des colonies scolaires est convaincu de l'influence hautement

favorable qu'elles ont non seulement sur le corps et la santé physique d'une part, mais aussi sur le cœur, le caractère et la santé cérébrale; c'est, en effet, une véritable et double rénovation.

L'on sait qu'en Belgique notre reine Élisabeth, — doublement reine par le cœur, incarnation de la bonté et de la générosité —, est patronne et présidente d'honneur de plusieurs groupements de colonies scolaires et grande protectrice et bienfaitrice des petits. De nombreux enfants, placés par ses soins en vacances scolaires, lui vouent une profonde gratitude.

Ces colonies scolaires sont, en Belgique, généralelement de deux sortes de groupements : les villas scolaires et la vie de famille. La première forme des colonies scolaires dont le type se trouve à Uytkerke-lez-Blankenberghe et à Hastière-sur-Meuse est la réunion des « colons ». Les enfants y mangent ensemble et dorment dans un dortoir unique. La vie de famille est ce qu'on appelle le placement de l'enfant chez le paysan; il y est conduit aux heures des repas et à l'heure du coucher; son lit, sa literie, appartiennent à la colonie. Plusieurs colons ont leur logement et prennent leur nourriture dans des familles campagnardes, et, même dans certaines parties du pays, les enfants sont parfois mêlés de façon continue à la vie de ces paysans qui les amènent avec eux aux champs.

Au point de vue physique l'enfant, dans les deux cas, est enlevé, arraché à son milieu, souvent défavorable, à l'atmosphère malsaine des villes et des

grandes agglomérations; l'effet salutaire sera à peu près de même dans les deux systèmes de colonisation scolaire. Il n'y aurait peut-être que la nourriture qui serait meilleure dans les colonies, villas scolaires : le paysan est parfois avare et veut réaliser le plus grand bénéfice possible sur ses jeunes pensionnaires, s'il les considère comme source de bénéfice et sujets d'exploitation. En ce cas, la surveillance doit être exercée scrupuleusement, les villas scolaires ne sont pas organisées pour constituer une affaire, la nourriture des petits peut être abondante, variée autant que saine et ne sera jamais distribuée parcimonieusement. Les soins hygiéniques et médicaux seront peut-être aussi donnés avec plus d'efficacité aux colons des villas.

Au point de vue moral, il nous semble incontestable que la surveillance des petits ne pourra jamais être aussi bien assurée chez les paysans que dans les villas scolaires, les directeurs, les directrices, les surveillants logeant ici, tandis que, dans les familles, les enfants étant abandonnés à eux-mêmes la soirée, la nuit durant, la formation morale sera complètement inexistante.

A supposer même que le contact avec les hôtes n'ait lieu qu'aux repas et que seule la nuit se passe en dehors de toute influence, les dangers résultant du manque de surveillance aux heures les plus dangereuses sont trop considérables, pour que l'on ne saisisse immédiatement les inconvénients de ce mode de placement. La surveillance est donc, à notre humble

avis, beaucoup plus aisée à exercer dans les villas scolaires que dans les « logements » et la direction morale en tout état de cause sera mieux assurée par les personnes du corps enseignant que par celles, douées peut-être de la meilleure des volontés, des familles campagnardes, mais dépourvues totalement du tact, de l'intelligence et de l'instinct si nécessaires pour scruter la petite âme vicieuse de l'enfant.

Les véritables « stations reconstituantes » sont comprises par les Allemands sous le nom d'écoles de la forêt (*Waldschule*), dont l'école célèbre de Charlottenburg, près de Berlin, fut le modèle. Des baraquements comprennent des salles de classe, cantines, salles de bain, salles de gymnase. Les repas sont fréquents, l'alimentation abondante. L'enseignement n'y prend pas une durée excessive : la moyenne en est de deux à trois heures par jour. Le plan d'études, les méthodes sont adaptés à des fins médicales certes, mais éducatrices d'abord.

Soyons heureux de procurer à l'enfant le grand air, le soleil, la nourriture, la santé.

Non seulement l'enfant vicieux est enlevé à son milieu défavorable ou défaillant : l'école, si elle est mal comprise et trop séparée de la vie, de la vie vraie ; la famille, si elle favorise le vice plutôt que de le combattre ; la rue, ou les leçons de choses sont toujours si navrantes et si pernicieuses. Il résulte de ce changement d'ambiance une autre conception de l'existence : jouissant de la vie saine de la campagne, dans les champs, dans les forêts, à la mer, l'enfant doit

nécessairement avoir un commencement de régénération. On peut du reste affirmer le beau réconfort par les effets obtenus. Mis vis-à-vis de lui-même, à la rentrée de ces vacances spéciales, l'enfant se sent autre ; il a été placé en face des vérités naturelles et, partant, il aura bien plus de facilité pour les saisir et les graver en sa mémoire ; le développement intégral de son corps lui assurera une résistance plus forte aux névroses, à l'hystérie ; et le vice devrait être bien profondément ancré chez lui s'il ne ressentait aucune aspiration à devenir meilleur.

Les vacances à la campagne sont organisées dans presque tous les pays. En Hollande il y a, entre autres, une fête caractéristique célébrée le 31 août, jour anniversaire de la Reine. Il n'est pas rare que la jeune Souveraine se mêle gracieusement à ces réunions d'enfants qu'illumine alors sa bonté souriante, se gravant à jamais dans les jeunes mémoires. Et notamment à sa résidence d'été d'Appeldorn, elle prend un plaisir égal à celui des enfants mêmes, à regarder leurs rondes enfantines qu'accompagnent en chœur leurs voix gonflées déjà de cette chose si vaste qu'est l'amour du pays.

Officiellement, ces fêtes se donnent en maintes villes françaises. Le maire fait l'éloge de la maternité, de l'éducatrice première qu'est la mère de famille dont les premiers germes d'ordre, de travail et de devoir, si menus mais si persistants sous l'assouplissement maternel, ont été l'initial et bienfaisant apport aux petits. Plusieurs fêtes furent notamment instituées

dans cette charmante ville de Meaux, sous l'égide de son maire, et, de même à Montpellier, par l'initiative privée de la *Famille montpelliéraine*, société de secours mutuels qui n'admet parmi ses membres que des familles de cinq enfants et plus. Existant depuis 1894, cette Famille organise chaque année une grande fête des enfants, avec tout l'éclat harmonique méridional, et dont l'un des charmes puissants est celui des chœurs languedociens, où l'ensemble des petits, sur les poèmes locaux nobles et simples, expriment par des mots à leur portée, l'attachement à l'école, à l'étude, au pays, pour ressembler à leurs parents, lorsqu'ils seront devenus hommes. Un grand souffle, une aspiration unique font battre, à l'unisson de ces chants naïfs et sains, tous les petits cœurs qui les exhalent, et étouffer les sentiments mauvais qui pourraient exceptionnellement y germer.

« Ces voix ne sont pas toujours justes, relate le Dr Bertillon, mais qu'importe ! Les petits visages sont rouges de santé et les yeux étincellent de joie. C'est bien le principal. »

Ces principes d'initiation de l'enfance à la liberté que lui donnera sa qualité d'homme ou de femme faits dans la vie commune à tous, sont ceux que la société se doit à elle-même d'apporter, sans relâche, à ceux de ses enfants qui se trouvent déshérités par la naissance, par la nature ou par la force de l'impulsion ou du milieu dans lequel ils sont contraints d'évoluer.

Comme on le voit, l'idée de ces fêtes se généralise.

Le même intérêt se retrouve en la plupart des nations. Il faut que l'enfant se meuve dans son cadre naturel : l'air. Il faut que ce soit aussi là sa récompense. C'est le développement de son sentiment d'harmonie, l'instinctive solidarité du groupement scolaire, comme l'étouffement des germes malsains, des parasites moraux par contact. Tels sont les résultats des fêtes scolaires, des fêtes des enfants, des fêtes des arbres, des fêtes des fleurs, toutes tendant à ce but instinctif, naturel, pur et fort qui vivifie, guérit, assainit, développe l'écolier. Nombreuses sont aussi les villes qui s'attachent à convertir la distribution des prix en une fête simple de l'enfance, supprimant ainsi l'orgueil naissant de l'arrivé et de l'arriviste comme la rancune envieuse de celui que les circonstances mettent plus ou moins à l'écart.

Il est bien évident que le résultat du séjour au grand air pour les petits est des plus heureux. Ces vacances scolaires enlèvent à l'enfant le temps de se consacrer au vice et apportent même à celui-ci une prophylaxie toute naturelle. En effet, les exercices corporels, la marche, la gymnastique, les jeux, sont les meilleurs moyens de combattre l'isolement recherché par l'enfant vicieux, l'oisiveté dans laquelle il se plaît. Et tout en apportant de la diversion dans son genre de vie, dans sa nourriture et son milieu, les colonies scolaires lui procurent, par les marches répétées, une certaine lassitude musculaire qui est un sédatif puissant pour l'enfant vicieux, dont l'irritation du système nerveux diminue et dont la trop grande passion s'affaiblit.

Absorber toutes les facultés, tous les sentiments de l'enfant vicieux, occuper, sans relâche, son esprit et son corps, c'est lui enlever, c'est lui extirper son vice même.

*
* *

Il nous paraît logique d'examiner, à propos du vice infantile, la question des suicides d'enfants. Celle-ci relève, en effet, ou des tares héréditaires ou de l'insuffisance de l'éducation.

L'existence, certes, est une singulière invention ; le proverbe oriental dit que « mieux vaut être assis que debout, couché qu'assis, mort que couché ». C'est le raisonnement que peut tenir, sans que l'on puisse trop y contredire, l'homme arrivé à la quarantaine, « au palier de la quarantaine », comme dit Daudet, et qui découvre la monotone et décevante enfilade des ans. Mais quoi de plus douloureux que ces suicides de jeunes gens et d'enfants qui se réfugient dans « le grand tout», dans le « nirvana», appelant comme libératrice « la mort où tout rentre et s'efface ». Et il ne se passe point de semaine, point de jour presque, où l'on n'ait à enregistrer le suicide d'un jeune garçon ou d'une jeune fille las, comme dit André Chénier :

... De boire la lie
De ce calice amer qu'on appelle la vie.

D'aucuns, les *laudatores temporis acti*, ne manque-

ront pas de mettre sur le compte de la société moderne cette série d'accidents lamentables. Hélas ! de tout temps et partout l'humanité a été affligée des mêmes tares et des mêmes maux. La presse, — la presse à grandes manchettes, — n'était pas répandue aux siècles passés et la statistique ne venait pas donner l'appoint de la « brutalité » des chiffres. La passion politique n'était non plus pas poussée au point de faire rejeter sur des adversaires la cause d'une maladie qui ne doit être attribuée qu'à la nature humaine.

Au siècle dernier l'on enregistre de nombreux suicides d'enfants. C'est Esquirol qui nous conte le suicide de cet enfant de treize ans qui, par testament, déclarait léguer « son âme à Rousseau et son corps à la terre ». Ollivier d'Angers narre le cas bien bizarre d'un enfant qui met un cérémonial très original à préparer sa mort. Il avait écrit sur les murs la résolution fatale qu'il prenait ; de petites croix noires avaient été tracées dans l'escalier conduisant à sa chambre. Après avoir placé une bouteille d'eau bénite près de son lit, s'être revêtu de ses habits de fête, il s'était pendu à la poutre de son alcôve.

Si l'on compulse les Comptes généraux de la justice criminelle en France, l'on constate que durant l'espace de neuf années, — soit de 1836 à 1844, — il y eut, dans ce pays, 132 suicides d'enfants, — 88 de garçons et 44 de filles.

Le Dr Rheiner s'est occupé de dresser une statistique pour la Suisse, en ces dernières années. Il trouve le chiffre de 52 morts violentes et volontaires

d'enfants âgés de moins de quinze ans, pour une période allant de 1880 à 1904.

Un médecin berlinois, le Dr Eulenbourg, a enregistré pour la période de 1880 à 1903, un total de 1,152 suicides parmi la population des établissements d'instruction primaire et secondaire, ce qui coterait une moyenne annuelle de 50 suicides. Plus de la moitié des enfants n'avaient pas quinze ans et sur les 812 écoliers primaires, l'on comptait 653 garçons et 159 filles.

Il nous plaît d'ajouter que les statistiques dressées à ce sujet ne peuvent être admises que comme des minima. Tout d'abord, elles ne sont dressées avec une scrupuleuse exactitude dans aucun pays; souvent, d'autre part, la famille croit de son intérêt de dissimuler sous une rubrique quelconque une mort qui doit être qualifiée de « violente » et de « volontaire ».

Le débat qui s'est élevé dernièrement à la Chambre française montre comment l'esprit politique peut dénaturer un fait qui relève purement et simplement de la psychothérapie. Il s'agissait du suicide d'un petit lycéen de quatorze ans, qui au lycée de Clermont-Ferrand, en pleine classe, froidement, tragiquement, sortit un revolver de sa poche et se brûla la cervelle. D'autre part encore, nous voyons une fillette de quinze ans se noyer dans le canal Saint-Martin, à Paris, et, quelques jours plus tard, une gamine de treize ans enjamber le parapet du pont Saint-Michel.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire, au sujet de la statistique en Belgique, ce qu'en pensait l'éminent ministre M. Le Jeune. Tout en regrettant comme

lui qu'elle fût mal exécutée, encore vaut-il mieux avoir quelques données que d'être privé de tout renseignement.

Quoi qu'il en soit, le fait est là, brutal et navrant : les cas de suicides infantiles sont nombreux. Quelles en sont les causes? Le Dr Eulenbourg, dont nous relations plus haut les chiffres, a établi des dossiers relatifs à 300 cas qu'il a particulièrement étudiés. Un sixième des cas de suicides est dû à l'hérédité alcoolique ou à une tare atavique. Un quart est fourni par des enfants mal ou peu doués ou que leurs familles ont contraints à des études au-dessus de leurs capacités. L'autre quart se composerait d'élèves bien doués et qui se seraient adonnés à la débauche. Enfin les autres se seraient suicidés par orgueil, par vanité, par ambition! L'on voit que les causes du suicide infantile sont loin d'être nettement établies et que dans la thèse du docteur berlinois il y a beaucoup d'idées préconçues. L'arriération, — c'est, comme nous l'avons dit, la dénomination appliquée par le Dr Demoor, de Bruxelles, à l'enfance anormale, — serait une cause de suicide; le développement intellectuel trop prononcé en serait une autre.

Comme nous l'avons démontré plus haut, il est indéniable que le suicide peut revêtir non seulement chez l'adulte, mais encore, et à plus forte raison, chez l'enfant, un véritable caractère épidémique. Mais l'on n'a pas tout dit ni tout expliqué quand on a évoqué l'aventure des moutons de Panurge. Il est évident que la lecture de *Werther* est loin d'être un réconfort; que

certains auteurs désespérants, — plus que désespérés, eux, — obnubilent plus d'une fois les cerveaux des adolescents; que la répétition de certaines lectures constitue, à la fin, une véritable suggestion. Quelle mélancolie ne vont pas susciter dans une jeune âme, ces vers du poète élégiaque :

Je regarde la tombe, asile souhaité.
Je souris à la mort, volontaire et prochaine.

Ces auteurs, ces poètes, l'enfant les lira en cachette, c'est avec une fébrile ardeur qu'il dévorera le volume. Ce qu'il en retiendra le plus aisément, c'est le dégoût que tous ces pessimistes expriment pour la vie. La lecture en sera mal digérée et les côtés les plus expressifs prendront seuls empreinte dans le jeune cerveau. La mort de Werther constituera pour ces malheureux enfants une véritable apothéose. Et que penser du cas suivant narré par *le Petit Journal* du 5 décembre 1909 : « Une jeune modiste de Chaumont, âgée de quinze ans, après de justes observations de sa mère, est allée se jeter dans le canal. Elle a laissé sur la berge ses effets avec un billet sur lequel était écrit : « Jeanne Bernard, avenue de Lisse ». Puis cette horrible phrase : « Demandez à ma mère si elle est contente ! » N'y voyons-nous pas une rancune exagérée, une haine poussée à l'extrême pour une souffrance d'amour-propre, vraisemblablement ?

Nous jugeons mal à notre point de vue, lequel n'est que relatif. La vie infantile souffre de ses chagrins et en est affectée tout comme l'âge mûr. L'homme fait pourra souffrir moins, soit qu'il raisonne davantage,

soit qu'il s'arme de plus de philosophie que l'âme jeune qui, elle, subit plus aisément les émotions. Un enfant se tue à l'âge de neuf ans du chagrin qu'il ressent de la mort d'un oiseau qu'il affectionnait particulièrement. Mais cet oiseau était, sans conteste, l'objet d'une tendresse unique, le soin constant de ses préoccupations. L'adulte qui perpétrera le même acte souffrira-t-il davantage pour une autre cause d'amour ?

Nous avons parlé de la masse moutonnière de Panurge. Nous estimons, en effet, qu'il y a dans la publicité donnée aux suicides, un encouragement malsain. Le fait fut mis en évidence par ce que nous relations des invalides logés à l'hôtel de ce nom. Un faux point d'honneur, dirait-on, intervient dans ces décisions qui paraissent inexpliquables. L'on dira que les petits êtres n'avaient qu'à connaître les joies de la vie. L'aurore se lève à leurs yeux brillants comme une auréole charmeuse, l'illusion attrayante trouve leur âme fraîche; les enfants sourient de toute leur insouciance et rêvent le bonheur possible et proche... Voilà la phraséologie du romancier et du poète; un chagrin né est un chagrin aussitôt disparu. Mais celui qui a ausculté cette âme d'enfant a remarqué combien il souffre intérieurement. Il se ronge de voir câliner un autre frère ou une autre sœur que les parents semblent affectionner davantage, alors qu'ils ne font que lui accorder la commisération, la tendresse dont on enveloppe les faibles et les débiles.

Parfois, une irritabilité, pointilleuse à l'excès, puisant un point d'orgueil contre le châtiment, fait com-

mettre un acte semblable à celui de la gamine de Chaumont.

Chez un autre, ce sera le dégoût de la vie provenant des brimades, des facéties de camarades. Dans la nouvelle *Le Papa Simon*, Guy de Maupassant nous dépeint un garçonnet qui veut se noyer parce que ses condisciples ont raillé sa qualité de fils naturel : « Je veux me noyer parce que je n'ai pas de papa. » Une sévérité trop grande et mal appliquée aura humilié tel élève devant ses camarades, une pointe quelque peu acérée aura percé ce petit cœur, un échec à un examen l'aura, croit-il, déconsidéré devant ses amis ou ceux de sa famille...

Lucien Proal, conseiller à la cour d'appel de Paris, a tenté de rechercher à quels mobiles obéissent les jeunes désespérés. A cette fin, il a compulsé les procès-verbaux d'enquête ou les notes laissées par les victimes. Il en résulte cette constatation que la sensibilité avec laquelle l'âme de l'enfant éprouve les passions des grandes personnes est aussi redoutable que presque incroyable. Malheureusement, les enquêtes donnent si peu souvent un résultat net et sincère. Le commissaire de police qui l'a conduite n'a en vue que le permis d'inhumer à délivrer, en établissant s'il y a eu crime ou suicide. Ce fonctionnaire se contentera d'inscrire en marge comme cause : suite de reproches, dégoût de la vie, alors que les circonstances sont souvent tellement complexes qu'elles exigeraient une orientation spéciale dans leur étude.

Dans un autre petit chef-d'œuvre, *la Veuve*, Guy de

Maupassant souligne l'hérédité qui charge l'enfant de tares prédisposantes. La tare héréditaire se manifeste de père en fils durant trois générations. Le suicide s'y trouve motivé de même façon ; l'obsession s'accentue de plus en plus et caractérise de manière saisissante quels troubles profonds résultent de cet atavisme.

L'oncle de l'enfant dont nous narrions le cas d'après Ollivier d'Angers s'était pendu après avoir tracé des croix sur le mur de l'escalier et préparé une bouteille d'eau bénite. Influence de l'imitation sur un cerveau prédisposé.

Il faut admettre, néanmoins, que la vie d'aujourd'hui est loin d'être celle des siècles passés, avec sa compréhension spéciale de la famille, des droits d'aînesse, des majorats, ainsi que des résignations qu'elle impliquait. Les chocs et les trépidations y sont trop durs pour bien des énergies mal développées. L'enfant a été trop dorloté et, comme dit très bien l'expression populaire, il a été gâté. Il faut lui éviter la moindre douleur, le moindre bobo, comme si la vie n'était faite que de ris et de joies ! Que se produise la plus minime contrariété, la plus petite catastrophe pour cet être mal préparé, chez lequel l'on n'a pas développé ce que l'on peut dénommer la résistance ou l'aptitude à souffrir, le pauvre désemparé perd tout équilibre et est plongé dans le désespoir. Quelle intolérable douleur pour les parents de n'avoir pu mettre l'enfant en garde contre les vicissitudes de la vie ou de la lui avoir voulue trop raffinée, trop délicate.

Ce n'était pas là ce qu'enseignait Franklin, dans ses

conseils du Bonhomme Richard. Chez lui tout respire l'action et la préparation au *struggle for life*. Non que cette théorie soit précisément digne d'admiration en tous points, mais, nous préférerions cependant Franklin comme livre de chevet à Nietzche, Schopenhauer ou Leopardi.

C'est le procès de la société moderne et des inéluctables conséquences d'une vie aiguisée que l'on serait en droit de faire. Il est incontestable que l'enfant de notre siècle « vit plus » qu'un patriarche des siècles passés. Et c'est précisément pour cette raison qu'il faut l'armer pour l'action, pour la vie réelle. La préoccupation des parents doit être de connaître à fond l'âme fraîchement éclose dont ils ont la garde. Et nous n'en voulons pour exemple que le cas suivant : un brave ouvrier gronde sa fille pour une peccadille ; ému néanmoins du chagrin de l'enfant, il l'embrasse avant de partir : « Nous ne parlerons plus de cela, » dit-il. Et quand il rentre le soir, il apprend que la petite s'est noyée. « Elle était si gaie, gémissait-il, je n'aurais jamais cru cela d'elle. » Voilà deux êtres qui s'aimaient sans doute, vivant côte à côte et qui ne se connaissaient pas.

Comme le dit le Dr Eulenbourg, « dans la plupart des cas, c'est la famille qui a failli à sa tâche d'éducation. On se figure trop que l'éducation est, strictement, l'affaire de l'école. L'école ne peut pas décharger la famille entièremeut de ce devoir : pour élever un enfant il faut tout d'abord prendre la peine de le comprendre. Le médecin moderne peut efficacement inter-

venir comme nous l'indiquerons au chapitre spécial. Ce qu'il faut c'est une meilleure hygiène intellectuelle, scrutant les vices tels que la colère, la jalousie, la paresse, l'irritabilité, le mensonge, les habitudes solitaires et tant d'autres encore ».

* * *

Nous croyons avoir passé en revue tous les points qui constituent, pour ainsi dire, le remède à apporter au vice. Nous avons voulu montrer quelle pouvait être l'intervention de la famille, de l'éducateur, des pouvoirs publics, dans la réformation de l'enfance vicieuse ; il nous reste un point spécial à traiter : nous voulons parler de l'intervention du médecin dans le redressement moral et physique de l'enfance ; car, souvent, bon nombre d'enfants auraient besoin, non de punitions, mais d'hydrothérapie et de bromure.

C'est là la question du traitement médico-pédagogique au sujet duquel tant de controverses se sont élevées.

Dans nos grandes villes et dans toutes les communes sagement administrées, un médecin est chargé de faire la visite des écoles afin de s'assurer, par lui-même, du bon état de santé des enfants ainsi que de l'hygiène des locaux. Nous ne pouvons qu'applaudir à l'initiative des administrations qui se montrent, à ce point, soucieuses des intérêts de l'hygiène. Mais nous voudrions voir ces visites, ces enquêtes médicales,

plus approfondies, plus scrutatrices et les voir aussi s'étendre à toutes les manifestations du vice chez l'enfant.

En France, depuis une époque tout à fait récente, — 1906, — et en Belgique, depuis la création de cours pédologiques, à peu près à la même époque, on a parlé du traitement médico-pédagogique. Dans chaque école d'enfants difficiles, ceux-ci seront soumis à une observation et, s'il y a lieu, à un traitement médico-pédagogique. L'enfant difficile (lisez vicieux) a été placé dans une école spéciale. Au lieu de séparer les fruits mauvais et d'aviser à couper à vif dans les parties gangrenées, l'on a procédé à leur réunion. Il est évident que le mal s'accentuera davantage pour tous et pour chacun, s'étendant même à celui faiblement atteint. Car dans une école, il y a dans la même classe des élèves de différents âges; les plus âgés sont souvent le mauvais exemple et ont pleinement prise surtout sur ceux qui sont au point de vue moral dans l'état d'imminence morbide. Nous voudrions voir séparer ceux d'entre eux qui sont vicieux, afin qu'il ne leur soit plus permis d'exercer leur funeste influence.

Nous voudrions que chaque échevinat d'instruction publique mît dans l'obligation chaque éducateur des premières années d'écoles primaires, même du jardin d'enfants, de fournir un rapport hebdomadaire ou bimensuel sur les vices que la science psychothérapeutique lui aurait dévoilés chez les enfants lui confiés. Ces rapports seraient immédiatement transmis au service médical que la commune instituerait

dans ce but. Nous estimons que le peu d'argent consacré à cette fin ne saurait, d'aucune façon, recevoir meilleure destination.

Reprenant l'article 5 du projet formulé par le Conseil supérieur de l'assistance publique, en France, nous avons vu qu'il y était question d'enfants difficiles déjà séparés et « relégués », dirions-nous, dans des écoles particulières. En Belgique, nous voyons chose identique en *les classes des arriérés*, que nous ne devons pas confondre avec *les enfants vicieux*.

C'est le mot d'*enfants difficiles* qui nous a frappé. Et c'est précisément parce qu'ici encore la question est mal posée qu'il est malaisé de préciser les conditions de traitement. Mais il est malheureusement triste de constater que si rien n'a été fait pour élucider le grave problème de l'enfance vicieuse, c'est que toujours on a reculé devant une enquête qui, en même temps qu'elle fournirait des résultats sérieux, ne serait pas sans faire toucher du doigt la plaie sociale la plus triste de notre époque.

L'intervention du médecin, qui se trouve être, en l'occurrence, d'une culture de beaucoup supérieure à celle de l'éducateur, est d'une nécessité capitale. Quand nous parlons de son intervention, nous ne voulons pas avoir en vue celle qui existe actuellement et qui est insuffisante, parce qu'elle est trop vague, trop générale; il faut spécialiser et non généraliser. Il faut d'ailleurs reconnaître sincèrement que l'allocation de quelques centaines de francs par an attribuée au docteur de la commune est loin et de beau-

coup, de pouvoir rémunérer suffisamment la tâche sérieuse qui lui serait imposée. Ce docteur devrait être un fonctionnaire de l'administration communale ne prodiguant ses soins qu'aux enfants des écoles, à l'exclusion de tout autre malade; nous sommes bien certain que ces médecins ne pourront jamais être qualifiés de sinécuristes, à la condition, toutefois, qu'ils examinent scrupuleusement chaque enfant en particulier et le soignent comme il le conviendrait.

Nous sommes loin de partager la façon de voir des éminents sociologues, MM. Roubinovitch et Paul Boucour, qui font cette déclaration capitale que pour les enfants « difficiles » la médecine ne peut rien. Et M. Monod, dans ses instructions relatives à l'application de la loi du 28 juin 1904 (placement chez les nourriciers ou patrons), dit : « Ce ne sont pas les enfants vicieux qui doivent être l'objet des placements prévus par cet article; ce sont les « difficiles », ceux qui en raison de leur « paresse », de leur « indiscipline », se font, etc. »

On voit, à nouveau, qu'il n'est pas aisé de se comprendre dans ces contradictions : le grand tort de la plupart des sociologues, des pédagogues et des éducateurs est de ne pas se donner la peine de saisir le sens du mot *vicieux*, d'autre part la classification n'a pas été nettement déterminée entre les « tardigrades », comme nous le disions plus haut, et les sujets vicieux.

Le vice antiphysique chez les enfants est d'autant plus redoutable, d'autant plus funeste, qu'il attaque

l'embryon même de la vie et qu'il touche d'un doigt meurtrier des membres frêles et, pour ainsi, sans vie encore.

Plusieurs docteurs, dignes de foi, nous ont dit qu'ils avaient connu et qu'ils connaissent actuellement des enfants s'étant adonnés à ce vice dès le berceau. Ici, l'enfant était déjà marqué d'une tare héréditaire; le système nerveux et la sensibilité excessive l'incitaient à ce vice. Son état est alors du ressort du médecin, car s'adonnant à cette vicieuse habitude, il sera entraîné, fatalement, à toutes les suites de ses effets morbides. Les conséquences funestes du vice se décèlent par des signes très apparents : l'enfant devient d'une pâleur très caractéristique, ses yeux perdent leur expression et leur vivacité; ils sont cernés d'une zone bistrée; son regard n'est plus franc, il est voilé et tourne à l'hébétude. Puis c'est l'émoussement de l'intelligence, la perte de la mémoire, l'état général allant en dépérissant. Les exemples sont nombreux.

Une petite fille de dix-huit mois avait la funeste habitude de son vice. Sa mère l'ayant observée, un jour, la vit toute congestionnée, les yeux hagards, étrangement étincelants. Après quelques instants, la petite s'assoupit, abattue, meurtrie! Un petit garçon de deux ans se livrait à des manœuvres vicieuses et se tordait dans de véritables convulsions. La mère ignorant l'état morbide du petit, fut bientôt éclairée par le docteur qui sut enrayer le mal. Une fillette de six ans, devenue esclave de ses sens, d'une irritabilité nerveuse extrême, d'une pâleur anémique effrayante,

ne mangeant presque plus, affaiblie, flétrie, expira dans un spasme !

Autre trait révélant la nature animale de l'enfant : il est très enclin à la lascivité et cela dès l'âge le plus tendre. On sait nombre d'exemples d'enfants qu'il a fallu attacher dans leur berceau pour les empêcher de se livrer à des manifestations malsaines. M. Forel, de Zurich, présentait à ses étudiants le cas d'un jeune garçon qui avait perverti frères et sœurs; puis, enfermé dans une mansarde, était sorti par la fenêtre pour courir au plaisir. C'est là sans doute une exception, en ce sens que cette disposition n'atteint que rarement à ce degré de puissance; mais que l'impudicité se rencontre généralement chez les enfants, c'est ce qu'une instinctive répugnance, légitime du reste, quoique inutile et dans certains cas funeste, de la part des parents, ne doit pas empêcher de reconnaître. M. Compayré dit que c'est profaner l'innocence naturelle de ce petit être tout vierge, que de discuter cette question. C'est prendre la chose du côté sentimental. Il ne s'agit pas de cela, mais d'une simple manifestation de la constitution physique dont l'enfant, cela va sans dire, n'est pas plus responsable qu'il ne l'est quand son estomac crie famine.

Nous pourrions citer ainsi de nombreux exemples d'enfants de tout âge plus ou moins vicieux. Et nous avons remarqué que plus l'enfant est irritable, vif, nerveux, plus il est prédisposé au vice. La petite fille capricieuse, coquette, maniérée, à l'imagination vive,

cachottière et mystérieuse, a, sans le moindre doute, besoin de calmant.

Ce sont donc principalement les enfants nerveux qui exigent des soins spéciaux. Chez ceux-ci, on prescrit du bromure et l'hydrothérapie, la gymnastique raisonnée, la cure d'air sédative et chez les enfants anémiques, les médications martiales et arsenicales combinées avec l'hygiène physique, la cure d'altitude. Pour le vice invétéré ou causé par une malformité congénitale, les appareils orthopédiques réussissent parfois chez les jeunes enfants, quand on les associe à une hygiène morale et physique proportionnée à leur âge et intelligemment appliquée.

Nous avons parlé, dans le chapitre précédent, des causes locales du vice et nous avons dit un mot des oxyures, petits vers qui envahissent les parties génitales. Plusieurs remèdes peuvent être prescrits. Les vermifuges appliqués n'ont d'action sur eux que pour autant que ces vers se trouvent dans les intestins. On conseille les lavements très froids ou une infusion de semen-contra, d'absinthe ou de toutes autres plantes vermifuges; les lavements à l'eau de chaux sont excellents; les applications de pommades mercurielles sont également employées; on peut aussi administrer l'aconit, la belladone, l'acide phénique, les décoctions de feuilles de coca, etc.

Que la cause vienne de l'extérieur ou qu'elle existe innée, chez l'enfant, il n'y a pas à fermer les yeux: le vice infantile est là et fait de grands ravages. Et si certains adultes s'adonnent au raffinement de toutes

les habitudes ignobles qui souillent leur corps et déforment leur intelligence, l'on peut être persuadé que bien des petits sont tout aussi pollués. Il n'y a qu'une seule différence : c'est que la responsabilité et la conscience manquent autant chez ceux-ci qu'il existe plus de délectation, de raffinement et d'hypocrisie chez ceux-là.

***

Le traitement médical du vice est, tout comme celui des maladies, préservatif ou curatif. Dans les deux cas, il exige l'emploi simultané des moyens physiques et moraux appropriés au vice que l'on veut prévenir ou faire cesser.

La prophylaxie peut en être de deux sortes, comme nous l'avons démontré plus haut : la prophylaxie hygiénique et la prophylaxie thérapeutique. Un des facteurs les plus puissants contre ce vice infantile est la suggestion hypnotique. C'est ici surtout qu'on peut dire que si Hippocrate dit oui, Gallien dit non. Cette question de la suggestion hypnotique a d'aussi ardents partisans que d'acharnés détracteurs; la science de l'hypnotisme, qui date de vingt ans à peine, a partagé les médecins en deux clans irréconciliables.

Dans son ouvrage sur l'*Éducation des filles*, M. Marion s'exprime comme suit : « Le Dr Beaunis ne doute pas que l'hypnotisme ne devienne un jour un puissant moyen de moralisation et d'éducation. M. J. Hement, inspecteur général de l'enseignement

primaire en France, y voulait deux agents : le médecin pour hypnotiser et le pédagogue pour suggérer, donner des conseils. L'« orthopédie morale » serait le vrai nom de cet art formé par l'union du médecin et du pédagogue. »

D'autre part, M. Wundt, dans son ouvrage *Hypnotisme et Suggestion*, s'exprime ainsi : « D'après le dire des pédagogues de l'hypnotisme, pour faire de ces enfants des hommes d'une excellente moralité, on réclamera dorénavant l'hypnotiseur. Il suggérera à l'enfant d'être, à l'avenir, bon et obéissant jusqu'à ce que la qualité souhaitée se soit suffisamment fixée dans son caractère. En cas de rechute, on reprendra la cure suggestive... Il est inutile de s'arrêter davantage à ces fantômes d'une science devenue folie. »

Les deux citations suffisent pour indiquer quelle profonde différence existe dans la conception de la suggestion hypnotique comme mode de guérison de l'enfance vicieuse. Ce que les uns dénomment « orthopédie morale », les autres le qualifient de « fantôme d'une science devenue folie ! »

Pour nous, qui n'avons pas à intervenir dans cette querelle purement médicale, nous estimons que les résultats acquis sont les meilleures preuves de l'efficacité d'un système. Non pas que nous soyons d'avis de voir recourir à la suggestion hypnotique, de prime abord; loin de là. Nous considérons plutôt comme moyen extrême, comme tentative suprême d'appliquer, dans les cas désespérés, ce phénomène scientifique.

M. Bernheim estime que « les avocats, les prédi-

cateurs, les professeurs, les orateurs, les charlatans, les séducteurs, les hommes d'État sont des suggestionneurs ». La nomenclature est longue et les rapprochements sont aussi singuliers que peu flatteurs pour certaines des catégories qu'ils englobent. L'idée nous paraît avoir pourtant une grande part de vérité. Le savant professeur de l'Université de Liége, M. Delbœuf, qui introduisit, chez nous, après de longues et patientes recherches, la révélation de l'hypnotisme, arrivait à cette même conclusion : « Toute idée est une suggestion. La suggestion est tout ».

La nourrice qui répète interminablement : « Dodo, l'enfant do, l'enfant dormira tantôt, » est le type du suggestionneur le plus fruste et le plus aisément obéi, inconsciemment peut-être; mais le résultat reste acquis.

C'est précisément sur cette dernière suggestion, sur cette espèce particulière d'hypnotisme que nous voudrions attirer l'attention, mettant, comme nous le disions plus haut, en une véritable réserve, la suggestion hypnotique.

Dans les nombreuses études qu'il publia, notamment dans la *Revue philosophique*, M. Delbœuf citait des cas fréquents de guérison morale qu'il obtint par le procédé de la suggestion.

Le Dr Émile Laurent résume très bien notre façon de voir à ce sujet : « Il est, dit-il, un procédé de cure morale qui n'est qu'une forme de la persuasion et qui pourrait trouver une heureuse application. Je veux parler de l'emploi de la suggestion, hypnotique ou

non, en pédiatrie et surtout en pédagogie. Quand tous les autres moyens rationnels auront échoué, qu'on se trouvera en présence d'enfants vicieux impulsifs, doués d'un penchant irrésistible au mal, pourquoi ne pas essayer de provoquer chez eux le sommeil hypnotique? Pendant l'hypnose, les suggestions auront plus de prise. Les *conseils* se transformeront en *ordres* qui se graveront profondément dans l'esprit de l'enfant. »

Il nous semble qu'il est impossible de mieux raisonner. Tout a été essayé : la famille a échoué, l'éducateur n'a pas été plus heureux, le médecin a essayé vainement de la suggestion simple. Il y va de la préservation sociale et du redressement d'un individu, d'une personne sociale, membre de la société au même titre que vous et moi, citoyen de demain, et l'on hésiterait à user de la dernière planche de salut? Ce serait pure aberration. Ce serait un manquement grave au devoir social.

Et pour ceux qui veulent voir une atteinte à la liberté de l'enfance et à sa personnalité, nous leur opposerons qu'il y a plutôt byzantinisme à discuter sur ces mots et à « délibérer alors que le crime est à nos portes ».

Le médecin doit donc avoir sa place toute marquée dans nos écoles et cela d'une façon permanente, non plus pour soigner la *masse* des enfants, mais bien pour s'attacher à l'individualisation. Son intervention, ainsi comprise, constituera autant de guérisons, autant de mesures préventives au mal, autant de mises en garde

de la contagion. Contagion sur laquelle, ni parents, ni instituteurs, ni administrateurs publics ne peuvent plus fermer les yeux, car, nous ne pourrions le redire assez, le mal existe, il se propage avec la même rapidité que peut se produire son enrayement, si l'on n'y prend garde constamment, partout et toujours dans les trois sphères de famille, d'école et d'administration publique auxquelles nous le signalons.

La pédagogie et la pathologie ainsi fondues en une étude unique d'observation sur l'enfant signalé comme vicieux ne pourraient que donner les plus féconds, les plus heureux résultats.

L'arrêt du mal, l'empêchement de sa propagation par l'exemple, la restitution de l'existence de l'enfant à la régularité normale du travail intellectuel et de la croissance physique, tels seraient les résultats des moyens prophylactiques que nous préconisons autant au point de vue des familles et des écoles, qu'à celui de l'avenir général de la nation.

Le service médico-scolaire d'observation ainsi compris serait non seulement un bien immense, mais il constitue une nécessité absolue d'hygiène et d'épuration.

Notre travail est le résultat d'études personnelles et l'expression de nos idées. Nous n'avons pas eu la prétention de parler au nom de la psychologie absolue du vice. Nous n'avons été qu'observateur, nous avons cherché à pénétrer le vice partout où il se pouvait rencontrer dans ses différentes expressions, scrutant l'enfant vicieux sous toutes ses formes.

Nous nous estimerions heureux si notre étude pouvait intéresser, à la fois, les pères et les mères, les administrateurs et les éducateurs dont nous suivons avec admiration la tâche et l'effort aussi laborieux que trop souvent ingrats et inappréciés, et si les enseignements que nous considérons possibles à en tirer pour eux contribuaient, si peu que ce soit, à attirer leur attention unanime sur le problème infiniment délicat de l'enfance vicieuse.

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
Médiathèque de l'ENAP

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
AU LECTEUR	1
Le vice infantile dans l'antiquité	7
Considérations générales	25
Des causes du vice chez l'enfant	61
De la prophylaxie du vice	105

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS (6e)

EXTRAIT DU CATALOGUE

PÉDAGOGIE

BAIN (Alex.), professeur à l'Université d'Aberdeen (Écosse). — **La science de l'éducation.** 11e édit. 1 vol. in-8, cart. . . . . 6 fr.

BERTRAND (A.), professeur à l'Université de Lyon. — **L'enseignement intégral.** 1 vol. in-8. 5 fr.

— **Les études dans la démocratie.** 1 vol. in-8 . . . . . 5 fr.

BOIRAC, recteur de l'Académie de Dijon, et MAGENDIE (G.), directeur de l'École normale de Chartres. — **Leçons de psychologie appliquée à l'éducation.** 4e édit. 1 vol. in-8. (*Ouvrage couronné par l'Institut.*) . . . . . 4 fr.

CELLÉRIER (L.). — **Esquisse d'une science pédagogique.** *Les faits et les lois de l'éducation.* 1 vol. in-8. (*Récompensé par l'Institut.*) . . . . . 7 fr. 50

COMPAYRÉ (G.), de l'Institut. — **L'adolescence.** *Étude de psychologie et de pédagogie.* 2e édit. 1 vol. in-16 . . . . . 2 fr. 50

DELVAILLE, professeur agrégé de philosophie. — **La vie sociale et l'éducation.** 1 volume in-8 . . . . . 3 fr. 75

DUGAS (L.), maître de conférences à l'Université de Rennes. — **Le problème de l'éducation.** *Essai de solution par la critique des doctrines pédagogiques.* 1 vol. in-8 . . . . . 5 fr.

GUYAU. — **Éducation et hérédité.** 6e édit. 1 vol. in-8 . . . . . 5 fr.

HERBERT SPENCER. — **De l'éducation intellectuelle, morale et physique.** 13e édit. 1 vol. in-8 . . . . . 5 fr.

— **De l'éducation,** édition abrégée. 12e édit. 1 vol. in-32 . . . . . 0 fr. 60

KANT. — **Traité de pédagogie.** Traduction BARNI. Préface de R. THAMIN, recteur de l'Académie de Bordeaux. 2e édit. 1 vol. in-12 . . . . . 1 fr. 50

LAISANT (C.). — **L'éducation fondée sur la science.** Préface de A. NAQUET. 2e édit. 1 vol. in-16 . . . . . 2 fr. 50

LANESSAN (J.-L. de), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, ancien ministre. — **L'éducation de la femme moderne.** 1 vol. in-16 . . . . . 3 fr. 50

LYON (Georges), recteur de l'Académie de Lille. — **Enseignement et religion.** 1 volume in-8 . . . . . 3 fr. 75

MAUXION (Marcel), professeur à la Faculté des lettres de Poitiers. — **L'éducation par l'instruction** *et les théories pédagogiques de Herbart.* 2e édit. 1 vol. in-16 . . . . . 2 fr. 50

MENDOUSSE (P.), doct. ès lettres, prof. au lycée de Digne. — **L'âme de l'adolescent.** 1 vol. in-8 . . . . . 5 fr.

— **Du dressage à l'éducation.** 1 vol. in-16 . . . . . 2 fr. 50

PAYOT (Jules), recteur de l'Académie d'Aix. — **L'éducation de la volonté.** 35e édit. 1 volume in-8 . . . . . 5 fr.

PHILIPPE et PAUL-BONCOUR (G.). — **Les anomalies mentales chez les écoliers.** 2e édit. 1 vol. in-16 . . . . . 2 fr. 50

— **L'éducation des anormaux.** *Principes d'éducation physique, intellectuelle, morale.* 1 vol. in-16. . . . . 2 fr. 50

PROAL, conseiller à la Cour de Paris. — **L'éducation et le suicide des enfants.** 1 vol. in-16 . . . . . 2 fr. 50

QUEYRAT (Fr.), professeur au Collège de Mauriac. — **L'abstraction,** son rôle dans l'éducation intellectuelle. 2e édit. 1 vol. in-16. . . . . 2 fr. 50

— **La logique chez l'enfant et sa culture.** 2e édit. 1 vol. in-16. . . . . 2 fr. 50

— **Les jeux des enfants.** 2e édit. 1 vol. in-16 . . . . . 2 fr. 50

ROEHRICH (Ed.). — **Philosophie de l'éducation.** *Essai de pédagogie générale.* 1 vol. in-8. (*Récompensé par l'Institut.*) . . . . . 5 fr.

THOMAS (P.-F.), professeur au lycée de Versailles. — **La suggestion,** son rôle dans l'éducation intellectuelle. 4e édit. 1 vol. in-12 . . . . . 2 fr. 50

— **L'éducation des sentiments.** 4e édit. 1 vol. in-8 . . . . . 5 fr.

— **L'éducation dans la famille.** *Les péchés des parents.* 3e édit. 1 vol. in-16. (*Couronné par l'Institut.*) . . . . . 3 fr. 50